

**Zone agricole A-101**

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE A-101					SOU MIS AU PIIA	PROJET INTÉGRÉ	
		1	2	3	4	5	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>USAGES PERMIS</b>									
<b>Habitation (H)</b>	H-1 : Habitation 1 logement	X <sup>(1)</sup>							
	H-2 : Habitation 2 logements								
	H-3 : Habitation 3 logements								
	H-4 : Habitation 4 logements et plus								
	H-5 : Habitation en commun								
	H-6 : Maison mobile								
<b>Commerces et services (C)</b>	C-1 : Commerce et service de voisinage								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de vente au détail								
	C-2 a) : Magasin d'alimentation								
	C-2 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services de garderie et CPE								
	C-3 e) : Services de soins médicaux								
	C-3 f) : Autres services								
	C-4 : Commerce de gros								
	C-4 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-4 b) : Services de construction								
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
C-7 b) : Vente et location de véhicules									
C-8 : Commerce de carburant									
C-9 : Commerce de nature érotique									
<b>Public (P)</b>	P-1 : Public et institutionnel de voisinage								
	P-2 : Public et institutionnel de voisinage avec impacts								
	P-3 : Public et institutionnel régional								
	P-4 : Service public								
	P-5 : Conservation								
<b>Récréatif (R)</b>	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE A-101					SOU MIS AU PIA OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	PROJET INTÉGRÉ OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>Industriel (I)</b>	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Industrie extractive								
<b>Agricole (A)</b>	A-1 : Élevage		X <sup>(2)</sup>						
	A-2 : Culture du sol			X					
	A-3 : Chenil et pension				X <sup>(3)</sup>				
<b>Autres</b>	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								
<b>NORMES D'IMPLANTATION ET DIMENSIONS</b>									
<b>Normes applicables à un bâtiment principal</b>	<b>Structure</b>								
	Isolée	X	X	X	X				
	Jumelée								
	En rangée								
	<b>Hauteur</b>								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2				
	Hauteur min / max (m)	4,5 / 6	4,5 /	4,5 /	4,5 /				
	<b>Dimension</b>								
	<b>Largeur min. de la façade avant (m)</b>								
	Bâtiment de 1 étage	7	7	7	7				
	Bâtiment de 2 étages et plus	6	6	6	6				
	<b>Superficie d'implantation au sol min. (m<sup>2</sup>)</b>								
	Bâtiment de 1 étage	70	70	70	70				
	Bâtiment de 2 étages et plus	60	60	60	60				
	<b>Implantation</b>								
	Marge de recul avant (m)	7,5 <sup>(5)</sup>	7,5	7,5	60 <sup>(4)</sup>				
	Marge de recul arrière (m)	8 <sup>(5)</sup>	8	8	8				
	<b>Marge de recul latérale</b>								
	Bâtiment isolé (m)	2 <sup>(5)</sup>	2	2	2				
	Bâtiment jumelé, unité d'extrémité (m)								
Bâtiment en rangée, unité d'extrémité (m)									
Somme des marges de recul latérale (m)	4 <sup>(5)</sup>	4	4	4					
<b>Nombre de logement et occupation au sol</b>									
Nombre de logement par bâtiment min./max.	1 / 1								
Rapports espace bâti / terrain max	0,30	0,30	0,30	0,30					
<b>NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT</b>									
Superficie (m <sup>2</sup> )	2 800 <sup>(6)</sup>	2 800 <sup>(6)</sup>	2 800 <sup>(6)</sup>	2 800 <sup>(6)</sup>					
Profondeur (m)	30 <sup>(6)</sup>	30 <sup>(6)</sup>	30 <sup>(6)</sup>	30 <sup>(6)</sup>					
Largeur (m)	48,7 <sup>(6)</sup>	48,7 <sup>(6)</sup>	48,7 <sup>(6)</sup>	48,7 <sup>(6)</sup>					
<b>Notes de renvois</b>						<b>Amendements</b>			
(1) Des dispositions particulières s'appliquent. Voir la section 12 du chapitre 15 pour les dispositions applicables.						<b>N° règlement</b>	<b>Date d'adoption</b>		
(2) Des dispositions particulières s'appliquent. Voir la section 1 du chapitre 13 pour les dispositions applicables.									
(3) L'usage bénéficie de droits acquis en vertu de la LPTAA ou a fait l'objet d'une autorisation pour un usage autre que l'agriculture en vertu de la LPTAA.									
(4) En plus de la distance minimale de 60 m à respecter d'une voie publique, le chenil doit être localisé à une distance minimale de 300 m de toute habitation, sauf celle de l'exploitant									
(5) Des dispositions particulières s'appliquent. Voir la section 2 du chapitre 13 pour les dispositions applicables.									
(6) Dans le cas d'un terrain non desservi ou partiellement desservi, les dimensions minimales de terrain à respecter sont celles prescrites au règlement de lotissement en vigueur.									

**Zone agricole A-102**

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE A-102					SOU MIS AU PIIA	PROJET INTÉGRÉ	
		1	2	3	4	5	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>USAGES PERMIS</b>									
<b>Habitation (H)</b>	H-1 : Habitation 1 logement	X <sup>(1)</sup>							
	H-2 : Habitation 2 logements								
	H-3 : Habitation 3 logements								
	H-4 : Habitation 4 logements et plus								
	H-5 : Habitation en commun								
	H-6 : Maison mobile								
<b>Commerces et services (C)</b>	C-1 : Commerce et service de voisinage								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de vente au détail								
	C-2 a) : Magasin d'alimentation								
	C-2 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services de garderie et CPE								
	C-3 e) : Services de soins médicaux								
	C-3 f) : Autres services								
	C-4 : Commerce de gros								
	C-4 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-4 b) : Services de construction								
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
C-6 b) : Débit d'alcool									
C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport									
C-7 a) : Service, réparation et transport									
C-7 b) : Vente et location de véhicules									
C-8 : Commerce de carburant									
C-9 : Commerce de nature érotique									
<b>Public (P)</b>	P-1 : Public et institutionnel de voisinage								
	P-2 : Public et institutionnel de voisinage avec impacts								
	P-3 : Public et institutionnel régional								
	P-4 : Service public								
	P-5 : Conservation								
<b>Récréatif (R)</b>	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE A-102					SOUIS AU PIA		PROJET INTÉGRÉ		
		1	2	3	4	5	6	7	8	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8		
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère										
	I-2 : Industrie lourde										
	I-3 : Industrie extractive										
Agricole (A)	A-1 : Élevage		X <sup>(2)</sup>								
	A-2 : Culture du sol			X							
	A-3 : Chenil et pension				X <sup>(3)</sup>						
Autres	Usages spécifiquement autorisés										
	Usages spécifiquement prohibés										
<b>NORMES D'IMPLANTATION ET DIMENSIONS</b>											
Normes applicables à un bâtiment principal	<b>Structure</b>										
	Isolée	X	X	X	X						
	Jumelée										
	En rangée										
	<b>Hauteur</b>										
	Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2						
	Hauteur min / max (m)	4,5 / 6	4,5 /	4,5 /	4,5 /						
	<b>Dimension</b>										
	Largeur min. de la façade avant (m)										
	Bâtiment de 1 étage	7	7	7	7						
	Bâtiment de 2 étages et plus	6	6	6	6						
	Superficie d'implantation au sol min. (m <sup>2</sup> )										
	Bâtiment de 1 étage	70	70	70	70						
	Bâtiment de 2 étages et plus	60	60	60	60						
	<b>Implantation</b>										
	Marge de recul avant (m)	7,5 <sup>(5)</sup>	7,5	7,5	60 <sup>(4)</sup>						
	Marge de recul arrière (m)	8 <sup>(5)</sup>	8	8	8						
	Marge de recul latérale										
	Bâtiment isolé (m)	2 <sup>(5)</sup>	2	2	2						
	Bâtiment jumelé, unité d'extrémité (m)										
Bâtiment en rangée, unité d'extrémité (m)											
Somme des marges de recul latérale (m)	4 <sup>(5)</sup>	4	4	4							
<b>Nombre de logement et occupation au sol</b>											
Nombre de logement par bâtiment min./max.	1 / 1										
Rapports espace bâti / terrain max	0,30	0,30	0,30	0,30							
<b>NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT</b>											
Superficie (m <sup>2</sup> )	2 800 <sup>(6)</sup>	2 800 <sup>(6)</sup>	2 800 <sup>(6)</sup>	2 800 <sup>(6)</sup>							
Profondeur (m)	30 <sup>(6)</sup>	30 <sup>(6)</sup>	30 <sup>(6)</sup>	30 <sup>(6)</sup>							
Largeur (m)	48,7 <sup>(6)</sup>	48,7 <sup>(6)</sup>	48,7 <sup>(6)</sup>	48,7 <sup>(6)</sup>							
Notes de renvois							Amendements				
<p>(1) Des dispositions particulières s'appliquent. Voir la section 12 du chapitre 15 pour les dispositions applicables.</p> <p>(2) Des dispositions particulières s'appliquent. Voir la section 1 du chapitre 13 pour les dispositions applicables.</p> <p>(3) L'usage bénéficie de droits acquis en vertu de la LPTAA ou a fait l'objet d'une autorisation pour un usage autre que l'agriculture en vertu de la LPTAA.</p> <p>(4) En plus de la distance minimale de 60 m à respecter d'une voie publique, le chenil doit être localisé à une distance minimale de 300 m de toute habitation, sauf celle de l'exploitant</p> <p>(5) Des dispositions particulières s'appliquent. Voir la section 2 du chapitre 13 pour les dispositions applicables.</p> <p>(6) Dans le cas d'un terrain non desservi ou partiellement desservi, les dimensions minimales de terrain à respecter sont celles prescrites au règlement de lotissement en vigueur.</p>							N° règlement	Date d'adoption			

**Zone Résidentielle basse densité RB-103**

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE RB-103					SOU MIS AU PIA		PROJET INTÉGRÉ	
		1	2	3	4	5	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>		
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8	
<b>USAGES PERMIS</b>										
<b>Habitation (H)</b>	H-1 : Habitation 1 logement	X								
	H-2 : Habitation 2 logements									
	H-3 : Habitation 3 logements									
	H-4 : Habitation 4 logements et plus									
	H-5 : Habitation en commun									
	H-6 : Maison mobile									
<b>Commerces et services (C)</b>	C-1 : Commerce et service de voisinage									
	C-1 a) : Magasin d'alimentation									
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail									
	C-2 : Commerce de vente au détail									
	C-2 a) : Magasin d'alimentation									
	C-2 b) : Autres établissements de vente au détail									
	C-3 : Service professionnel et personnel									
	C-3 a) : Services professionnels									
	C-3 b) : Services personnels non médicaux									
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers									
	C-3 d) : Services de garderie et CPE									
	C-3 e) : Services de soins médicaux									
	C-3 f) : Autres services									
	C-4 : Commerce de gros									
	C-4 a) : Vente en gros ou au détail									
	C-4 b) : Services de construction									
	C-5 : Commerce d'hébergement									
	C-5 a) : Hébergement commercial									
	C-5 b) : Hébergement résidentiel									
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool									
	C-6 a) : Restauration									
	C-6 b) : Débit d'alcool									
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport									
	C-7 a) : Service, réparation et transport									
	C-7 b) : Vente et location de véhicules									
	C-8 : Commerce de carburant									
	C-9 : Commerce de nature érotique									
<b>Public (P)</b>	P-1 : Public et institutionnel de voisinage									
	P-2 : Public et institutionnel de voisinage avec impacts									
	P-3 : Public et institutionnel régional									
	P-4 : Service public									
	P-5 : Conservation	X								
<b>Récréatif (R)</b>	R-1 : Récréation extérieure									
	R-1 a) : Activité récréative									
	R-1 b) : Activité nautique									
	R-2 : Récréation intérieure									

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE RB-103					SOU MIS AU PIIA OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	PROJET INTÉGRÉ OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>Industriel (I)</b>	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Industrie extractive								
<b>Agricole (A)</b>	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Chenil et pension								
<b>Autres</b>	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								
<b>NORMES D'IMPLANTATION ET DIMENSIONS</b>									
<b>Normes applicables à un bâtiment principal</b>	<b>Structure</b>								
	Isolée	X							
	Jumelée								
	En rangée								
	<b>Hauteur</b>								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)	4,5 / 11							
	<b>Dimension</b>								
	Largeur min. de la façade avant (m)								
	Bâtiment de 1 étage	7							
	Bâtiment de 2 étages et plus	6							
	Superficie d'implantation au sol min. (m <sup>2</sup> )								
	Bâtiment de 1 étage	70							
	Bâtiment de 2 étages et plus	60							
	<b>Implantation</b>								
	Marge de recul avant (m)	7,5							
	Marge de recul arrière (m)	8							
	Marge de recul latérale								
	Bâtiment isolé (m)	3							
	Bâtiment jumelé, unité d'extrémité (m)								
Bâtiment en rangée, unité d'extrémité (m)									
Somme des marges de recul latérale (m)	6								
<b>Nombre de logement et occupation au sol</b>									
Nombre de logement par bâtiment min./max.	1 / 1								
Rapports espace bâti / terrain max	0,30								
<b>NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT</b>									
Superficie (m <sup>2</sup> )	720								
Profondeur (m)	30								
Largeur (m)	24								
Notes de renvois							Amendements		
							N° règlement	Date d'adoption	

**Zone Réserve résidentielle X-104**

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE X-104					SOU MIS AU PIA		PROJET INTÉGRÉ	
		1	2	3	4	5	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>		
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8	
<b>USAGES PERMIS</b>										
<b>Habitation (H)</b>	H-1 : Habitation 1 logement									
	H-2 : Habitation 2 logements									
	H-3 : Habitation 3 logements									
	H-4 : Habitation 4 logements et plus									
	H-5 : Habitation en commun									
	H-6 : Maison mobile									
<b>Commerces et services (C)</b>	C-1 : Commerce et service de voisinage									
	C-1 a) : Magasin d'alimentation									
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail									
	C-2 : Commerce de vente au détail									
	C-2 a) : Magasin d'alimentation									
	C-2 b) : Autres établissements de vente au détail									
	C-3 : Service professionnel et personnel									
	C-3 a) : Services professionnels									
	C-3 b) : Services personnels non médicaux									
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers									
	C-3 d) : Services de garderie et CPE									
	C-3 e) : Services de soins médicaux									
	C-3 f) : Autres services									
	C-4 : Commerce de gros									
	C-4 a) : Vente en gros ou au détail									
	C-4 b) : Services de construction									
	C-5 : Commerce d'hébergement									
	C-5 a) : Hébergement commercial									
	C-5 b) : Hébergement résidentiel									
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool									
	C-6 a) : Restauration									
	C-6 b) : Débit d'alcool									
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport									
	C-7 a) : Service, réparation et transport									
	C-7 b) : Vente et location de véhicules									
	C-8 : Commerce de carburant									
	C-9 : Commerce de nature érotique									
<b>Public (P)</b>	P-1 : Public et institutionnel de voisinage									
	P-2 : Public et institutionnel de voisinage avec impacts									
	P-3 : Public et institutionnel régional									
	P-4 : Service public									
	P-5 : Conservation	X <sup>(1)</sup>								
<b>Récréatif (R)</b>	R-1 : Récréation extérieure									
	R-1 a) : Activité récréative									
	R-1 b) : Activité nautique									
	R-2 : Récréation intérieure									

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE X-104					SOU MIS AU PIAA OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	PROJET INTÉGRÉ OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>Industriel (I)</b>	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Industrie extractive								
<b>Agricole (A)</b>	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Chenil et pension								
<b>Autres</b>	Usages spécifiquement autorisés	(1)(2)							
	Usages spécifiquement prohibés								
<b>NORMES D'IMPLANTATION ET DIMENSIONS</b>									
<b>Normes applicables à un bâtiment principal</b>	<b>Structure</b>								
	Isolée								
	Jumelée								
	En rangée								
	<b>Hauteur</b>								
	Nombre d'étages min / max								
	Hauteur min / max (m)								
	<b>Dimension</b>								
	Largeur min. de la façade avant (m)								
	Bâtiment de 1 étage								
	Bâtiment de 2 étages et plus								
	Superficie d'implantation au sol min. (m <sup>2</sup> )								
	Bâtiment de 1 étage								
	Bâtiment de 2 étages et plus								
	<b>Implantation</b>								
	Marge de recul avant (m)								
	Marge de recul arrière (m)								
	Marge de recul latérale								
	Bâtiment isolé (m)								
	Bâtiment jumelé, unité d'extrémité (m)								
Bâtiment en rangée, unité d'extrémité (m)									
Somme des marges de recul latérale (m)									
<b>Nombre de logement et occupation au sol</b>									
Nombre de logement par bâtiment min./max.									
Rapports espace bâti / terrain max.									
<b>NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT</b>									
Superficie (m <sup>2</sup> )	720								
Profondeur (m)	30								
Largeur (m)	24								
<b>Notes de renvois</b>							<b>Amendements</b>		
(1) Aucun bâtiment principal ne peut être implanté sur le lot. (2) Seules les activités ne nécessitant généralement pas de bâtiments importants et qui s'intègrent au milieu naturel ou urbain dans lesquels ils s'inscrivent, tels les parcs et terrains de jeux, les sentiers (pédestre, ski de fond, raquette, cyclable, équestre et motorisé), belvédères et sites d'observation, kiosques et structures d'accueil des visiteurs sont autorisés.							<b>N° règlement</b>	<b>Date d'adoption</b>	

**Zone Résidentielle basse densité RB-105**

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE RB-105					SOU MIS AU PIA		PROJET INTÉGRÉ	
		1	2	3	4	5	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>		
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8	
<b>USAGES PERMIS</b>										
<b>Habitation (H)</b>	H-1 : Habitation 1 logement	X								
	H-2 : Habitation 2 logements									
	H-3 : Habitation 3 logements									
	H-4 : Habitation 4 logements et plus									
	H-5 : Habitation en commun									
	H-6 : Maison mobile									
<b>Commerces et services (C)</b>	C-1 : Commerce et service de voisinage									
	C-1 a) : Magasin d'alimentation									
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail									
	C-2 : Commerce de vente au détail									
	C-2 a) : Magasin d'alimentation									
	C-2 b) : Autres établissements de vente au détail									
	C-3 : Service professionnel et personnel									
	C-3 a) : Services professionnels									
	C-3 b) : Services personnels non médicaux									
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers									
	C-3 d) : Services de garderie et CPE									
	C-3 e) : Services de soins médicaux									
	C-3 f) : Autres services									
	C-4 : Commerce de gros									
	C-4 a) : Vente en gros ou au détail									
	C-4 b) : Services de construction									
	C-5 : Commerce d'hébergement									
	C-5 a) : Hébergement commercial									
	C-5 b) : Hébergement résidentiel									
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool									
	C-6 a) : Restauration									
	C-6 b) : Débit d'alcool									
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport									
	C-7 a) : Service, réparation et transport									
	C-7 b) : Vente et location de véhicules									
	C-8 : Commerce de carburant									
	C-9 : Commerce de nature érotique									
<b>Public (P)</b>	P-1 : Public et institutionnel de voisinage									
	P-2 : Public et institutionnel de voisinage avec impacts									
	P-3 : Public et institutionnel régional									
	P-4 : Service public									
	P-5 : Conservation	X								
<b>Récréatif (R)</b>	R-1 : Récréation extérieure									
	R-1 a) : Activité récréative									
	R-1 b) : Activité nautique									
	R-2 : Récréation intérieure									

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE RB-105					SOU MIS AU PIIA OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	PROJET INTÉGRÉ OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>Industriel (I)</b>	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Industrie extractive								
<b>Agricole (A)</b>	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Chenil et pension								
<b>Autres</b>	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								
<b>NORMES D'IMPLANTATION ET DIMENSIONS</b>									
<b>Normes applicables à un bâtiment principal</b>	<b>Structure</b>								
	Isolée	X							
	Jumelée								
	En rangée								
	<b>Hauteur</b>								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)	4,5 / 11							
	<b>Dimension</b>								
	Largeur min. de la façade avant (m)								
	Bâtiment de 1 étage	7							
	Bâtiment de 2 étages et plus	6							
	Superficie d'implantation au sol min. (m <sup>2</sup> )								
	Bâtiment de 1 étage	70							
	Bâtiment de 2 étages et plus	60							
	<b>Implantation</b>								
	Marge de recul avant (m)	7,5							
	Marge de recul arrière (m)	8							
	Marge de recul latérale								
	Bâtiment isolé (m)	3							
	Bâtiment jumelé, unité d'extrémité (m)								
Bâtiment en rangée, unité d'extrémité (m)									
Somme des marges de recul latérale (m)	6								
<b>Nombre de logement et occupation au sol</b>									
Nombre de logement par bâtiment min./max.	1 / 1								
Rapports espace bâti / terrain max.	0,30								
<b>NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT</b>									
Superficie (m <sup>2</sup> )	720								
Profondeur (m)	30								
Largeur (m)	24								
Notes de renvois							Amendements		
							N° règlement	Date d'adoption	

**Zone résidentielle moyenne densité RM-106**

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE RM-106					SOU MIS AU PIA		PROJET INTÉGRÉ	
		1	2	3	4	5	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>		
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8	
<b>USAGES PERMIS</b>										
<b>Habitation (H)</b>	H-1 : Habitation 1 logement									
	H-2 : Habitation 2 logements									
	H-3 : Habitation 3 logements									
	H-4 : Habitation 4 logements et plus	X								
	H-5 : Habitation en commun									
	H-6 : Maison mobile									
<b>Commerces et services (C)</b>	C-1 : Commerce et service de voisinage									
	C-1 a) : Magasin d'alimentation									
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail									
	C-2 : Commerce de vente au détail									
	C-2 a) : Magasin d'alimentation									
	C-2 b) : Autres établissements de vente au détail									
	C-3 : Service professionnel et personnel									
	C-3 a) : Services professionnels									
	C-3 b) : Services personnels non médicaux									
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers									
	C-3 d) : Services de garderie et CPE									
	C-3 e) : Services de soins médicaux									
	C-3 f) : Autres services									
	C-4 : Commerce de gros									
	C-4 a) : Vente en gros ou au détail									
	C-4 b) : Services de construction									
	C-5 : Commerce d'hébergement									
	C-5 a) : Hébergement commercial									
	C-5 b) : Hébergement résidentiel									
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool									
	C-6 a) : Restauration									
	C-6 b) : Débit d'alcool									
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport									
	C-7 a) : Service, réparation et transport									
	C-7 b) : Vente et location de véhicules									
	C-8 : Commerce de carburant									
	C-9 : Commerce de nature érotique									
<b>Public (P)</b>	P-1 : Public et institutionnel de voisinage									
	P-2 : Public et institutionnel de voisinage avec impacts									
	P-3 : Public et institutionnel régional									
	P-4 : Service public									
	P-5 : Conservation									
<b>Récréatif (R)</b>	R-1 : Récréation extérieure									
	R-1 a) : Activité récréative									
	R-1 b) : Activité nautique									
	R-2 : Récréation intérieure									

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE RM-106					SOU MIS AU PIIA OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	PROJET INTÉGRÉ OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>Industriel (I)</b>	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Industrie extractive								
<b>Agricole (A)</b>	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Chenil et pension								
<b>Autres</b>	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								
<b>NORMES D'IMPLANTATION ET DIMENSIONS</b>									
<b>Normes applicables à un bâtiment principal</b>	<b>Structure</b>								
	Isolée	X							
	Jumelée								
	En rangée								
	<b>Hauteur</b>								
	Nombre d'étages min / max	1 / 3							
	Hauteur min / max (m)	4,5 / 14							
	<b>Dimension</b>								
	Largeur min. de la façade avant (m)								
	Bâtiment de 1 étage	7							
	Bâtiment de 2 étages et plus	6							
	Superficie d'implantation au sol min. (m <sup>2</sup> )								
	Bâtiment de 1 étage	70							
	Bâtiment de 2 étages et plus	60							
	<b>Implantation</b>								
	Marge de recul avant (m)	6							
	Marge de recul arrière (m)	9							
	Marge de recul latérale								
Bâtiment isolé (m)	2								
Bâtiment jumelé, unité d'extrémité (m)									
Bâtiment en rangée, unité d'extrémité (m)									
Somme des marges de recul latérale (m)	5								
<b>Nombre de logement et occupation au sol</b>									
Nombre de logement par bâtiment min./max.	/ 18								
Rapports espace bâti / terrain max.	0,30								
<b>NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT</b>									
Superficie (m <sup>2</sup> )	150 m <sup>2</sup> / unité de log.								
Profondeur (m)	30								
Largeur (m)	24								
<b>Notes de renvois</b>							<b>Amendements</b>		
							<b>N° règlement</b>	<b>Date d'adoption</b>	

**Zone Résidentielle basse densité RB-107**

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE RB-107					SOU MIS AU PIA		PROJET INTÉGRÉ	
		1	2	3	4	5	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>		
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8	
<b>USAGES PERMIS</b>										
<b>Habitation (H)</b>	H-1 : Habitation 1 logement	X	X							
	H-2 : Habitation 2 logements			X						
	H-3 : Habitation 3 logements			X						
	H-4 : Habitation 4 logements et plus									
	H-5 : Habitation en commun									
	H-6 : Maison mobile									
<b>Commerces et services (C)</b>	C-1 : Commerce et service de voisinage									
	C-1 a) : Magasin d'alimentation									
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail									
	C-2 : Commerce de vente au détail									
	C-2 a) : Magasin d'alimentation									
	C-2 b) : Autres établissements de vente au détail									
	C-3 : Service professionnel et personnel									
	C-3 a) : Services professionnels									
	C-3 b) : Services personnels non médicaux									
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers									
	C-3 d) : Services de garderie et CPE									
	C-3 e) : Services de soins médicaux									
	C-3 f) : Autres services									
	C-4 : Commerce de gros									
	C-4 a) : Vente en gros ou au détail									
	C-4 b) : Services de construction									
	C-5 : Commerce d'hébergement									
	C-5 a) : Hébergement commercial									
	C-5 b) : Hébergement résidentiel									
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool									
	C-6 a) : Restauration									
C-6 b) : Débit d'alcool										
C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport										
C-7 a) : Service, réparation et transport										
C-7 b) : Vente et location de véhicules										
C-8 : Commerce de carburant										
C-9 : Commerce de nature érotique										
<b>Public (P)</b>	P-1 : Public et institutionnel de voisinage									
	P-2 : Public et institutionnel de voisinage avec impacts									
	P-3 : Public et institutionnel régional									
	P-4 : Service public									
	P-5 : Conservation									
<b>Récréatif (R)</b>	R-1 : Récréation extérieure									
	R-1 a) : Activité récréative									
	R-1 b) : Activité nautique									
	R-2 : Récréation intérieure									

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE RB-107					SOU MIS AU PIAA		PROJET INTÉGRÉ				
		1	2	3	4	5	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>					
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8				
<b>Industriel (I)</b>	I-1 : Industrie légère												
	I-2 : Industrie lourde												
	I-3 : Industrie extractive												
<b>Agricole (A)</b>	A-1 : Élevage												
	A-2 : Culture du sol												
	A-3 : Chenil et pension												
<b>Autres</b>	Usages spécifiquement autorisés												
	Usages spécifiquement prohibés												
<b>NORMES D'IMPLANTATION ET DIMENSIONS</b>													
<b>Normes applicables à un bâtiment principal</b>	<b>Structure</b>												
	Isolée	X		X									
	Jumelée		X										
	En rangée												
	<b>Hauteur</b>												
	Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 / 2	2 / 3									
	Hauteur min / max (m)	4,5 / 11	4,5 / 11	6 / 14									
	<b>Dimension</b>												
	Largeur min. de la façade avant (m)												
	Bâtiment de 1 étage	7											
	Bâtiment de 2 étages et plus	6		8									
	Superficie d'implantation au sol min. (m <sup>2</sup> )												
	Bâtiment de 1 étage	70	60										
	Bâtiment de 2 étages et plus	60	55	60									
	<b>Implantation</b>												
	Marge de recul avant (m)	6	6	6									
	Marge de recul arrière (m)	9	9	9									
	Marge de recul latérale												
	Bâtiment isolé (m)	2		2									
	Bâtiment jumelé, unité d'extrémité (m)		2										
Bâtiment en rangée, unité d'extrémité (m)													
Somme des marges de recul latérale (m)	5	2	5										
<b>Nombre de logement et occupation au sol</b>													
Nombre de logement par bâtiment min./max.	1 / 1	1 / 1	2 / 3										
Rapports espace bâti / terrain max.	0,30	0,30	0,30										
<b>NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT</b>													
Superficie (m <sup>2</sup> )	720	360	720										
Profondeur (m)	30	30	30										
Largeur (m)	24	12	24										
Notes de renvois						<b>Amendements</b>							
						N° règlement		Date d'adoption					

**Zone résidentielle moyenne densité RM-108**

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE RM-108					SOU MIS AU PIA		PROJET INTÉGRÉ	
		1	2	3	4	5	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>		
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8	
<b>USAGES PERMIS</b>										
<b>Habitation (H)</b>	H-1 : Habitation 1 logement									
	H-2 : Habitation 2 logements									
	H-3 : Habitation 3 logements	X								
	H-4 : Habitation 4 logements et plus		X <sup>(1)</sup>							
	H-5 : Habitation en commun									
	H-6 : Maison mobile									
<b>Commerces et services (C)</b>	<b>C-1 : Commerce et service de voisinage</b>									
	C-1 a) : Magasin d'alimentation									
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail									
	<b>C-2 : Commerce de vente au détail</b>									
	C-2 a) : Magasin d'alimentation									
	C-2 b) : Autres établissements de vente au détail									
	<b>C-3 : Service professionnel et personnel</b>									
	C-3 a) : Services professionnels									
	C-3 b) : Services personnels non médicaux									
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers									
	C-3 d) : Services de garderie et CPE									
	C-3 e) : Services de soins médicaux									
	C-3 f) : Autres services									
	<b>C-4 : Commerce de gros</b>									
	C-4 a) : Vente en gros ou au détail									
	C-4 b) : Services de construction									
	<b>C-5 : Commerce d'hébergement</b>									
	C-5 a) : Hébergement commercial									
	C-5 b) : Hébergement résidentiel									
	<b>C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool</b>									
	C-6 a) : Restauration									
	C-6 b) : Débit d'alcool									
	<b>C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport</b>									
	C-7 a) : Service, réparation et transport									
	C-7 b) : Vente et location de véhicules									
	C-8 : Commerce de carburant									
	C-9 : Commerce de nature érotique									
<b>Public (P)</b>	P-1 : Public et institutionnel de voisinage									
	P-2 : Public et institutionnel de voisinage avec impacts									
	P-3 : Public et institutionnel régional									
	P-4 : Service public									
	P-5 : Conservation									
<b>Récréatif (R)</b>	<b>R-1 : Récréation extérieure</b>									
	R-1 a) : Activité récréative									
	R-1 b) : Activité nautique									
	R-2 : Récréation intérieure									

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE RM-108					SOU MIS AU PIA OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	PROJET INTÉGRÉ OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>Industriel (I)</b>	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Industrie extractive								
<b>Agricole (A)</b>	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Chenil et pension								
<b>Autres</b>	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								
<b>NORMES D'IMPLANTATION ET DIMENSIONS</b>									
<b>Normes applicables à un bâtiment principal</b>	<b>Structure</b>								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	En rangée								
	<b>Hauteur</b>								
	Nombre d'étages min / max	2 / 3	2 / 3						
	Hauteur min / max (m)	6 / 14	6 / 14						
	<b>Dimension</b>								
	Largeur min. de la façade avant (m)								
	Bâtiment de 1 étage								
	Bâtiment de 2 étages et plus	8	8						
	Superficie d'implantation au sol min. (m <sup>2</sup> )								
	Bâtiment de 1 étage								
	Bâtiment de 2 étages et plus	60	60						
	<b>Implantation</b>								
	Marge de recul avant (m)	6	6						
	Marge de recul arrière (m)	9	9						
	Marge de recul latérale								
	Bâtiment isolé (m)	2	2						
	Bâtiment jumelé, unité d'extrémité (m)								
Bâtiment en rangée, unité d'extrémité (m)									
Somme des marges de recul latérale (m)	5	5							
<b>Nombre de logement et occupation au sol</b>									
Nombre de logement par bâtiment min./max.	3 / 3	4 / 10							
Rapports espace bâti / terrain max.	0,30	0,30							
<b>NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT</b>									
Superficie (m <sup>2</sup> )	720	150 m <sup>2</sup> / unité de log.							
Profondeur (m)	30	30							
Largeur (m)	24	24							
<b>Notes de renvois</b>						<b>Amendements</b>			
(1) L'usage « H-4 : Habitation 4 logements et plus » est contingenté à un dans la zone.						<b>N° règlement</b>	<b>Date d'adoption</b>		

**Zone Résidentielle basse densité RB-109**

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE RB-109					SOU MIS AU P I A		PROJ ET INTÉGRÉ	
		1	2	3	4	5	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>		
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8	
<b>USAGES PERMIS</b>										
<b>Habitation (H)</b>	H-1 : Habitation 1 logement	X	X							
	H-2 : Habitation 2 logements			X						
	H-3 : Habitation 3 logements			X						
	H-4 : Habitation 4 logements et plus									
	H-5 : Habitation en commun									
	H-6 : Maison mobile									
<b>Commerces et services (C)</b>	C-1 : Commerce et service de voisinage									
	C-1 a) : Magasin d'alimentation									
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail									
	C-2 : Commerce de vente au détail									
	C-2 a) : Magasin d'alimentation									
	C-2 b) : Autres établissements de vente au détail									
	C-3 : Service professionnel et personnel									
	C-3 a) : Services professionnels									
	C-3 b) : Services personnels non médicaux									
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers									
	C-3 d) : Services de garderie et CPE									
	C-3 e) : Services de soins médicaux									
	C-3 f) : Autres services									
	C-4 : Commerce de gros									
	C-4 a) : Vente en gros ou au détail									
	C-4 b) : Services de construction									
	C-5 : Commerce d'hébergement									
	C-5 a) : Hébergement commercial									
	C-5 b) : Hébergement résidentiel									
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool									
	C-6 a) : Restauration									
	C-6 b) : Débit d'alcool									
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport									
	C-7 a) : Service, réparation et transport									
	C-7 b) : Vente et location de véhicules									
	C-8 : Commerce de carburant									
	C-9 : Commerce de nature érotique									
<b>Public (P)</b>	P-1 : Public et institutionnel de voisinage									
	P-2 : Public et institutionnel de voisinage avec impacts									
	P-3 : Public et institutionnel régional									
	P-4 : Service public									
	P-5 : Conservation									
<b>Récréatif (R)</b>	R-1 : Récréation extérieure									
	R-1 a) : Activité récréative									
	R-1 b) : Activité nautique									
	R-2 : Récréation intérieure									

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE RB-109					SOU MIS AU PIIA OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	PROJET INTÉGRÉ OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>Industriel (I)</b>	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Industrie extractive								
<b>Agricole (A)</b>	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Chenil et pension								
<b>Autres</b>	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								
<b>NORMES D'IMPLANTATION ET DIMENSIONS X</b>									
<b>Normes applicables à un bâtiment principal</b>	<b>Structure</b>								
	Isolée	X		X					
	Jumelée		X						
	En rangée								
	<b>Hauteur</b>								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 / 2	2 / 2					
	Hauteur min / max (m)	4,5 / 11	4,5 / 11	6 / 11					
	<b>Dimension</b>								
	Largeur min. de la façade avant (m)								
	Bâtiment de 1 étage	7	7						
	Bâtiment de 2 étages et plus	6	6	7,2					
	Superficie d'implantation au sol min. (m <sup>2</sup> )								
	Bâtiment de 1 étage	70	60						
	Bâtiment de 2 étages et plus	60	55	60					
	<b>Implantation</b>								
	Marge de recul avant (m)	6	6	6					
	Marge de recul arrière (m)	9	9	9					
	Marge de recul latérale								
	Bâtiment isolé (m)	2		2					
	Bâtiment jumelé, unité d'extrémité (m)		2						
Bâtiment en rangée, unité d'extrémité (m)									
Somme des marges de recul latérale (m)	5	2	5						
<b>Nombre de logement et occupation au sol</b>									
Nombre de logement par bâtiment min./max.	1 / 1	1 / 1	2 / 3						
Rapports espace bâti / terrain max.	0,30	0,30	0,30						
<b>NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT</b>									
Superficie (m <sup>2</sup> )	720	360	720						
Profondeur (m)	30	30	30						
Largeur (m)	24	12	24						
Notes de renvois						Amendements			
						N° règlement	Date d'adoption		

**Zone Résidentielle basse densité RB-110**

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE RB-110					SOU MIS AU PIA		PROJET INTÉGRÉ	
		1	2	3	4	5	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>		
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8	
<b>USAGES PERMIS</b>										
<b>Habitation (H)</b>	H-1 : Habitation 1 logement	X	X							
	H-2 : Habitation 2 logements			X						
	H-3 : Habitation 3 logements			X						
	H-4 : Habitation 4 logements et plus									
	H-5 : Habitation en commun									
	H-6 : Maison mobile									
<b>Commerces et services (C)</b>	C-1 : Commerce et service de voisinage									
	C-1 a) : Magasin d'alimentation									
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail									
	C-2 : Commerce de vente au détail									
	C-2 a) : Magasin d'alimentation									
	C-2 b) : Autres établissements de vente au détail									
	C-3 : Service professionnel et personnel									
	C-3 a) : Services professionnels									
	C-3 b) : Services personnels non médicaux									
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers									
	C-3 d) : Services de garderie et CPE									
	C-3 e) : Services de soins médicaux									
	C-3 f) : Autres services									
	C-4 : Commerce de gros									
	C-4 a) : Vente en gros ou au détail									
	C-4 b) : Services de construction									
	C-5 : Commerce d'hébergement									
	C-5 a) : Hébergement commercial									
	C-5 b) : Hébergement résidentiel									
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool									
	C-6 a) : Restauration									
	C-6 b) : Débit d'alcool									
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport									
	C-7 a) : Service, réparation et transport									
	C-7 b) : Vente et location de véhicules									
	C-8 : Commerce de carburant									
	C-9 : Commerce de nature érotique									
<b>Public (P)</b>	P-1 : Public et institutionnel de voisinage				X					
	P-2 : Public et institutionnel de voisinage avec impacts									
	P-3 : Public et institutionnel régional									
	P-4 : Service public									
	P-5 : Conservation									
<b>Récréatif (R)</b>	R-1 : Récréation extérieure									
	R-1 a) : Activité récréative									
	R-1 b) : Activité nautique									
	R-2 : Récréation intérieure									

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE RB-110					SOU MIS AU PIA OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	PROJET INTÉGRÉ OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>Industriel (I)</b>	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Industrie extractive								
<b>Agricole (A)</b>	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Chenil et pension								
<b>Autres</b>	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								
<b>NORMES D'IMPLANTATION ET DIMENSIONS X</b>									
<b>Normes applicables à un bâtiment principal</b>	<b>Structure</b>								
	Isolée	X		X	X				
	Jumelée		X						
	En rangée								
	<b>Hauteur</b>								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 / 2	2 / 2	1 / 2				
	Hauteur min / max (m)	4,5 / 11	4,5 / 11	6 / 11	4,5 / 11				
	<b>Dimension</b>								
	Largeur min. de la façade avant (m)								
	Bâtiment de 1 étage	7	7		7				
	Bâtiment de 2 étages et plus	6	6	7,2	6				
	Superficie d'implantation au sol min. (m <sup>2</sup> )								
	Bâtiment de 1 étage	70	60		70				
	Bâtiment de 2 étages et plus	60	55	60	60				
	<b>Implantation</b>								
	Marge de recul avant (m)	6	6	6	6				
	Marge de recul arrière (m)	9	9	9	9				
	Marge de recul latérale								
	Bâtiment isolé (m)	2		2	2				
	Bâtiment jumelé, unité d'extrémité (m)		2						
Bâtiment en rangée, unité d'extrémité (m)									
Somme des marges de recul latérale (m)	5	2	5	5					
<b>Nombre de logement et occupation au sol</b>									
Nombre de logement par bâtiment min./max.	1 / 1	1 / 1	2 / 3						
Rapports espace bâti / terrain max.	0,30	0,30	0,30	0,50					
<b>NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT</b>									
Superficie (m <sup>2</sup> )	720	360	720	720					
Profondeur (m)	30	30	30	30					
Largeur (m)	24	12	24	24					
Notes de renvois						Amendements			
						N° règlement	Date d'adoption		

Zone Publique P-111

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE P-111					SOU MIS AU PIA		PROJET INTÉGRÉ	
		1	2	3	4	5	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>		
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8	
<b>USAGES PERMIS</b>										
<b>Habitation (H)</b>	H-1 : Habitation 1 logement									
	H-2 : Habitation 2 logements									
	H-3 : Habitation 3 logements									
	H-4 : Habitation 4 logements et plus									
	H-5 : Habitation en commun									
	H-6 : Maison mobile									
<b>Commerces et services (C)</b>	C-1 : Commerce et service de voisinage									
	C-1 a) : Magasin d'alimentation									
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail									
	C-2 : Commerce de vente au détail									
	C-2 a) : Magasin d'alimentation									
	C-2 b) : Autres établissements de vente au détail									
	C-3 : Service professionnel et personnel									
	C-3 a) : Services professionnels									
	C-3 b) : Services personnels non médicaux									
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers									
	C-3 d) : Services de garderie et CPE									
	C-3 e) : Services de soins médicaux									
	C-3 f) : Autres services									
	C-4 : Commerce de gros									
	C-4 a) : Vente en gros ou au détail									
	C-4 b) : Services de construction									
	C-5 : Commerce d'hébergement									
	C-5 a) : Hébergement commercial									
	C-5 b) : Hébergement résidentiel									
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool									
	C-6 a) : Restauration									
	C-6 b) : Débit d'alcool									
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport									
	C-7 a) : Service, réparation et transport									
	C-7 b) : Vente et location de véhicules									
	C-8 : Commerce de carburant									
	C-9 : Commerce de nature érotique									
<b>Public (P)</b>	P-1 : Public et institutionnel de voisinage	X								
	P-2 : Public et institutionnel de voisinage avec impacts									
	P-3 : Public et institutionnel régional									
	P-4 : Service public									
	P-5 : Conservation	X								
<b>Récréatif (R)</b>	R-1 : Récréation extérieure									
	R-1 a) : Activité récréative									
	R-1 b) : Activité nautique									
	R-2 : Récréation intérieure									

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE P-111					SOU MIS AU PIIA OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	PROJET INTÉGRÉ OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>Industriel (I)</b>	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Industrie extractive								
<b>Agricole (A)</b>	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Chenil et pension								
<b>Autres</b>	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								
<b>NORMES D'IMPLANTATION ET DIMENSIONS</b>									
<b>Normes applicables à un bâtiment principal</b>	<b>Structure</b>								
	Isolée	X							
	Jumelée								
	En rangée								
	<b>Hauteur</b>								
	Nombre d'étages min / max	1 / 3							
	Hauteur min / max (m)	4,5 / 14							
	<b>Dimension</b>								
	Largeur min. de la façade avant (m)								
	Bâtiment de 1 étage								
	Bâtiment de 2 étages et plus								
	Superficie d'implantation au sol min. (m <sup>2</sup> )								
	Bâtiment de 1 étage								
	Bâtiment de 2 étages et plus								
	<b>Implantation</b>								
	Marge de recul avant (m)	6							
	Marge de recul arrière (m)	9							
	Marge de recul latérale								
	Bâtiment isolé (m)	2							
	Bâtiment jumelé, unité d'extrémité (m)								
Bâtiment en rangée, unité d'extrémité (m)									
Somme des marges de recul latérale (m)	5								
<b>Nombre de logement et occupation au sol</b>									
Nombre de logement par bâtiment min./max.									
Rapports espace bâti / terrain max	0,40								
<b>NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT</b>									
Superficie (m <sup>2</sup> )									
Profondeur (m)									
Largeur (m)									
Notes de renvois							Amendements		
							N° règlement	Date d'adoption	

Zone Mixte M-112

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE M-112					SOU MIS AU PIIA		PROJET INTÉGRÉ	
		1	2	3	4	5	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>		
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8	
<b>USAGES PERMIS</b>										
<b>Habitation (H)</b>	H-1 : Habitation 1 logement	X								
	H-2 : Habitation 2 logements		X	X						
	H-3 : Habitation 3 logements				X					
	H-4 : Habitation 4 logements et plus					X				
	H-5 : Habitation en commun									
	H-6 : Maison mobile									
<b>Commerces et services (C)</b>	C-1 : Commerce et service de voisinage									
	C-1 a) : Magasin d'alimentation				X	X				
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail				X	X				
	C-2 : Commerce de vente au détail									
	C-2 a) : Magasin d'alimentation									
	C-2 b) : Autres établissements de vente au détail									
	C-3 : Service professionnel et personnel									
	C-3 a) : Services professionnels				X	X				
	C-3 b) : Services personnels non médicaux				X	X				
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers									
	C-3 d) : Services de garderie et CPE				X	X				
	C-3 e) : Services de soins médicaux				X	X				
	C-3 f) : Autres services				X	X				
	C-4 : Commerce de gros									
	C-4 a) : Vente en gros ou au détail									
	C-4 b) : Services de construction									
	C-5 : Commerce d'hébergement									
	C-5 a) : Hébergement commercial									
	C-5 b) : Hébergement résidentiel				X	X				
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool									
	C-6 a) : Restauration									
	C-6 b) : Débit d'alcool									
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport									
	C-7 a) : Service, réparation et transport									
	C-7 b) : Vente et location de véhicules									
	C-8 : Commerce de carburant									
	C-9 : Commerce de nature érotique									
<b>Public (P)</b>	P-1 : Public et institutionnel de voisinage									
	P-2 : Public et institutionnel de voisinage avec impacts									
	P-3 : Public et institutionnel régional									
	P-4 : Service public									
	P-5 : Conservation									
<b>Récréatif (R)</b>	R-1 : Récréation extérieure									
	R-1 a) : Activité récréative									
	R-1 b) : Activité nautique									
	R-2 : Récréation intérieure				X	X				

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE M-112					SOU MIS AU PIIA OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	PROJET INTÉGRÉ OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>Industriel (I)</b>	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Industrie extractive								
<b>Agricole (A)</b>	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Chenil et pension								
<b>Autres</b>	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								
<b>NORMES D'IMPLANTATION ET DIMENSIONS</b>									
<b>Normes applicables à un bâtiment principal</b>	<b>Structure</b>								
	Isolée	X		X	X	X			
	Jumelée		X						
	En rangée								
	<b>Hauteur</b>								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2			
	Hauteur min / max (m)	4,5 / 11	4,5 / 11	4,5 / 11	4,5 / 11	4,5 / 11			
	<b>Dimension</b>								
	Largeur min. de la façade avant (m)								
	Bâtiment de 1 étage	7	7	6		7			
	Bâtiment de 2 étages et plus	6	6	5		6			
	Superficie d'implantation au sol min. (m <sup>2</sup> )								
	Bâtiment de 1 étage	70	70	60	70	70			
	Bâtiment de 2 étages et plus	60	60	55	60	60			
	<b>Implantation</b>								
	Marge de recul avant (m)	3	3	3	3	3			
	Marge de recul arrière (m)	9	9	9	9	9			
	Marge de recul latérale								
	Bâtiment isolé (m)	2		2	2	2			
	Bâtiment jumelé, unité d'extrémité (m)		2						
Bâtiment en rangée, unité d'extrémité (m)									
Somme des marges de recul latérale (m)	5		5	5	5				
<b>Nombre de logement et occupation au sol</b>									
Nombre de logement par bâtiment min./max.	1 / 1	2 / 2	2 / 2	3 / 3	4 / 4				
Rapports espace bâti / terrain max	0,30	0,30	0,30	0,50	0,50				
<b>NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT</b>									
Superficie (m <sup>2</sup> )	720	360	720	720	720				
Profondeur (m)	30	30	30	30	30				
Largeur (m)	24	12	24	24	24				
Notes de renvois						Amendements			
						N° règlement	Date d'adoption		

**Zone Publique P-113**

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE P-113					SOU MIS AU PIA		PROJET INTÉGRÉ	
		1	2	3	4	5	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>		
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8	
<b>USAGES PERMIS</b>										
<b>Habitation (H)</b>	H-1 : Habitation 1 logement									
	H-2 : Habitation 2 logements									
	H-3 : Habitation 3 logements									
	H-4 : Habitation 4 logements et plus									
	H-5 : Habitation en commun									
	H-6 : Maison mobile									
<b>Commerces et services (C)</b>	C-1 : Commerce et service de voisinage									
	C-1 a) : Magasin d'alimentation									
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail									
	C-2 : Commerce de vente au détail									
	C-2 a) : Magasin d'alimentation									
	C-2 b) : Autres établissements de vente au détail									
	C-3 : Service professionnel et personnel									
	C-3 a) : Services professionnels									
	C-3 b) : Services personnels non médicaux									
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers									
	C-3 d) : Services de garderie et CPE									
	C-3 e) : Services de soins médicaux									
	C-3 f) : Autres services									
	C-4 : Commerce de gros									
	C-4 a) : Vente en gros ou au détail									
	C-4 b) : Services de construction									
	C-5 : Commerce d'hébergement									
	C-5 a) : Hébergement commercial									
	C-5 b) : Hébergement résidentiel									
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool									
	C-6 a) : Restauration									
	C-6 b) : Débit d'alcool									
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport									
	C-7 a) : Service, réparation et transport									
	C-7 b) : Vente et location de véhicules									
	C-8 : Commerce de carburant									
	C-9 : Commerce de nature érotique									
<b>Public (P)</b>	P-1 : Public et institutionnel de voisinage									
	P-2 : Public et institutionnel de voisinage avec impacts									
	P-3 : Public et institutionnel régional									
	P-4 : Service public									
	P-5 : Conservation	X								
<b>Récréatif (R)</b>	R-1 : Récréation extérieure									
	R-1 a) : Activité récréative	X								
	R-1 b) : Activité nautique									
	R-2 : Récréation intérieure									

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE P-113					SOU MIS AU PIIA OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	PROJET INTÉGRÉ OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>Industriel (I)</b>	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Industrie extractive								
<b>Agricole (A)</b>	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Chenil et pension								
<b>Autres</b>	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								
<b>NORMES D'IMPLANTATION ET DIMENSIONS</b>									
<b>Normes applicables à un bâtiment principal</b>	<b>Structure</b>								
	Isolée	X							
	Jumelée								
	En rangée								
	<b>Hauteur</b>								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)	4,5 / 11							
	<b>Dimension</b>								
	Largeur min. de la façade avant (m)								
	Bâtiment de 1 étage								
	Bâtiment de 2 étages et plus								
	Superficie d'implantation au sol min. (m <sup>2</sup> )								
	Bâtiment de 1 étage								
	Bâtiment de 2 étages et plus								
	<b>Implantation</b>								
	Marge de recul avant (m)	6							
	Marge de recul arrière (m)	9							
	Marge de recul latérale								
	Bâtiment isolé (m)	2							
	Bâtiment jumelé, unité d'extrémité (m)								
Bâtiment en rangée, unité d'extrémité (m)									
Somme des marges de recul latérale (m)	5								
<b>Nombre de logement et occupation au sol</b>									
Nombre de logement par bâtiment min./max.									
Rapports espace bâti / terrain max	0,30								
<b>NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT</b>									
Superficie (m <sup>2</sup> )									
Profondeur (m)									
Largeur (m)									
Notes de renvois							Amendements		
							N° règlement	Date d'adoption	

**Zone Résidentielle basse densité RB-114**

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE RB-114					SOU MIS AU PIA	PROJET INTÉGRÉ	
		1	2	3	4	5	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>USAGES PERMIS</b>									
<b>Habitation (H)</b>	H-1 : Habitation 1 logement	X							
	H-2 : Habitation 2 logements								
	H-3 : Habitation 3 logements								
	H-4 : Habitation 4 logements et plus								
	H-5 : Habitation en commun								
	H-6 : Maison mobile								
<b>Commerces et services (C)</b>	C-1 : Commerce et service de voisinage								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de vente au détail								
	C-2 a) : Magasin d'alimentation								
	C-2 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services de garderie et CPE								
	C-3 e) : Services de soins médicaux								
	C-3 f) : Autres services								
	C-4 : Commerce de gros								
	C-4 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-4 b) : Services de construction								
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
<b>Public (P)</b>	P-1 : Public et institutionnel de voisinage								
	P-2 : Public et institutionnel de voisinage avec impacts								
	P-3 : Public et institutionnel régional								
	P-4 : Service public								
	P-5 : Conservation								
<b>Récréatif (R)</b>	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE RB-114					SOU MIS AU PIA OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	PROJET INTÉGRÉ OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>Industriel (I)</b>	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Industrie extractive								
<b>Agricole (A)</b>	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Chenil et pension								
<b>Autres</b>	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								
<b>NORMES D'IMPLANTATION ET DIMENSIONS</b>									
<b>Normes applicables à un bâtiment principal</b>	<b>Structure</b>								
	Isolée	X							
	Jumelée								
	En rangée								
	<b>Hauteur</b>								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)	4,5 / 11							
	<b>Dimension</b>								
	Largeur min. de la façade avant (m)								
	Bâtiment de 1 étage	7							
	Bâtiment de 2 étages et plus	6							
	Superficie d'implantation au sol min. (m <sup>2</sup> )								
	Bâtiment de 1 étage	70							
	Bâtiment de 2 étages et plus	60							
	<b>Implantation</b>								
	Marge de recul avant (m)	7,5							
	Marge de recul arrière (m)	8							
	Marge de recul latérale								
	Bâtiment isolé (m)	2							
	Bâtiment jumelé, unité d'extrémité (m)								
Bâtiment en rangée, unité d'extrémité (m)									
Somme des marges de recul latérale (m)	4								
<b>Nombre de logement et occupation au sol</b>									
Nombre de logement par bâtiment min./max.	1 / 1								
Rapports espace bâti / terrain max.	0,30								
<b>NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT</b>									
Superficie (m <sup>2</sup> )	540								
Profondeur (m)	30								
Largeur (m)	18								
Notes de renvois							Amendements		
							N° règlement	Date d'adoption	

**Zone Résidentielle basse densité RB-115**

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE RB-115					SOU MIS AU PIA		PROJET INTÉGRÉ	
		1	2	3	4	5	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>		
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8	
<b>USAGES PERMIS</b>										
<b>Habitation (H)</b>	H-1 : Habitation 1 logement	X								
	H-2 : Habitation 2 logements		X							
	H-3 : Habitation 3 logements		X							
	H-4 : Habitation 4 logements et plus									
	H-5 : Habitation en commun									
	H-6 : Maison mobile									
<b>Commerces et services (C)</b>	C-1 : Commerce et service de voisinage									
	C-1 a) : Magasin d'alimentation									
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail									
	C-2 : Commerce de vente au détail									
	C-2 a) : Magasin d'alimentation									
	C-2 b) : Autres établissements de vente au détail									
	C-3 : Service professionnel et personnel									
	C-3 a) : Services professionnels									
	C-3 b) : Services personnels non médicaux									
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers									
	C-3 d) : Services de garderie et CPE									
	C-3 e) : Services de soins médicaux									
	C-3 f) : Autres services									
	C-4 : Commerce de gros									
	C-4 a) : Vente en gros ou au détail									
	C-4 b) : Services de construction									
	C-5 : Commerce d'hébergement									
	C-5 a) : Hébergement commercial									
	C-5 b) : Hébergement résidentiel									
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool									
	C-6 a) : Restauration									
	C-6 b) : Débit d'alcool									
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport									
	C-7 a) : Service, réparation et transport									
	C-7 b) : Vente et location de véhicules									
	C-8 : Commerce de carburant									
	C-9 : Commerce de nature érotique									
<b>Public (P)</b>	P-1 : Public et institutionnel de voisinage									
	P-2 : Public et institutionnel de voisinage avec impacts									
	P-3 : Public et institutionnel régional									
	P-4 : Service public									
	P-5 : Conservation									
<b>Récréatif (R)</b>	R-1 : Récréation extérieure									
	R-1 a) : Activité récréative									
	R-1 b) : Activité nautique									
	R-2 : Récréation intérieure									

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE RB-115					SOU MIS AU PIIA OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	PROJET INTÉGRÉ OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>Industriel (I)</b>	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Industrie extractive								
<b>Agricole (A)</b>	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Chenil et pension								
<b>Autres</b>	Usages spécifiquement autorisés			(1)					
	Usages spécifiquement prohibés								
<b>NORMES D'IMPLANTATION ET DIMENSIONS</b>									
<b>Normes applicables à un bâtiment principal</b>	<b>Structure</b>								
	Isolée	X	X	X					
	Jumelée								
	En rangée								
	<b>Hauteur</b>								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2	2 / 3	1 / 2					
	Hauteur min / max (m)	4,5 / 11	6 / 14	4,5 / 11					
	<b>Dimension</b>								
	Largeur min. de la façade avant (m)								
	Bâtiment de 1 étage	7		7					
	Bâtiment de 2 étages et plus	6	6	7,2					
	Superficie d'implantation au sol min. (m <sup>2</sup> )								
	Bâtiment de 1 étage	60		70					
	Bâtiment de 2 étages et plus	60	60	60					
	<b>Implantation</b>								
	Marge de recul avant (m)	7,5	7,5	7,5					
	Marge de recul arrière (m)	8	8	8					
	Marge de recul latérale								
	Bâtiment isolé (m)	2	2	2					
	Bâtiment jumelé, unité d'extrémité (m)								
Bâtiment en rangée, unité d'extrémité (m)									
Somme des marges de recul latérale (m)	4	4	5						
<b>Nombre de logement et occupation au sol</b>									
Nombre de logement par bâtiment min./max.	1 / 1	2 / 3							
Rapports espace bâti / terrain max.	0,30	0,30	0,5						
<b>NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT</b>									
Superficie (m <sup>2</sup> )	540	540	540						
Profondeur (m)	30	30	30						
Largeur (m)	18	18	18						
<b>Notes de renvois</b>						<b>Amendements</b>			
(1) Les usages « Transport urbains et interurbains » et « Transport scolaire », incluant des activités d'entretien et de réparation de véhicules de transport sont spécifiquement autorisés et ils sont contingentés à un dans la zone.						<b>N° règlement</b>	<b>Date d'adoption</b>		

**Zone Résidentielle basse densité RB-116**

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE RB-116					SOU MIS AU PIIA	PROJET INTÉGRÉ	
		1	2	3	4	5	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>USAGES PERMIS</b>									
<b>Habitation (H)</b>	H-1 : Habitation 1 logement	X							
	H-2 : Habitation 2 logements								
	H-3 : Habitation 3 logements								
	H-4 : Habitation 4 logements et plus								
	H-5 : Habitation en commun								
	H-6 : Maison mobile								
<b>Commerces et services (C)</b>	C-1 : Commerce et service de voisinage								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de vente au détail								
	C-2 a) : Magasin d'alimentation								
	C-2 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services de garderie et CPE								
	C-3 e) : Services de soins médicaux								
	C-3 f) : Autres services								
	C-4 : Commerce de gros								
	C-4 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-4 b) : Services de construction								
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
<b>Public (P)</b>	P-1 : Public et institutionnel de voisinage								
	P-2 : Public et institutionnel de voisinage avec impacts								
	P-3 : Public et institutionnel régional								
	P-4 : Service public								
	P-5 : Conservation								
<b>Récréatif (R)</b>	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE RB-116					SOU MIS AU PIIA OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	PROJET INTÉGRÉ OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>Industriel (I)</b>	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Industrie extractive								
<b>Agricole (A)</b>	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Chenil et pension								
<b>Autres</b>	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								
<b>NORMES D'IMPLANTATION ET DIMENSIONS</b>									
<b>Normes applicables à un bâtiment principal</b>	<b>Structure</b>								
	Isolée								
	Jumelée	X							
	En rangée								
	<b>Hauteur</b>								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)	4,5 / 11							
	<b>Dimension</b>								
	Largeur min. de la façade avant (m)								
	Bâtiment de 1 étage	7							
	Bâtiment de 2 étages et plus	6							
	Superficie d'implantation au sol min. (m <sup>2</sup> )								
	Bâtiment de 1 étage	70							
	Bâtiment de 2 étages et plus	55							
	<b>Implantation</b>								
	Marge de recul avant (m)	7,5							
	Marge de recul arrière (m)	8							
	Marge de recul latérale								
	Bâtiment isolé (m)								
	Bâtiment jumelé, unité d'extrémité (m)	2							
Bâtiment en rangée, unité d'extrémité (m)									
Somme des marges de recul latérale (m)									
<b>Nombre de logement et occupation au sol</b>									
Nombre de logement par bâtiment min./max.	1 / 1								
Rapports espace bâti / terrain max.	0,30								
<b>NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT</b>									
Superficie (m <sup>2</sup> )	360								
Profondeur (m)	30								
Largeur (m)	12								
Notes de renvois							Amendements		
							N° règlement	Date d'adoption	

**Zone Résidentielle basse densité RB-117**

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE RB-117					SOU MIS AU PIA	PROJET INTÉGRÉ	
		1	2	3	4	5	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>USAGES PERMIS</b>									
<b>Habitation (H)</b>	H-1 : Habitation 1 logement	X							
	H-2 : Habitation 2 logements								
	H-3 : Habitation 3 logements								
	H-4 : Habitation 4 logements et plus								
	H-5 : Habitation en commun								
	H-6 : Maison mobile								
<b>Commerces et services (C)</b>	C-1 : Commerce et service de voisinage								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de vente au détail								
	C-2 a) : Magasin d'alimentation								
	C-2 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services de garderie et CPE		X <sup>(1)</sup>						
	C-3 e) : Services de soins médicaux								
	C-3 f) : Autres services								
	C-4 : Commerce de gros								
	C-4 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-4 b) : Services de construction								
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
<b>Public (P)</b>	P-1 : Public et institutionnel de voisinage								
	P-2 : Public et institutionnel de voisinage avec impacts								
	P-3 : Public et institutionnel régional								
	P-4 : Service public								
	P-5 : Conservation								
<b>Récréatif (R)</b>	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE RB-117					SOU MIS AU PIIA OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	PROJET INTÉGRÉ OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>Industriel (I)</b>	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Industrie extractive								
<b>Agricole (A)</b>	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Chenil et pension								
<b>Autres</b>	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								
<b>NORMES D'IMPLANTATION ET DIMENSIONS</b>									
<b>Normes applicables à un bâtiment principal</b>	<b>Structure</b>								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	En rangée								
	<b>Hauteur</b>								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 / 2						
	Hauteur min / max (m)	4,5 / 11	4,5 / 11						
	<b>Dimension</b>								
	Largeur min. de la façade avant (m)								
	Bâtiment de 1 étage	7	7						
	Bâtiment de 2 étages et plus	6	7,2						
	Superficie d'implantation au sol min. (m <sup>2</sup> )								
	Bâtiment de 1 étage	70	70						
	Bâtiment de 2 étages et plus	60	60						
	<b>Implantation</b>								
	Marge de recul avant (m)	6	7,5						
	Marge de recul arrière (m)	9	8						
	Marge de recul latérale								
	Bâtiment isolé (m)	2	4						
	Bâtiment jumelé, unité d'extrémité (m)								
Bâtiment en rangée, unité d'extrémité (m)									
Somme des marges de recul latérale (m)	4	8							
<b>Nombre de logement et occupation au sol</b>									
Nombre de logement par bâtiment min./max.	1 / 1								
Rapports espace bâti / terrain max.	0,30	0,40							
<b>NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT</b>									
Superficie (m <sup>2</sup> )	720	540							
Profondeur (m)	30	30							
Largeur (m)	24	18							
<b>Notes de renvois</b>						<b>Amendements</b>			
(1) L'usage «C-3 d) : Services de garderie et CPE » est contingenté à un dans la zone.						<b>N° règlement</b>	<b>Date d'adoption</b>		

**Zone agricole A-118**

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE A-118					SOU MIS AU PIA	PROJET INTÉGRÉ	
		1	2	3	4	5	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>USAGES PERMIS</b>									
<b>Habitation (H)</b>	H-1 : Habitation 1 logement	X <sup>(1)</sup>							
	H-2 : Habitation 2 logements								
	H-3 : Habitation 3 logements								
	H-4 : Habitation 4 logements et plus								
	H-5 : Habitation en commun								
	H-6 : Maison mobile								
<b>Commerces et services (C)</b>	C-1 : Commerce et service de voisinage								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de vente au détail								
	C-2 a) : Magasin d'alimentation								
	C-2 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services de garderie et CPE								
	C-3 e) : Services de soins médicaux								
	C-3 f) : Autres services								
	C-4 : Commerce de gros								
	C-4 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-4 b) : Services de construction								
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
C-6 b) : Débit d'alcool									
C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport									
C-7 a) : Service, réparation et transport									
C-7 b) : Vente et location de véhicules									
C-8 : Commerce de carburant									
C-9 : Commerce de nature érotique									
<b>Public (P)</b>	P-1 : Public et institutionnel de voisinage								
	P-2 : Public et institutionnel de voisinage avec impacts								
	P-3 : Public et institutionnel régional								
	P-4 : Service public								
	P-5 : Conservation								
<b>Récréatif (R)</b>	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE A-118					SOUIS AU PIA		PROJET INTÉGRÉ	
		1	2	3	4	5	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>		
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8	
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère									
	I-2 : Industrie lourde									
	I-3 : Industrie extractive									
Agricole (A)	A-1 : Élevage		X <sup>(2)</sup>							
	A-2 : Culture du sol			X						
	A-3 : Chenil et pension				X <sup>(3)</sup>					
Autres	Usages spécifiquement autorisés									
	Usages spécifiquement prohibés									
<b>NORMES D'IMPLANTATION ET DIMENSIONS</b>										
Normes applicables à un bâtiment principal	<b>Structure</b>									
	Isolée	X	X	X	X					
	Jumelée									
	En rangée									
	<b>Hauteur</b>									
	Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2					
	Hauteur min / max (m)	4,5 / 6	4,5 /	4,5 /	4,5 /					
	<b>Dimension</b>									
	Largeur min. de la façade avant (m)									
	Bâtiment de 1 étage	7	7	7	7					
	Bâtiment de 2 étages et plus	6	6	6	6					
	Superficie d'implantation au sol min. (m <sup>2</sup> )									
	Bâtiment de 1 étage	70	70	70	70					
	Bâtiment de 2 étages et plus	60	60	60	60					
	<b>Implantation</b>									
	Marge de recul avant (m)	7,5 <sup>(5)</sup>	7,5	7,5	60 <sup>(4)</sup>					
	Marge de recul arrière (m)	8 <sup>(5)</sup>	8	8	8					
	Marge de recul latérale									
	Bâtiment isolé (m)	2 <sup>(5)</sup>	2	2	2					
	Bâtiment jumelé, unité d'extrémité (m)									
Bâtiment en rangée, unité d'extrémité (m)										
Somme des marges de recul latérale (m)	4 <sup>(5)</sup>	4	4	4						
<b>Nombre de logement et occupation au sol</b>										
Nombre de logement par bâtiment min./max.	1 / 1									
Rapports espace bâti / terrain max	0,30	0,30	0,30	0,30						
<b>NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT</b>										
Superficie (m <sup>2</sup> )	2 800 <sup>(6)</sup>	2 800 <sup>(6)</sup>	2 800 <sup>(6)</sup>	2 800 <sup>(6)</sup>						
Profondeur (m)	30 <sup>(6)</sup>	30 <sup>(6)</sup>	30 <sup>(6)</sup>	30 <sup>(6)</sup>						
Largeur (m)	48,7 <sup>(6)</sup>	48,7 <sup>(6)</sup>	48,7 <sup>(6)</sup>	48,7 <sup>(6)</sup>						
Notes de renvois						Amendements				
<p>(1) Des dispositions particulières s'appliquent. Voir la section 12 du chapitre 15 pour les dispositions applicables.</p> <p>(2) Des dispositions particulières s'appliquent. Voir la section 1 du chapitre 13 pour les dispositions applicables.</p> <p>(3) L'usage bénéficie de droits acquis en vertu de la LPTAA ou a fait l'objet d'une autorisation pour un usage autre que l'agriculture en vertu de la LPTAA.</p> <p>(4) En plus de la distance minimale de 60 m à respecter d'une voie publique, le chenil doit être localisé à une distance minimale de 300 m de toute habitation, sauf celle de l'exploitant.</p> <p>(5) Des dispositions particulières s'appliquent. Voir la section 2 du chapitre 13 pour les dispositions applicables.</p> <p>(6) Dans le cas d'un terrain non desservi ou partiellement desservi, les dimensions minimales de terrain à respecter sont celles prescrites au règlement de lotissement en vigueur.</p>						N° règlement	Date d'adoption			

**Zone Publique P-119**

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE P-119					SOU MIS AU PIA		PROJET INTÉGRÉ	
		1	2	3	4	5	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>		
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8	
<b>USAGES PERMIS</b>										
<b>Habitation (H)</b>	H-1 : Habitation 1 logement									
	H-2 : Habitation 2 logements									
	H-3 : Habitation 3 logements									
	H-4 : Habitation 4 logements et plus									
	H-5 : Habitation en commun									
	H-6 : Maison mobile									
<b>Commerces et services (C)</b>	C-1 : Commerce et service de voisinage									
	C-1 a) : Magasin d'alimentation									
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail									
	C-2 : Commerce de vente au détail									
	C-2 a) : Magasin d'alimentation									
	C-2 b) : Autres établissements de vente au détail									
	C-3 : Service professionnel et personnel									
	C-3 a) : Services professionnels									
	C-3 b) : Services personnels non médicaux									
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers									
	C-3 d) : Services de garderie et CPE									
	C-3 e) : Services de soins médicaux									
	C-3 f) : Autres services									
	C-4 : Commerce de gros									
	C-4 a) : Vente en gros ou au détail									
	C-4 b) : Services de construction									
	C-5 : Commerce d'hébergement									
	C-5 a) : Hébergement commercial									
	C-5 b) : Hébergement résidentiel									
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool									
	C-6 a) : Restauration									
	C-6 b) : Débit d'alcool									
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport									
	C-7 a) : Service, réparation et transport									
	C-7 b) : Vente et location de véhicules									
	C-8 : Commerce de carburant									
	C-9 : Commerce de nature érotique									
<b>Public (P)</b>	P-1 : Public et institutionnel de voisinage									
	P-2 : Public et institutionnel de voisinage avec impacts									
	P-3 : Public et institutionnel régional									
	P-4 : Service public	X								
	P-5 : Conservation	X								
<b>Récréatif (R)</b>	R-1 : Récréation extérieure									
	R-1 a) : Activité récréative									
	R-1 b) : Activité nautique									
	R-2 : Récréation intérieure									

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE P-119					SOU MIS AU PIIA OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	PROJET INTÉGRÉ OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>Industriel (I)</b>	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Industrie extractive								
<b>Agricole (A)</b>	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Chenil et pension								
<b>Autres</b>	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								
<b>NORMES D'IMPLANTATION ET DIMENSIONS</b>									
<b>Normes applicables à un bâtiment principal</b>	<b>Structure</b>								
	Isolée	X							
	Jumelée								
	En rangée								
	<b>Hauteur</b>								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)	4,5 / 11							
	<b>Dimension</b>								
	Largeur min. de la façade avant (m)								
	Bâtiment de 1 étage								
	Bâtiment de 2 étages et plus								
	Superficie d'implantation au sol min. (m <sup>2</sup> )								
	Bâtiment de 1 étage								
	Bâtiment de 2 étages et plus								
	<b>Implantation</b>								
	Marge de recul avant (m)	7,5							
	Marge de recul arrière (m)	8							
	Marge de recul latérale								
	Bâtiment isolé (m)	3							
	Bâtiment jumelé, unité d'extrémité (m)								
Bâtiment en rangée, unité d'extrémité (m)									
Somme des marges de recul latérale (m)	6								
<b>Nombre de logement et occupation au sol</b>									
Nombre de logement par bâtiment min./max.									
Rapports espace bâti / terrain max	0,10								
<b>NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT</b>									
Superficie (m <sup>2</sup> )									
Profondeur (m)									
Largeur (m)									
Notes de renvois							Amendements		
							N° règlement	Date d'adoption	

**Zone Résidentielle basse densité RB-120**

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE RB-120					SOU MIS AU PIA		PROJET INTEGRE	
		1	2	3	4	5	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>		
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8	
<b>USAGES PERMIS</b>										
<b>Habitation (H)</b>	H-1 : Habitation 1 logement	X								
	H-2 : Habitation 2 logements		X							
	H-3 : Habitation 3 logements									
	H-4 : Habitation 4 logements et plus									
	H-5 : Habitation en commun									
	H-6 : Maison mobile									
<b>Commerces et services (C)</b>	C-1 : Commerce et service de voisinage									
	C-1 a) : Magasin d'alimentation									
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail									
	C-2 : Commerce de vente au détail									
	C-2 a) : Magasin d'alimentation									
	C-2 b) : Autres établissements de vente au détail									
	C-3 : Service professionnel et personnel									
	C-3 a) : Services professionnels									
	C-3 b) : Services personnels non médicaux									
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers									
	C-3 d) : Services de garderie et CPE									
	C-3 e) : Services de soins médicaux									
	C-3 f) : Autres services									
	C-4 : Commerce de gros									
	C-4 a) : Vente en gros ou au détail									
	C-4 b) : Services de construction									
	C-5 : Commerce d'hébergement									
	C-5 a) : Hébergement commercial									
	C-5 b) : Hébergement résidentiel									
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool									
	C-6 a) : Restauration									
	C-6 b) : Débit d'alcool									
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport									
	C-7 a) : Service, réparation et transport									
	C-7 b) : Vente et location de véhicules									
	C-8 : Commerce de carburant									
	C-9 : Commerce de nature érotique									
<b>Public (P)</b>	P-1 : Public et institutionnel de voisinage									
	P-2 : Public et institutionnel de voisinage avec impacts									
	P-3 : Public et institutionnel régional									
	P-4 : Service public									
	P-5 : Conservation									
<b>Récréatif (R)</b>	R-1 : Récréation extérieure									
	R-1 a) : Activité récréative									
	R-1 b) : Activité nautique									
	R-2 : Récréation intérieure									

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE RB-120					SOU MIS AU PIIA OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	PROJET INTEGRE OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>		
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8	
<b>Industriel (I)</b>	I-1 : Industrie légère									
	I-2 : Industrie lourde									
	I-3 : Industrie extractive									
<b>Agricole (A)</b>	A-1 : Élevage									
	A-2 : Culture du sol									
	A-3 : Chenil et pension									
<b>Autres</b>	Usages spécifiquement autorisés									
	Usages spécifiquement prohibés									
<b>NORMES D'IMPLANTATION ET DIMENSIONS</b>										
<b>Normes applicables à un bâtiment principal</b>	<b>Structure</b>									
	Isolée	X	X							
	Jumelée									
	En rangée									
	<b>Hauteur</b>									
	Nombre d'étages min / max	1 / 2	2 / 2							
	Hauteur min / max (m)	4,5 / 11	6 / 11							
	<b>Dimension</b>									
	Largeur min. de la façade avant (m)									
	Bâtiment de 1 étage	7								
	Bâtiment de 2 étages et plus	7,2	7,2							
	Superficie d'implantation au sol min. (m <sup>2</sup> )									
	Bâtiment de 1 étage	70								
	Bâtiment de 2 étages et plus	60	60							
	<b>Implantation</b>									
	Marge de recul avant (m)	6	6							
	Marge de recul arrière (m)	9	9							
	Marge de recul latérale									
	Bâtiment isolé (m)	2	2							
	Bâtiment jumelé, unité d'extrémité (m)									
Bâtiment en rangée, unité d'extrémité (m)										
Somme des marges de recul latérale (m)	5	5								
<b>Nombre de logement et occupation au sol</b>										
Nombre de logement par bâtiment min./max.	1 / 1	2 / 2								
Rapports espace bâti / terrain max.	0,30	0,30								
<b>NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT</b>										
Superficie (m <sup>2</sup> )	720	720								
Profondeur (m)	30	30								
Largeur (m)	24	24								
Notes de renvois						Amendements				
						N° règlement	Date d'adoption			
						317-01		11-06-2026		

**Zone Réserve résidentielle X-122**

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE X-122					SOU MIS AU PIA		PROJET INTÉGRÉ	
		1	2	3	4	5	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>		
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8	
<b>USAGES PERMIS</b>										
<b>Habitation (H)</b>	H-1 : Habitation 1 logement									
	H-2 : Habitation 2 logements									
	H-3 : Habitation 3 logements									
	H-4 : Habitation 4 logements et plus									
	H-5 : Habitation en commun									
	H-6 : Maison mobile									
<b>Commerces et services (C)</b>	C-1 : Commerce et service de voisinage									
	C-1 a) : Magasin d'alimentation									
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail									
	C-2 : Commerce de vente au détail									
	C-2 a) : Magasin d'alimentation									
	C-2 b) : Autres établissements de vente au détail									
	C-3 : Service professionnel et personnel									
	C-3 a) : Services professionnels									
	C-3 b) : Services personnels non médicaux									
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers									
	C-3 d) : Services de garderie et CPE									
	C-3 e) : Services de soins médicaux									
	C-3 f) : Autres services									
	C-4 : Commerce de gros									
	C-4 a) : Vente en gros ou au détail									
	C-4 b) : Services de construction									
	C-5 : Commerce d'hébergement									
	C-5 a) : Hébergement commercial									
	C-5 b) : Hébergement résidentiel									
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool									
	C-6 a) : Restauration									
	C-6 b) : Débit d'alcool									
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport									
	C-7 a) : Service, réparation et transport									
	C-7 b) : Vente et location de véhicules									
	C-8 : Commerce de carburant									
	C-9 : Commerce de nature érotique									
<b>Public (P)</b>	P-1 : Public et institutionnel de voisinage									
	P-2 : Public et institutionnel de voisinage avec impacts									
	P-3 : Public et institutionnel régional									
	P-4 : Service public									
	P-5 : Conservation	X <sup>(1)</sup>								
<b>Récréatif (R)</b>	R-1 : Récréation extérieure									
	R-1 a) : Activité récréative									
	R-1 b) : Activité nautique									
	R-2 : Récréation intérieure									

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE X-122					SOU MIS AU PIAA OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	PROJET INTÉGRÉ OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>Industriel (I)</b>	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Industrie extractive								
<b>Agricole (A)</b>	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Chenil et pension								
<b>Autres</b>	Usages spécifiquement autorisés	(1)(2)							
	Usages spécifiquement prohibés								
<b>NORMES D'IMPLANTATION ET DIMENSIONS</b>									
<b>Normes applicables à un bâtiment principal</b>	<b>Structure</b>								
	Isolée								
	Jumelée								
	En rangée								
	<b>Hauteur</b>								
	Nombre d'étages min / max								
	Hauteur min / max (m)								
	<b>Dimension</b>								
	Largeur min. de la façade avant (m)								
	Bâtiment de 1 étage								
	Bâtiment de 2 étages et plus								
	Superficie d'implantation au sol min. (m <sup>2</sup> )								
	Bâtiment de 1 étage								
	Bâtiment de 2 étages et plus								
	<b>Implantation</b>								
	Marge de recul avant (m)								
	Marge de recul arrière (m)								
	Marge de recul latérale								
	Bâtiment isolé (m)								
	Bâtiment jumelé, unité d'extrémité (m)								
Bâtiment en rangée, unité d'extrémité (m)									
Somme des marges de recul latérale (m)									
<b>Nombre de logement et occupation au sol</b>									
Nombre de logement par bâtiment min./max.									
Rapports espace bâti / terrain max.									
<b>NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT</b>									
Superficie (m <sup>2</sup> )	720								
Profondeur (m)	30								
Largeur (m)	24								
<b>Notes de renvois</b>							<b>Amendements</b>		
(1) Aucun bâtiment principal ne peut être implanté sur le lot. (2) Seules les activités ne nécessitant généralement pas de bâtiments importants et qui s'intègrent au milieu naturel ou urbain dans lesquels ils s'inscrivent, tels les parcs et terrains de jeux, les sentiers (pédestre, ski de fond, raquette, cyclable, équestre et motorisé), belvédères et sites d'observation, kiosques et structures d'accueil des visiteurs sont autorisés.							<b>N° règlement</b>	<b>Date d'adoption</b>	

Zone Publique P-123

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE P-123					SOU MIS AU PIA	PROJET INTÉGRÉ	
		1	2	3	4	5	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>USAGES PERMIS</b>									
<b>Habitation (H)</b>	H-1 : Habitation 1 logement								
	H-2 : Habitation 2 logements								
	H-3 : Habitation 3 logements								
	H-4 : Habitation 4 logements et plus								
	H-5 : Habitation en commun								
	H-6 : Maison mobile								
<b>Commerces et services (C)</b>	C-1 : Commerce et service de voisinage								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de vente au détail								
	C-2 a) : Magasin d'alimentation								
	C-2 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services de garderie et CPE								
	C-3 e) : Services de soins médicaux								
	C-3 f) : Autres services								
	C-4 : Commerce de gros								
	C-4 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-4 b) : Services de construction								
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
<b>Public (P)</b>	P-1 : Public et institutionnel de voisinage								
	P-2 : Public et institutionnel de voisinage avec impacts								
	P-3 : Public et institutionnel régional								
	P-4 : Service public	X							
	P-5 : Conservation	X							
<b>Récréatif (R)</b>	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative	X							
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE P-123					SOU MIS AU PIIA OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	PROJET INTÉGRÉ OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>Industriel (I)</b>	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Industrie extractive								
<b>Agricole (A)</b>	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Chenil et pension								
<b>Autres</b>	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								
<b>NORMES D'IMPLANTATION ET DIMENSIONS</b>									
<b>Normes applicables à un bâtiment principal</b>	<b>Structure</b>								
	Isolée	X							
	Jumelée								
	En rangée								
	<b>Hauteur</b>								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)	4,5 / 11							
	<b>Dimension</b>								
	Largeur min. de la façade avant (m)								
	Bâtiment de 1 étage								
	Bâtiment de 2 étages et plus								
	Superficie d'implantation au sol min. (m <sup>2</sup> )								
	Bâtiment de 1 étage								
	Bâtiment de 2 étages et plus								
	<b>Implantation</b>								
	Marge de recul avant (m)	7,5							
	Marge de recul arrière (m)	8							
	Marge de recul latérale								
	Bâtiment isolé (m)	3							
	Bâtiment jumelé, unité d'extrémité (m)								
Bâtiment en rangée, unité d'extrémité (m)									
Somme des marges de recul latérale (m)	6								
<b>Nombre de logement et occupation au sol</b>									
Nombre de logement par bâtiment min./max.									
Rapports espace bâti / terrain max	0,10								
<b>NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT</b>									
Superficie (m <sup>2</sup> )									
Profondeur (m)									
Largeur (m)									
Notes de renvois							Amendements		
							N° règlement	Date d'adoption	

**Zone Réserve résidentielle X-124**

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE X-124					SOU MIS AU PIA		PROJET INTÉGRÉ	
		1	2	3	4	5	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>		
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8	
<b>USAGES PERMIS</b>										
<b>Habitation (H)</b>	H-1 : Habitation 1 logement									
	H-2 : Habitation 2 logements									
	H-3 : Habitation 3 logements									
	H-4 : Habitation 4 logements et plus									
	H-5 : Habitation en commun									
	H-6 : Maison mobile									
<b>Commerces et services (C)</b>	C-1 : Commerce et service de voisinage									
	C-1 a) : Magasin d'alimentation									
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail									
	C-2 : Commerce de vente au détail									
	C-2 a) : Magasin d'alimentation									
	C-2 b) : Autres établissements de vente au détail									
	C-3 : Service professionnel et personnel									
	C-3 a) : Services professionnels									
	C-3 b) : Services personnels non médicaux									
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers									
	C-3 d) : Services de garderie et CPE									
	C-3 e) : Services de soins médicaux									
	C-3 f) : Autres services									
	C-4 : Commerce de gros									
	C-4 a) : Vente en gros ou au détail									
	C-4 b) : Services de construction									
	C-5 : Commerce d'hébergement									
	C-5 a) : Hébergement commercial									
	C-5 b) : Hébergement résidentiel									
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool									
	C-6 a) : Restauration									
	C-6 b) : Débit d'alcool									
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport									
	C-7 a) : Service, réparation et transport									
	C-7 b) : Vente et location de véhicules									
	C-8 : Commerce de carburant									
	C-9 : Commerce de nature érotique									
<b>Public (P)</b>	P-1 : Public et institutionnel de voisinage									
	P-2 : Public et institutionnel de voisinage avec impacts									
	P-3 : Public et institutionnel régional									
	P-4 : Service public									
	P-5 : Conservation	X <sup>(1)</sup>								
<b>Récréatif (R)</b>	R-1 : Récréation extérieure									
	R-1 a) : Activité récréative									
	R-1 b) : Activité nautique									
	R-2 : Récréation intérieure									

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE X-124					SOU MIS AU PIIA OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	PROJET INTÉGRÉ OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>Industriel (I)</b>	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Industrie extractive								
<b>Agricole (A)</b>	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Chenil et pension								
<b>Autres</b>	Usages spécifiquement autorisés	(1)(2)							
	Usages spécifiquement prohibés								
<b>NORMES D'IMPLANTATION ET DIMENSIONS</b>									
<b>Normes applicables à un bâtiment principal</b>	<b>Structure</b>								
	Isolée								
	Jumelée								
	En rangée								
	<b>Hauteur</b>								
	Nombre d'étages min / max								
	Hauteur min / max (m)								
	<b>Dimension</b>								
	Largeur min. de la façade avant (m)								
	Bâtiment de 1 étage								
	Bâtiment de 2 étages et plus								
	Superficie d'implantation au sol min. (m <sup>2</sup> )								
	Bâtiment de 1 étage								
	Bâtiment de 2 étages et plus								
	<b>Implantation</b>								
	Marge de recul avant (m)								
	Marge de recul arrière (m)								
	Marge de recul latérale								
	Bâtiment isolé (m)								
	Bâtiment jumelé, unité d'extrémité (m)								
Bâtiment en rangée, unité d'extrémité (m)									
Somme des marges de recul latérale (m)									
<b>Nombre de logement et occupation au sol</b>									
Nombre de logement par bâtiment min./max.									
Rapports espace bâti / terrain max.									
<b>NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT</b>									
Superficie (m <sup>2</sup> )	720								
Profondeur (m)	30								
Largeur (m)	24								
<b>Notes de renvois</b>							<b>Amendements</b>		
(1) Aucun bâtiment principal ne peut être implanté sur le lot. (2) Seules les activités ne nécessitant généralement pas de bâtiments importants et qui s'intègrent au milieu naturel ou urbain dans lesquels ils s'inscrivent, tels les parcs et terrains de jeux, les sentiers (pédestre, ski de fond, raquette, cyclable, équestre et motorisé), belvédères et sites d'observation, kiosques et structures d'accueil des visiteurs sont autorisés.							<b>N° règlement</b>	<b>Date d'adoption</b>	

**Zone résidentielle haute densité RH-125**

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE RH-125					SOU MIS AU PIA		PROJET INTÉGRÉ	
		1	2	3	4	5	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>		
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8	
<b>USAGES PERMIS</b>										
<b>Habitation (H)</b>	H-1 : Habitation 1 logement	X								
	H-2 : Habitation 2 logements		X	X	X					
	H-3 : Habitation 3 logements		X	X	X					
	H-4 : Habitation 4 logements et plus					X	X			
	H-5 : Habitation en commun									
	H-6 : Maison mobile									
<b>Commerces et services (C)</b>	<b>C-1 : Commerce et service de voisinage</b>									
	C-1 a) : Magasin d'alimentation									
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail									
	<b>C-2 : Commerce de vente au détail</b>									
	C-2 a) : Magasin d'alimentation									
	C-2 b) : Autres établissements de vente au détail									
	<b>C-3 : Service professionnel et personnel</b>									
	C-3 a) : Services professionnels									
	C-3 b) : Services personnels non médicaux									
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers									
	C-3 d) : Services de garderie et CPE									
	C-3 e) : Services de soins médicaux									
	C-3 f) : Autres services									
	<b>C-4 : Commerce de gros</b>									
	C-4 a) : Vente en gros ou au détail									
	C-4 b) : Services de construction									
	<b>C-5 : Commerce d'hébergement</b>									
	C-5 a) : Hébergement commercial									
	C-5 b) : Hébergement résidentiel									
	<b>C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool</b>									
	C-6 a) : Restauration									
	C-6 b) : Débit d'alcool									
	<b>C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport</b>									
	C-7 a) : Service, réparation et transport									
	C-7 b) : Vente et location de véhicules									
	C-8 : Commerce de carburant									
	C-9 : Commerce de nature érotique									
<b>Public (P)</b>	P-1 : Public et institutionnel de voisinage									
	P-2 : Public et institutionnel de voisinage avec impacts									
	P-3 : Public et institutionnel régional									
	P-4 : Service public									
	P-5 : Conservation									
<b>Récréatif (R)</b>	<b>R-1 : Récréation extérieure</b>									
	R-1 a) : Activité récréative									
	R-1 b) : Activité nautique									
	R-2 : Récréation intérieure									

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE RH-125					SOU MIS AU PIIA OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	PROJET INTÉGRÉ OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>Industriel (I)</b>	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Industrie extractive								
<b>Agricole (A)</b>	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Chenil et pension								
<b>Autres</b>	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								
<b>NORMES D'IMPLANTATION ET DIMENSIONS</b>									
<b>Normes applicables à un bâtiment principal</b>	<b>Structure</b>								
	Isolée		X			X			
	Jumelée			X			X		
	En rangée	X <sup>(1)</sup>			X <sup>(1)</sup>				
	<b>Hauteur</b>								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2	2 / 2	2 / 2	2 / 2	2 / 3	2 / 3		
	Hauteur min / max (m)	4,5 / 11	6 / 11	6 / 11	6 / 11	6 / 16	6 / 16		
	<b>Dimension</b>								
	Largeur min. de la façade avant (m)								
	Bâtiment de 1 étage								
	Bâtiment de 2 étages et plus	5,4	7,2	7	7	9	9		
	Superficie d'implantation au sol min. (m <sup>2</sup> )								
	Bâtiment de 1 étage								
	Bâtiment de 2 étages et plus	45	60	60	60	70	70		
	<b>Implantation</b>								
	Marge de recul avant (m)	6	6	6	6	6	6		
	Marge de recul arrière (m)	9	9	9	9	9	9		
	Marge de recul latérale								
	Bâtiment isolé (m)		2			4			
	Bâtiment jumelé, unité d'extrémité (m)			2			4		
Bâtiment en rangée, unité d'extrémité (m)	2			2					
Somme des marges de recul latérale (m)	2	4	2	2	8	4			
<b>Nombre de logement et occupation au sol</b>									
Nombre de logement par bâtiment min./max.	1 / 1	2 / 3	2 / 3	2 / 3	4 / 8	4 / 8			
Rapports espace bâti / terrain max	0,30	0,30	0,30	0,50	0,40	0,40			
<b>NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT</b>									
Superficie (m <sup>2</sup> )	162	540	360	210	700	700			
Profondeur (m)	30	30	30	30	30	30			
Largeur (m)	5,4	18	12	7	18	18			
<b>Notes de renvois</b>						<b>Amendements</b>			
(1) Un maximum de 6 unités en rangée est autorisé.						<b>N° règlement</b>	<b>Date d'adoption</b>		

**Zone résidentielle moyenne densité RM-126**

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE RM-126					SOU MIS AU PIA	PROJET INTÉGRÉ	
		1	2	3	4	5	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	8
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>USAGES PERMIS</b>									
<b>Habitation (H)</b>	H-1 : Habitation 1 logement		X						
	H-2 : Habitation 2 logements								
	H-3 : Habitation 3 logements								
	H-4 : Habitation 4 logements et plus	X							
	H-5 : Habitation en commun								
	H-6 : Maison mobile								
<b>Commerces et services (C)</b>	C-1 : Commerce et service de voisinage								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de vente au détail								
	C-2 a) : Magasin d'alimentation								
	C-2 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services de garderie et CPE								
	C-3 e) : Services de soins médicaux								
	C-3 f) : Autres services								
	C-4 : Commerce de gros								
	C-4 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-4 b) : Services de construction								
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
<b>Public (P)</b>	P-1 : Public et institutionnel de voisinage								
	P-2 : Public et institutionnel de voisinage avec impacts								
	P-3 : Public et institutionnel régional								
	P-4 : Service public								
	P-5 : Conservation								
<b>Récréatif (R)</b>	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE RM-126					SOU MIS AU PIIA OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	PROJET INTÉGRÉ OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>Industriel (I)</b>	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Industrie extractive								
<b>Agricole (A)</b>	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Chenil et pension								
<b>Autres</b>	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								
<b>NORMES D'IMPLANTATION ET DIMENSIONS</b>									
<b>Normes applicables à un bâtiment principal</b>	<b>Structure</b>								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	En rangée								
	<b>Hauteur</b>								
	Nombre d'étages min / max	2 / 3	1 / 2						
	Hauteur min / max (m)	6 / 14	4,5 / 11						
	<b>Dimension</b>								
	Largeur min. de la façade avant (m)								
	Bâtiment de 1 étage		7						
	Bâtiment de 2 étages et plus	9	6						
	Superficie d'implantation au sol min. (m <sup>2</sup> )								
	Bâtiment de 1 étage		70						
	Bâtiment de 2 étages et plus	70	60						
	<b>Implantation</b>								
	Marge de recul avant (m)	6	6						
	Marge de recul arrière (m)	9	9						
	Marge de recul latérale								
	Bâtiment isolé (m)	4	2						
	Bâtiment jumelé, unité d'extrémité (m)								
Bâtiment en rangée, unité d'extrémité (m)									
Somme des marges de recul latérale (m)	8	5							
<b>Nombre de logement et occupation au sol</b>									
Nombre de logement par bâtiment min./max.	4 / 4	1 / 1							
Rapports espace bâti / terrain max.	0,30	0,30							
<b>NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT</b>									
Superficie (m <sup>2</sup> )	700	700							
Profondeur (m)	30	30							
Largeur (m)	18	18							
Notes de renvois						Amendements			
						N° règlement	Date d'adoption		

**Zone Résidentielle basse densité RB-127**

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE RB-127					SOU MIS AU PIA	PROJET INTÉGRÉ	
		1	2	3	4	5	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>USAGES PERMIS</b>									
<b>Habitation (H)</b>	H-1 : Habitation 1 logement	X	X						
	H-2 : Habitation 2 logements								
	H-3 : Habitation 3 logements								
	H-4 : Habitation 4 logements et plus								
	H-5 : Habitation en commun								
	H-6 : Maison mobile								
<b>Commerces et services (C)</b>	C-1 : Commerce et service de voisinage								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de vente au détail								
	C-2 a) : Magasin d'alimentation								
	C-2 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services de garderie et CPE								
	C-3 e) : Services de soins médicaux								
	C-3 f) : Autres services								
	C-4 : Commerce de gros								
	C-4 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-4 b) : Services de construction								
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
<b>Public (P)</b>	P-1 : Public et institutionnel de voisinage								
	P-2 : Public et institutionnel de voisinage avec impacts								
	P-3 : Public et institutionnel régional								
	P-4 : Service public								
	P-5 : Conservation								
<b>Récréatif (R)</b>	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE RB-127					SOU MIS AU PIA OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	PROJET INTÉGRÉ OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>Industriel (I)</b>	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Industrie extractive								
<b>Agricole (A)</b>	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Chenil et pension								
<b>Autres</b>	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								
<b>NORMES D'IMPLANTATION ET DIMENSIONS</b>									
<b>Normes applicables à un bâtiment principal</b>	<b>Structure</b>								
	Isolée								
	Jumelée	X							
	En rangée		X <sup>(1)</sup>						
	<b>Hauteur</b>								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 / 2						
	Hauteur min / max (m)	4,5 / 11	4,5 / 11						
	<b>Dimension</b>								
	Largeur min. de la façade avant (m)								
	Bâtiment de 1 étage	7							
	Bâtiment de 2 étages et plus	6	5,4						
	Superficie d'implantation au sol min. (m <sup>2</sup> )								
	Bâtiment de 1 étage	60							
	Bâtiment de 2 étages et plus	55	45						
	<b>Implantation</b>								
	Marge de recul avant (m)	6	6						
	Marge de recul arrière (m)	9	9						
	Marge de recul latérale								
	Bâtiment isolé (m)								
	Bâtiment jumelé, unité d'extrémité (m)	2							
Bâtiment en rangée, unité d'extrémité (m)		2							
Somme des marges de recul latérale (m)	2	2							
<b>Nombre de logement et occupation au sol</b>									
Nombre de logement par bâtiment min./max.	1 / 1	1 / 1							
Rapports espace bâti / terrain max.	0,30	0,50							
<b>NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT</b>									
Superficie (m <sup>2</sup> )	360	162							
Profondeur (m)	30	30							
Largeur (m)	12	5,4							
<b>Notes de renvois</b>						<b>Amendements</b>			
(1) Un maximum de 4 unités en rangée est autorisé.						<b>N° règlement</b>	<b>Date d'adoption</b>		

**Zone résidentielle moyenne densité RM-128**

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE RM-128					SOU MIS AU PIA	PROJET INTÉGRÉ	
		1	2	3	4	5	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>USAGES PERMIS</b>									
<b>Habitation (H)</b>	H-1 : Habitation 1 logement								
	H-2 : Habitation 2 logements	X							
	H-3 : Habitation 3 logements	X							
	H-4 : Habitation 4 logements et plus								
	H-5 : Habitation en commun								
	H-6 : Maison mobile								
<b>Commerces et services (C)</b>	C-1 : Commerce et service de voisinage								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de vente au détail								
	C-2 a) : Magasin d'alimentation								
	C-2 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services de garderie et CPE								
	C-3 e) : Services de soins médicaux								
	C-3 f) : Autres services								
	C-4 : Commerce de gros								
	C-4 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-4 b) : Services de construction								
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
<b>Public (P)</b>	P-1 : Public et institutionnel de voisinage								
	P-2 : Public et institutionnel de voisinage avec impacts								
	P-3 : Public et institutionnel régional								
	P-4 : Service public								
	P-5 : Conservation								
<b>Récréatif (R)</b>	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE RM-128					SOU MIS AU PIAA OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>		PROJET INTÉGRÉ OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8	
<b>Industriel (I)</b>	I-1 : Industrie légère									
	I-2 : Industrie lourde									
	I-3 : Industrie extractive									
<b>Agricole (A)</b>	A-1 : Élevage									
	A-2 : Culture du sol									
	A-3 : Chenil et pension									
<b>Autres</b>	Usages spécifiquement autorisés									
	Usages spécifiquement prohibés									
<b>NORMES D'IMPLANTATION ET DIMENSIONS</b>										
<b>Normes applicables à un bâtiment principal</b>	<b>Structure</b>									
	Isolée	X								
	Jumelée									
	En rangée									
	<b>Hauteur</b>									
	Nombre d'étages min / max	2 / 2								
	Hauteur min / max (m)	6 / 11								
	<b>Dimension</b>									
	Largeur min. de la façade avant (m)									
	Bâtiment de 1 étage									
	Bâtiment de 2 étages et plus	7,2								
	Superficie d'implantation au sol min. (m <sup>2</sup> )									
	Bâtiment de 1 étage									
	Bâtiment de 2 étages et plus	60								
	<b>Implantation</b>									
	Marge de recul avant (m)	6								
	Marge de recul arrière (m)	9								
	Marge de recul latérale									
	Bâtiment isolé (m)	2								
	Bâtiment jumelé, unité d'extrémité (m)									
Bâtiment en rangée, unité d'extrémité (m)										
Somme des marges de recul latérale (m)	4									
<b>Nombre de logement et occupation au sol</b>										
Nombre de logement par bâtiment min./max.	2 / 3									
Rapports espace bâti / terrain max.	0,30									
<b>NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT</b>										
Superficie (m <sup>2</sup> )	700									
Profondeur (m)	30									
Largeur (m)	21									
Notes de renvois							Amendements			
							N° règlement	Date d'adoption		

**Zone Résidentielle basse densité RB-129**

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE RB-129					SOU MIS AU PIIA	PROJET INTÉGRÉ	
		1	2	3	4	5	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>USAGES PERMIS</b>									
<b>Habitation (H)</b>	H-1 : Habitation 1 logement	X							
	H-2 : Habitation 2 logements								
	H-3 : Habitation 3 logements								
	H-4 : Habitation 4 logements et plus								
	H-5 : Habitation en commun								
	H-6 : Maison mobile								
<b>Commerces et services (C)</b>	C-1 : Commerce et service de voisinage								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de vente au détail								
	C-2 a) : Magasin d'alimentation								
	C-2 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services de garderie et CPE								
	C-3 e) : Services de soins médicaux								
	C-3 f) : Autres services								
	C-4 : Commerce de gros								
	C-4 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-4 b) : Services de construction								
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
C-6 b) : Débit d'alcool									
C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport									
C-7 a) : Service, réparation et transport									
C-7 b) : Vente et location de véhicules									
C-8 : Commerce de carburant									
C-9 : Commerce de nature érotique									
<b>Public (P)</b>	P-1 : Public et institutionnel de voisinage								
	P-2 : Public et institutionnel de voisinage avec impacts								
	P-3 : Public et institutionnel régional								
	P-4 : Service public								
	P-5 : Conservation								
<b>Récréatif (R)</b>	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE RB-129					SOU MIS AU PIIA OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	PROJET INTÉGRÉ OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>Industriel (I)</b>	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Industrie extractive								
<b>Agricole (A)</b>	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Chenil et pension								
<b>Autres</b>	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								
<b>NORMES D'IMPLANTATION ET DIMENSIONS</b>									
<b>Normes applicables à un bâtiment principal</b>	<b>Structure</b>								
	Isolée	X							
	Jumelée								
	En rangée								
	<b>Hauteur</b>								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)	4,5 / 11							
	<b>Dimension</b>								
	Largeur min. de la façade avant (m)								
	Bâtiment de 1 étage	7							
	Bâtiment de 2 étages et plus	6							
	Superficie d'implantation au sol min. (m <sup>2</sup> )								
	Bâtiment de 1 étage	70							
	Bâtiment de 2 étages et plus	60							
	<b>Implantation</b>								
	Marge de recul avant (m)	6							
	Marge de recul arrière (m)	9							
	Marge de recul latérale								
	Bâtiment isolé (m)	2							
	Bâtiment jumelé, unité d'extrémité (m)								
Bâtiment en rangée, unité d'extrémité (m)									
Somme des marges de recul latérale (m)	5								
<b>Nombre de logement et occupation au sol</b>									
Nombre de logement par bâtiment min./max.	1 / 1								
Rapports espace bâti / terrain max.	0,30								
<b>NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT</b>									
Superficie (m <sup>2</sup> )	720								
Profondeur (m)	30								
Largeur (m)	24								
Notes de renvois							Amendements		
							N° règlement	Date d'adoption	

**Zone résidentielle moyenne densité RM-130**

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE RM-130					SOU MIS AU PIA	PROJET INTÉGRÉ	
		1	2	3	4	5	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>USAGES PERMIS</b>									
<b>Habitation (H)</b>	H-1 : Habitation 1 logement	X	X						
	H-2 : Habitation 2 logements			X					
	H-3 : Habitation 3 logements			X					
	H-4 : Habitation 4 logements et plus								
	H-5 : Habitation en commun								
	H-6 : Maison mobile								
<b>Commerces et services (C)</b>	C-1 : Commerce et service de voisinage								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de vente au détail								
	C-2 a) : Magasin d'alimentation								
	C-2 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services de garderie et CPE								
	C-3 e) : Services de soins médicaux								
	C-3 f) : Autres services								
	C-4 : Commerce de gros								
	C-4 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-4 b) : Services de construction								
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
<b>Public (P)</b>	P-1 : Public et institutionnel de voisinage								
	P-2 : Public et institutionnel de voisinage avec impacts								
	P-3 : Public et institutionnel régional								
	P-4 : Service public								
	P-5 : Conservation								
<b>Récréatif (R)</b>	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE RM-130					SOU MIS AU PIA OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	PROJET INTÉGRÉ OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
	R-2 : Récréation intérieure								
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Chenil et pension								
Autres	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								
NORMES D'IMPLANTATION ET DIMENSIONS									
Normes applicables à un bâtiment principal	<b>Structure</b>								
	Isolée			X					
	Jumelée	X							
	En rangée		X <sup>(1)</sup>						
	<b>Hauteur</b>								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 / 2	2 / 2					
	Hauteur min / max (m)	6 / 11	6 / 11	6 / 11					
	<b>Dimension</b>								
	Largeur min. de la façade avant (m)								
	Bâtiment de 1 étage	7							
	Bâtiment de 2 étages et plus	6	5,4	7,2					
	Superficie d'implantation au sol min. (m <sup>2</sup> )								
	Bâtiment de 1 étage	60							
	Bâtiment de 2 étages et plus	55	45	60					
	<b>Implantation</b>								
	Marge de recul avant (m)	6	6	6					
	Marge de recul arrière (m)	9	9	9					
	Marge de recul latérale								
	Bâtiment isolé (m)			2					
	Bâtiment jumelé, unité d'extrémité (m)	2							
	Bâtiment en rangée, unité d'extrémité (m)		2						
	Somme des marges de recul latérale (m)	2	2	5					
	<b>Nombre de logement et occupation au sol</b>								
Nombre de logement par bâtiment min./max.	1 / 1	1 / 1	2 / 3						
Rapports espace bâti / terrain max.	0,30	0,50	0,30						
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
Superficie (m <sup>2</sup> )	360	(2)	720						
Profondeur (m)	30	30	30						
Largeur (m)	12	(3)	24						
Notes de renvois						Amendements			
(1) Un maximum de 4 unités en rangée est autorisé. (2) La superficie minimale exigée pour une unité centrale est de 162 m <sup>2</sup> . La superficie minimale exigée pour une unité d'extrémité est de 330 m <sup>2</sup> . (3) La largeur minimale exigée pour une unité centrale est de 5,4 m. La largeur minimale exigée pour une unité d'extrémité est de 6m						N° règlement	Date d'adoption		



**Zone résidentielle moyenne densité RM-131**

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE RM-131					SOU MIS AU PIA		PROJET INTÉGRÉ	
		1	2	3	4	5	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>		
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8	
<b>USAGES PERMIS</b>										
<b>Habitation (H)</b>	H-1 : Habitation 1 logement									
	H-2 : Habitation 2 logements									
	H-3 : Habitation 3 logements									
	H-4 : Habitation 4 logements et plus	X								
	H-5 : Habitation en commun									
	H-6 : Maison mobile									
<b>Commerces et services (C)</b>	C-1 : Commerce et service de voisinage									
	C-1 a) : Magasin d'alimentation									
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail									
	C-2 : Commerce de vente au détail									
	C-2 a) : Magasin d'alimentation									
	C-2 b) : Autres établissements de vente au détail									
	C-3 : Service professionnel et personnel									
	C-3 a) : Services professionnels									
	C-3 b) : Services personnels non médicaux									
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers									
	C-3 d) : Services de garderie et CPE									
	C-3 e) : Services de soins médicaux									
	C-3 f) : Autres services									
	C-4 : Commerce de gros									
	C-4 a) : Vente en gros ou au détail									
	C-4 b) : Services de construction									
	C-5 : Commerce d'hébergement									
	C-5 a) : Hébergement commercial									
	C-5 b) : Hébergement résidentiel									
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool									
	C-6 a) : Restauration									
	C-6 b) : Débit d'alcool									
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport									
	C-7 a) : Service, réparation et transport									
	C-7 b) : Vente et location de véhicules									
	C-8 : Commerce de carburant									
	C-9 : Commerce de nature érotique									
<b>Public (P)</b>	P-1 : Public et institutionnel de voisinage									
	P-2 : Public et institutionnel de voisinage avec impacts									
	P-3 : Public et institutionnel régional									
	P-4 : Service public									
	P-5 : Conservation									
<b>Récréatif (R)</b>	R-1 : Récréation extérieure									
	R-1 a) : Activité récréative									
	R-1 b) : Activité nautique									
	R-2 : Récréation intérieure									

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE RM-131					SOU MIS AU PIAA OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>		PROJET INTÉGRÉ OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8	
<b>Industriel (I)</b>	I-1 : Industrie légère									
	I-2 : Industrie lourde									
	I-3 : Industrie extractive									
<b>Agricole (A)</b>	A-1 : Élevage									
	A-2 : Culture du sol									
	A-3 : Chenil et pension									
<b>Autres</b>	Usages spécifiquement autorisés									
	Usages spécifiquement prohibés									
<b>NORMES D'IMPLANTATION ET DIMENSIONS</b>										
<b>Normes applicables à un bâtiment principal</b>	<b>Structure</b>									
	Isolée	X								
	Jumelée									
	En rangée									
	<b>Hauteur</b>									
	Nombre d'étages min / max	2 / 3								
	Hauteur min / max (m)	6 / 14								
	<b>Dimension</b>									
	Largeur min. de la façade avant (m)									
	Bâtiment de 1 étage									
	Bâtiment de 2 étages et plus	9								
	Superficie d'implantation au sol min. (m <sup>2</sup> )									
	Bâtiment de 1 étage									
	Bâtiment de 2 étages et plus	70								
	<b>Implantation</b>									
	Marge de recul avant (m)	6								
	Marge de recul arrière (m)	9								
	Marge de recul latérale									
	Bâtiment isolé (m)	2								
	Bâtiment jumelé, unité d'extrémité (m)									
Bâtiment en rangée, unité d'extrémité (m)										
Somme des marges de recul latérale (m)	5									
<b>Nombre de logement et occupation au sol</b>										
Nombre de logement par bâtiment min./max.	4 / 8									
Rapports espace bâti / terrain max.	0,40									
<b>NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT</b>										
Superficie (m <sup>2</sup> )	836									
Profondeur (m)	30									
Largeur (m)	27									
Notes de renvois							Amendements			
							N° règlement	Date d'adoption		

Zone résidentielle moyenne densité RM-132

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE RM-132					SOU MIS AU PIA	PROJET INTÉGRÉ	
		1	2	3	4	5	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>USAGES PERMIS</b>									
<b>Habitation (H)</b>	H-1 : Habitation 1 logement	X	X	X					
	H-2 : Habitation 2 logements				X				
	H-3 : Habitation 3 logements				X				
	H-4 : Habitation 4 logements et plus								
	H-5 : Habitation en commun								
	H-6 : Maison mobile								
<b>Commerces et services (C)</b>	C-1 : Commerce et service de voisinage								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de vente au détail								
	C-2 a) : Magasin d'alimentation								
	C-2 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services de garderie et CPE								
	C-3 e) : Services de soins médicaux								
	C-3 f) : Autres services								
	C-4 : Commerce de gros								
	C-4 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-4 b) : Services de construction								
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
<b>Public (P)</b>	P-1 : Public et institutionnel de voisinage								
	P-2 : Public et institutionnel de voisinage avec impacts								
	P-3 : Public et institutionnel régional								
	P-4 : Service public								
	P-5 : Conservation								
<b>Récréatif (R)</b>	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE RM-132					SOU MIS AU PIA OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	PROJET INTÉGRÉ OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>Industriel (I)</b>	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Industrie extractive								
<b>Agricole (A)</b>	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Chenil et pension								
<b>Autres</b>	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								
<b>NORMES D'IMPLANTATION ET DIMENSIONS</b>									
<b>Normes applicables à un bâtiment principal</b>	<b>Structure</b>								
	Isolée	X			X				
	Jumelée		X						
	En rangée			X <sup>(1)</sup>					
	<b>Hauteur</b>								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 / 2	1 / 2	2 / 2				
	Hauteur min / max (m)	4,5 / 11	4,5 / 11	4,5 / 11	6 / 11				
	<b>Dimension</b>								
	Largeur min. de la façade avant (m)								
	Bâtiment de 1 étage	7	7						
	Bâtiment de 2 étages et plus	6	6	6	7,2				
	Superficie d'implantation au sol min. (m <sup>2</sup> )								
	Bâtiment de 1 étage	70	60						
	Bâtiment de 2 étages et plus	60	55	55	60				
	<b>Implantation</b>								
	Marge de recul avant (m)	6	6	6	6				
	Marge de recul arrière (m)	9	9	9	9				
	Marge de recul latérale								
	Bâtiment isolé (m)	2			2				
	Bâtiment jumelé, unité d'extrémité (m)		2						
Bâtiment en rangée, unité d'extrémité (m)			2						
Somme des marges de recul latérale (m)	5	2	2	5					
<b>Nombre de logement et occupation au sol</b>									
Nombre de logement par bâtiment min./max.	1 / 1	1 / 1	1 / 1	2 / 3					
Rapports espace bâti / terrain max.	0,30	0,30	0,50	0,30					
<b>NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT</b>									
Superficie (m <sup>2</sup> )	720	360	200	720					
Profondeur (m)	30	30	30	30					
Largeur (m)	24	12	6	24					
<b>Notes de renvois</b>						<b>Amendements</b>			
(1) Un maximum de 4 unités en rangée est autorisé.						<b>N° règlement</b>	<b>Date d'adoption</b>		

**Zone résidentielle haute densité RH-133**

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE RH-133					SOU MIS AU PIA	PROJET INTÉGRÉ	
		1	2	3	4	5	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>USAGES PERMIS</b>									
<b>Habitation (H)</b>	H-1 : Habitation 1 logement								
	H-2 : Habitation 2 logements								
	H-3 : Habitation 3 logements								
	H-4 : Habitation 4 logements et plus	X <sup>(3)(4)</sup>	X <sup>(3)(4)</sup>						
	H-5 : Habitation en commun								
	H-6 : Maison mobile								
<b>Commerces et services (C)</b>	<b>C-1 : Commerce et service de voisinage</b>								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	<b>C-2 : Commerce de vente au détail</b>								
	C-2 a) : Magasin d'alimentation								
	C-2 b) : Autres établissements de vente au détail								
	<b>C-3 : Service professionnel et personnel</b>								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services de garderie et CPE								
	C-3 e) : Services de soins médicaux								
	C-3 f) : Autres services								
	<b>C-4 : Commerce de gros</b>								
	C-4 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-4 b) : Services de construction								
	<b>C-5 : Commerce d'hébergement</b>								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	<b>C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool</b>								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	<b>C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport</b>								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
<b>Public (P)</b>	P-1 : Public et institutionnel de voisinage								
	P-2 : Public et institutionnel de voisinage avec impacts								
	P-3 : Public et institutionnel régional								
	P-4 : Service public								
	P-5 : Conservation								
<b>Récréatif (R)</b>	<b>R-1 : Récréation extérieure</b>								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE RH-133					SOUIS AU PIA OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	PROJET INTÉGRÉ OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>		
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8	
<b>Industriel (I)</b>	I-1 : Industrie légère									
	I-2 : Industrie lourde									
	I-3 : Industrie extractive									
<b>Agricole (A)</b>	A-1 : Élevage									
	A-2 : Culture du sol									
	A-3 : Chenil et pension									
<b>Autres</b>	Usages spécifiquement autorisés			(1)(4)						
	Usages spécifiquement prohibés									
<b>NORMES D'IMPLANTATION ET DIMENSIONS</b>										
<b>Normes applicables à un bâtiment principal</b>	<b>Structure</b>									
	Isolée	X	X	X						
	Jumelée									
	En rangée									
	<b>Hauteur</b>									
	Nombre d'étages min / max	2 / 3	2 / 4	1 / 2						
	Hauteur min / max (m)	6 / 11	6 / 14	4,5 / 11						
	<b>Dimension</b>									
	Largeur min. de la façade avant (m)									
	Bâtiment de 1 étage			9						
	Bâtiment de 2 étages et plus	10	10	7						
	Superficie d'implantation au sol min. (m <sup>2</sup> )									
	Bâtiment de 1 étage			70						
	Bâtiment de 2 étages et plus	55	50	60						
	Marge de recul avant (m)									
	Marge de recul arrière (m)	6	7,5	6						
	Marge de recul latérale	5 <sup>(2)</sup>	10	9						
	Marge de recul latérale									
	Bâtiment isolé (m)	3	3	4						
	Bâtiment jumelé, unité d'extrémité (m)									
Bâtiment en rangée, unité d'extrémité (m)										
Somme des marges de recul latérale (m)	6	6	8							
<b>Nombre de logement et occupation au sol</b>										
Nombre de logement par bâtiment min./max.	/ 6	20 /								
Rapports espace bâti / terrain max.	0,50	0,50	0,50							
<b>NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT</b>										
Superficie (m <sup>2</sup> )	110m <sup>2</sup> / unité de log.	110m <sup>2</sup> / unité de log.	720							
Profondeur (m)	30	40	30							
Largeur (m)	20	20	24							
<b>Notes de renvois</b>						<b>Amendements</b>				
(1) L'usage « Réparation et entretien de véhicule de promenade » est contingenté à un dans la zone.						<b>N° règlement</b>	<b>Date d'adoption</b>			
(2) La marge de recul arrière peut être réduite à 2 mètres pour un bâtiment implanté perpendiculairement à la voie publique si cette marge est adjacente à un parc municipal.										
(3) Les habitations multifamiliales de plus de 6 logements ne sont pas autorisées sur les propriétés contiguës à la rue Sauvé.										
(4) La façade principale d'un immeuble ne peut pas faire face à la rue Sauvé.										

**Zone Industrielle I-134**

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE I-134					SOU MIS AU P I A		PROJET INTÉGRÉ	
		1	2	3	4	5	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>		
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8	
<b>USAGES PERMIS</b>										
<b>Habitation (H)</b>	H-1 : Habitation 1 logement									
	H-2 : Habitation 2 logements									
	H-3 : Habitation 3 logements									
	H-4 : Habitation 4 logements et plus									
	H-5 : Habitation en commun									
	H-6 : Maison mobile									
<b>Commerces et services (C)</b>	C-1 : Commerce et service de voisinage									
	C-1 a) : Magasin d'alimentation									
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail									
	C-2 : Commerce de vente au détail									
	C-2 a) : Magasin d'alimentation									
	C-2 b) : Autres établissements de vente au détail									
	C-3 : Service professionnel et personnel									
	C-3 a) : Services professionnels									
	C-3 b) : Services personnels non médicaux									
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers									
	C-3 d) : Services de garderie et CPE									
	C-3 e) : Services de soins médicaux									
	C-3 f) : Autres services									
	C-4 : Commerce de gros									
	C-4 a) : Vente en gros ou au détail	X								
	C-4 b) : Services de construction	X								
	C-5 : Commerce d'hébergement									
	C-5 a) : Hébergement commercial									
	C-5 b) : Hébergement résidentiel									
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool									
	C-6 a) : Restauration									
C-6 b) : Débit d'alcool										
C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport										
C-7 a) : Service, réparation et transport										
C-7 b) : Vente et location de véhicules	X									
C-8 : Commerce de carburant										
C-9 : Commerce de nature érotique		X								
<b>Public (P)</b>	P-1 : Public et institutionnel de voisinage									
	P-2 : Public et institutionnel de voisinage avec impacts									
	P-3 : Public et institutionnel régional									
	P-4 : Service public	X								
	P-5 : Conservation									
<b>Récréatif (R)</b>	R-1 : Récréation extérieure									
	R-1 a) : Activité récréative									
	R-1 b) : Activité nautique									
R-2 : Récréation intérieure										
<b>Industriel (I)</b>	I-1 : Industrie légère			X						
	I-2 : Industrie lourde									

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE I-134					SOU MIS AU PIA OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	PROJET INTÉGRÉ OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
	I-3 : Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Chenil et pension								
Autres	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								
NORMES D'IMPLANTATION ET DIMENSIONS									
Normes applicables à un bâtiment principal	<b>Structure</b>								
	Isolée	X	X	X					
	Jumelée								
	En rangée								
	<b>Hauteur</b>								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 / 1	1 / 2					
	Hauteur min / max (m)	4,5 / 11	4,5 / 5	4,5 / 12					
	<b>Dimension</b>								
	Largeur min. de la façade avant (m)								
	Bâtiment de 1 étage	9	9	9					
	Bâtiment de 2 étages et plus	9	9	9					
	Superficie d'implantation au sol min. (m <sup>2</sup> )								
	Bâtiment de 1 étage	300	300	300					
	Bâtiment de 2 étages et plus	150	150	150					
	<b>Implantation</b>								
	Marge de recul avant (m)	6 <sup>(1)</sup>	6 <sup>(1)</sup>	7,5 <sup>(1)</sup>					
	Marge de recul arrière (m)	8 <sup>(1)</sup>	8 <sup>(1)</sup>	8 <sup>(1)</sup>					
	Marge de recul latérale								
	Bâtiment isolé (m)	4 <sup>(1)</sup>	3 <sup>(1)</sup>	3 <sup>(1)</sup>					
	Bâtiment jumelé, unité d'extrémité (m)								
Bâtiment en rangée, unité d'extrémité (m)									
Somme des marges de recul latérale (m)	8 <sup>(1)</sup>	6 <sup>(1)</sup>	6 <sup>(1)</sup>						
<b>Nombre de logement et occupation au sol</b>									
Nombre de logement par bâtiment min./max.									
Rapports espace bâti / terrain max <sup>(2)</sup>	0,50	0,50	0,50						
NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT									
Superficie (m <sup>2</sup> )	1 800	1 800	1 800						
Profondeur (m)	30	30	30						
Largeur (m)	28	28	28						
Notes de renvois							Amendements		
(1) Des dispositions particulières s'appliquent. Voir la section 18 du chapitre 15 pour les dispositions applicables. (2) Le coefficient d'emprise au sol (CES) minimale pour l'ensemble des zones I-134 et I135 est de 0,20.							N° règlement	Date d'adoption	

**Zone Industrielle I-135**

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE I-135					SOU MIS AU PIA		PROJET INTÉGRÉ	
		1	2	3	4	5	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>		
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8	
<b>USAGES PERMIS</b>										
<b>Habitation (H)</b>	H-1 : Habitation 1 logement									
	H-2 : Habitation 2 logements									
	H-3 : Habitation 3 logements									
	H-4 : Habitation 4 logements et plus									
	H-5 : Habitation en commun									
	H-6 : Maison mobile									
<b>Commerces et services (C)</b>	C-1 : Commerce et service de voisinage									
	C-1 a) : Magasin d'alimentation									
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail									
	C-2 : Commerce de vente au détail									
	C-2 a) : Magasin d'alimentation									
	C-2 b) : Autres établissements de vente au détail									
	C-3 : Service professionnel et personnel									
	C-3 a) : Services professionnels									
	C-3 b) : Services personnels non médicaux									
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers									
	C-3 d) : Services de garderie et CPE									
	C-3 e) : Services de soins médicaux									
	C-3 f) : Autres services									
	C-4 : Commerce de gros									
	C-4 a) : Vente en gros ou au détail	X								
	C-4 b) : Services de construction	X								
	C-5 : Commerce d'hébergement									
	C-5 a) : Hébergement commercial									
	C-5 b) : Hébergement résidentiel									
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool									
	C-6 a) : Restauration									
	C-6 b) : Débit d'alcool									
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport									
	C-7 a) : Service, réparation et transport									
C-7 b) : Vente et location de véhicules	X									
C-8 : Commerce de carburant										
C-9 : Commerce de nature érotique										
<b>Public (P)</b>	P-1 : Public et institutionnel de voisinage									
	P-2 : Public et institutionnel de voisinage avec impacts	X								
	P-3 : Public et institutionnel régional									
	P-4 : Service public	X								
	P-5 : Conservation									
<b>Récréatif (R)</b>	R-1 : Récréation extérieure									
	R-1 a) : Activité récréative									
	R-1 b) : Activité nautique									
	R-2 : Récréation intérieure									

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE I-135					SOU MIS AU PIIA OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	PROJET INTÉGRÉ OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>Industriel (I)</b>	I-1 : Industrie légère		X						
	I-2 : Industrie lourde		X						
	I-3 : Industrie extractive								
<b>Agricole (A)</b>	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Chenil et pension								
<b>Autres</b>	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								
<b>NORMES D'IMPLANTATION ET DIMENSIONS</b>									
<b>Normes applicables à un bâtiment principal</b>	<b>Structure</b>								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	En rangée								
	<b>Hauteur</b>								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 / 2						
	Hauteur min / max (m)	4,5 / 11	4,5 / 12						
	<b>Dimension</b>								
	Largeur min. de la façade avant (m)								
	Bâtiment de 1 étage	9	9						
	Bâtiment de 2 étages et plus	9	9						
	Superficie d'implantation au sol min. (m <sup>2</sup> )								
	Bâtiment de 1 étage	300	300						
	Bâtiment de 2 étages et plus	150	150						
	<b>Implantation</b>								
	Marge de recul avant (m)	6 <sup>(1)</sup>	7,5 <sup>(1)</sup>						
	Marge de recul arrière (m)	8 <sup>(1)</sup>	8 <sup>(1)</sup>						
	Marge de recul latérale								
	Bâtiment isolé (m)	4 <sup>(1)</sup>	5 <sup>(1)</sup>						
	Bâtiment jumelé, unité d'extrémité (m)								
Bâtiment en rangée, unité d'extrémité (m)									
Somme des marges de recul latérale (m)	8 <sup>(1)</sup>	10 <sup>(1)</sup>							
<b>Nombre de logement et occupation au sol</b>									
Nombre de logement par bâtiment min./max.									
Rapports espace bâti / terrain max <sup>(2)</sup>	0,50	0,50							
<b>NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT</b>									
Superficie (m <sup>2</sup> )	1 800	1 800							
Profondeur (m)	30	30							
Largeur (m)	28	28							
<b>Notes de renvois</b>						<b>Amendements</b>			
(1) Des dispositions particulières s'appliquent. Voir la section 18 du chapitre 15 pour les dispositions applicables.						<b>N° règlement</b>	<b>Date d'adoption</b>		
(2) Le coefficient d'emprise au sol (CES) minimale pour l'ensemble des zones I-134 et I135 est de 0,20.									

**Zone Publique P-136**

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE P-136					SOU MIS AU PIA		PROJET INTÉGRÉ	
		1	2	3	4	5	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>		
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8	
<b>USAGES PERMIS</b>										
<b>Habitation (H)</b>	H-1 : Habitation 1 logement									
	H-2 : Habitation 2 logements									
	H-3 : Habitation 3 logements									
	H-4 : Habitation 4 logements et plus									
	H-5 : Habitation en commun									
	H-6 : Maison mobile									
<b>Commerces et services (C)</b>	C-1 : Commerce et service de voisinage									
	C-1 a) : Magasin d'alimentation									
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail									
	C-2 : Commerce de vente au détail									
	C-2 a) : Magasin d'alimentation									
	C-2 b) : Autres établissements de vente au détail									
	C-3 : Service professionnel et personnel									
	C-3 a) : Services professionnels									
	C-3 b) : Services personnels non médicaux									
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers									
	C-3 d) : Services de garderie et CPE									
	C-3 e) : Services de soins médicaux									
	C-3 f) : Autres services									
	C-4 : Commerce de gros									
	C-4 a) : Vente en gros ou au détail									
	C-4 b) : Services de construction									
	C-5 : Commerce d'hébergement									
	C-5 a) : Hébergement commercial									
	C-5 b) : Hébergement résidentiel									
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool									
	C-6 a) : Restauration									
	C-6 b) : Débit d'alcool									
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport									
	C-7 a) : Service, réparation et transport									
	C-7 b) : Vente et location de véhicules									
	C-8 : Commerce de carburant									
	C-9 : Commerce de nature érotique									
<b>Public (P)</b>	P-1 : Public et institutionnel de voisinage									
	P-2 : Public et institutionnel de voisinage avec impacts									
	P-3 : Public et institutionnel régional									
	P-4 : Service public	X								
	P-5 : Conservation	X								
<b>Récréatif (R)</b>	R-1 : Récréation extérieure									
	R-1 a) : Activité récréative									
	R-1 b) : Activité nautique									
	R-2 : Récréation intérieure									

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE P-136					SOU MIS AU PIIA OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	PROJET INTÉGRÉ OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>Industriel (I)</b>	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Industrie extractive								
<b>Agricole (A)</b>	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Chenil et pension								
<b>Autres</b>	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								
<b>NORMES D'IMPLANTATION ET DIMENSIONS</b>									
<b>Normes applicables à un bâtiment principal</b>	<b>Structure</b>								
	Isolée	X							
	Jumelée								
	En rangée								
	<b>Hauteur</b>								
	Nombre d'étages min / max	1 / 3							
	Hauteur min / max (m)	4,5 / 14							
	<b>Dimension</b>								
	Largeur min. de la façade avant (m)								
	Bâtiment de 1 étage								
	Bâtiment de 2 étages et plus								
	Superficie d'implantation au sol min. (m <sup>2</sup> )								
	Bâtiment de 1 étage								
	Bâtiment de 2 étages et plus								
	<b>Implantation</b>								
	Marge de recul avant (m)	7,5							
	Marge de recul arrière (m)	8							
	Marge de recul latérale								
	Bâtiment isolé (m)	3							
	Bâtiment jumelé, unité d'extrémité (m)								
Bâtiment en rangée, unité d'extrémité (m)									
Somme des marges de recul latérale (m)	6								
<b>Nombre de logement et occupation au sol</b>									
Nombre de logement par bâtiment min./max.									
Rapports espace bâti / terrain max	0,10								
<b>NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT</b>									
Superficie (m <sup>2</sup> )									
Profondeur (m)									
Largeur (m)									
Notes de renvois							Amendements		
							N° règlement	Date d'adoption	

Zone Mixte M-201

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE M-201					SOU MIS AU PIA	PROJET INTÉGRÉ	
		1	2	3	4	5	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>USAGES PERMIS</b>									
<b>Habitation (H)</b>	H-1 : Habitation 1 logement								
	H-2 : Habitation 2 logements								
	H-3 : Habitation 3 logements	X							
	H-4 : Habitation 4 logements et plus	X							
	H-5 : Habitation en commun								
	H-6 : Maison mobile								
<b>Commerces et services (C)</b>	C-1 : Commerce et service de voisinage								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation	X							
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail	X							
	C-2 : Commerce de vente au détail								
	C-2 a) : Magasin d'alimentation								
	C-2 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services de garderie et CPE								
	C-3 e) : Services de soins médicaux								
	C-3 f) : Autres services								
	C-4 : Commerce de gros								
	C-4 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-4 b) : Services de construction								
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial	X							
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration	X							
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant	X							
	C-9 : Commerce de nature érotique								
<b>Public (P)</b>	P-1 : Public et institutionnel de voisinage	X							
	P-2 : Public et institutionnel de voisinage avec impacts								
	P-3 : Public et institutionnel régional								
	P-4 : Service public								
	P-5 : Conservation								
<b>Récréatif (R)</b>	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE M-201					SOU MIS AU PIA OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	PROJET INTÉGRÉ OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>Industriel (I)</b>	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Industrie extractive								
<b>Agricole (A)</b>	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Chenil et pension								
<b>Autres</b>	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								
<b>NORMES D'IMPLANTATION ET DIMENSIONS</b>									
<b>Normes applicables à un bâtiment principal</b>	<b>Structure</b>								
	Isolée	X							
	Jumelée								
	En rangée								
	<b>Hauteur</b>								
	Nombre d'étages min / max	1 / 4							
	Hauteur min / max (m)	4,5 / 14							
	<b>Dimension</b>								
	Largeur min. de la façade avant (m)								
	Bâtiment de 1 étage	9							
	Bâtiment de 2 étages et plus	7							
	Superficie d'implantation au sol min. (m <sup>2</sup> )								
	Bâtiment de 1 étage	70							
	Bâtiment de 2 étages et plus	60							
	<b>Implantation</b>								
	Marge de recul avant (m)	7,5							
	Marge de recul arrière (m)	8							
	Marge de recul latérale								
	Bâtiment isolé (m)	4							
	Bâtiment jumelé, unité d'extrémité (m)								
Bâtiment en rangée, unité d'extrémité (m)									
Somme des marges de recul latérale (m)	8								
<b>Nombre de logement et occupation au sol</b>									
Nombre de logement par bâtiment min./max.	3 / 24								
Rapports espace bâti / terrain max.	0,50								
<b>NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT</b>									
Superficie (m <sup>2</sup> )	720								
Profondeur (m)	30								
Largeur (m)	24								
Notes de renvois							Amendements		
							N° règlement	Date d'adoption	

**Zone Commerciale C-202**

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE C-202					SOU MIS AU PIA	PROJET INTEGRE	
		1	2	3	4	5	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>USAGES PERMIS</b>									
<b>Habitation (H)</b>	H-1 : Habitation 1 logement								
	H-2 : Habitation 2 logements								
	H-3 : Habitation 3 logements								
	H-4 : Habitation 4 logements et plus				X				
	H-5 : Habitation en commun								
	H-6 : Maison mobile								
<b>Commerces et services (C)</b>	C-1 : Commerce et service de voisinage								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de vente au détail								
	C-2 a) : Magasin d'alimentation	X	X	X					
	C-2 b) : Autres établissements de vente au détail	X	X	X					
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels	X	X	X					
	C-3 b) : Services personnels non médicaux	X	X	X					
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services de garderie et CPE								
	C-3 e) : Services de soins médicaux	X	X	X					
	C-3 f) : Autres services	X	X	X					
	C-4 : Commerce de gros								
	C-4 a) : Vente en gros ou au détail	X							
	C-4 b) : Services de construction	X							
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration	X	X	X					
C-6 b) : Débit d'alcool	X	X	X						
C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport									
C-7 a) : Service, réparation et transport	X								
C-7 b) : Vente et location de véhicules									
C-8 : Commerce de carburant									
C-9 : Commerce de nature érotique									
<b>Public (P)</b>	P-1 : Public et institutionnel de voisinage	X							
	P-2 : Public et institutionnel de voisinage avec impacts	X							
	P-3 : Public et institutionnel régional	X							
	P-4 : Service public								
	P-5 : Conservation								
<b>Récréatif (R)</b>	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure	X	X	X					

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE C-202					SOU MIS AU PIIA	PROJET INTEGRE	
		1	2	3	4	5	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
Industriel (I)	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Industrie extractive								
Agricole (A)	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Chenil et pension								
Autres	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								
<b>NORMES D'IMPLANTATION ET DIMENSIONS</b>									
Normes applicables à un bâtiment principal	<b>Structure</b>								
	Isolée	X			X				
	Jumelée		X						
	En rangée			X					
	<b>Hauteur</b>								
	Nombre d'étages min / max	1 / 3	1 / 3	1 / 3	2 / 3				
	Hauteur min / max (m)				6 / 14				
	<b>Dimension</b>								
	Largeur min. de la façade avant (m)								
	Bâtiment de 1 étage	9	7	6					
	Bâtiment de 2 étages et plus	7	6	5,4	9				
	Superficie d'implantation au sol min. (m <sup>2</sup> )								
	Bâtiment de 1 étage	70	65	55					
	Bâtiment de 2 étages et plus	60	55	45	70				
	<b>Implantation</b>								
	Marge de recul avant (m)	7,5	7,5	7,5	7,5				
	Marge de recul arrière (m)	8	8	8	8				
	Marge de recul latérale								
	Bâtiment isolé (m)	4			4				
	Bâtiment jumelé, unité d'extrémité (m)		4						
Bâtiment en rangée, unité d'extrémité (m)			4						
Somme des marges de recul latérale (m)	8			8					
<b>Nombre de logement et occupation au sol</b>									
Nombre de logement par bâtiment min./max.				4 / 8					
Rapports espace bâti / terrain max	0,50	0,50	0,50	0,40					
<b>NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT</b>									
Superficie (m <sup>2</sup> )	720	450	(1)	150 m <sup>2</sup> / unité de log					
Profondeur (m)	30	30	30	30					
Largeur (m)	24	15	(2)	18					
Notes de renvois						Amendements			
(1) La superficie minimale exigée pour une unité centrale est de 230 m <sup>2</sup> . La superficie minimale exigée pour une unité d'extrémité est de 400 m <sup>2</sup> . (2) La largeur minimale exigée pour une unité centrale est de 5,4 m. La largeur minimale exigée pour une unité d'extrémité est de 6m.						N° règlement	Date d'adoption		
						317-01	11-06-2026		

**Zone Résidentielle basse densité RB-203**

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE RB-203					SOU MIS AU P I A		PROJ ET INTÉGRÉ	
		1	2	3	4	5	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>		
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8	
<b>USAGES PERMIS</b>										
<b>Habitation (H)</b>	H-1 : Habitation 1 logement	X	X							
	H-2 : Habitation 2 logements									
	H-3 : Habitation 3 logements									
	H-4 : Habitation 4 logements et plus									
	H-5 : Habitation en commun									
	H-6 : Maison mobile									
<b>Commerces et services (C)</b>	C-1 : Commerce et service de voisinage									
	C-1 a) : Magasin d'alimentation									
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail									
	C-2 : Commerce de vente au détail									
	C-2 a) : Magasin d'alimentation									
	C-2 b) : Autres établissements de vente au détail									
	C-3 : Service professionnel et personnel									
	C-3 a) : Services professionnels									
	C-3 b) : Services personnels non médicaux									
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers									
	C-3 d) : Services de garderie et CPE									
	C-3 e) : Services de soins médicaux									
	C-3 f) : Autres services									
	C-4 : Commerce de gros									
	C-4 a) : Vente en gros ou au détail									
	C-4 b) : Services de construction									
	C-5 : Commerce d'hébergement									
	C-5 a) : Hébergement commercial									
	C-5 b) : Hébergement résidentiel									
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool									
	C-6 a) : Restauration									
	C-6 b) : Débit d'alcool									
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport									
	C-7 a) : Service, réparation et transport									
	C-7 b) : Vente et location de véhicules									
	C-8 : Commerce de carburant									
	C-9 : Commerce de nature érotique									
<b>Public (P)</b>	P-1 : Public et institutionnel de voisinage									
	P-2 : Public et institutionnel de voisinage avec impacts									
	P-3 : Public et institutionnel régional									
	P-4 : Service public									
	P-5 : Conservation									
<b>Récréatif (R)</b>	R-1 : Récréation extérieure									
	R-1 a) : Activité récréative									
	R-1 b) : Activité nautique									
	R-2 : Récréation intérieure									

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE RB-203					SOU MIS AU PIIA OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	PROJET INTÉGRÉ OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>Industriel (I)</b>	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Industrie extractive								
<b>Agricole (A)</b>	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Chenil et pension								
<b>Autres</b>	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								
<b>NORMES D'IMPLANTATION ET DIMENSIONS</b>									
<b>Normes applicables à un bâtiment principal</b>	<b>Structure</b>								
	Isolée	X							
	Jumelée		X						
	En rangée								
	<b>Hauteur</b>								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 / 2						
	Hauteur min / max (m)	4,5 / 11	4,5 / 11						
	<b>Dimension</b>								
	Largeur min. de la façade avant (m)								
	Bâtiment de 1 étage	7	7						
	Bâtiment de 2 étages et plus	6	6						
	Superficie d'implantation au sol min. (m <sup>2</sup> )								
	Bâtiment de 1 étage	70	60						
	Bâtiment de 2 étages et plus	60	55						
	<b>Implantation</b>								
	Marge de recul avant (m)	7,5	7,5						
	Marge de recul arrière (m)	8	8						
	Marge de recul latérale								
	Bâtiment isolé (m)	2							
	Bâtiment jumelé, unité d'extrémité (m)		2						
Bâtiment en rangée, unité d'extrémité (m)									
Somme des marges de recul latérale (m)	4	2							
<b>Nombre de logement et occupation au sol</b>									
Nombre de logement par bâtiment min./max.	1 / 1	1 / 1							
Rapports espace bâti / terrain max.	0,30	0,30							
<b>NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT</b>									
Superficie (m <sup>2</sup> )	540	360							
Profondeur (m)	30	30							
Largeur (m)	18	12							
Notes de renvois						Amendements			
						N° règlement	Date d'adoption		

**Zone Résidentielle basse densité RB-204**

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE RB-204					SOU MIS AU PIA		PROJET INTÉGRÉ	
		1	2	3	4	5	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>		
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8	
<b>USAGES PERMIS</b>										
<b>Habitation (H)</b>	H-1 : Habitation 1 logement	X								
	H-2 : Habitation 2 logements									
	H-3 : Habitation 3 logements									
	H-4 : Habitation 4 logements et plus									
	H-5 : Habitation en commun									
	H-6 : Maison mobile									
<b>Commerces et services (C)</b>	C-1 : Commerce et service de voisinage									
	C-1 a) : Magasin d'alimentation									
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail									
	C-2 : Commerce de vente au détail									
	C-2 a) : Magasin d'alimentation									
	C-2 b) : Autres établissements de vente au détail									
	C-3 : Service professionnel et personnel									
	C-3 a) : Services professionnels									
	C-3 b) : Services personnels non médicaux									
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers									
	C-3 d) : Services de garderie et CPE									
	C-3 e) : Services de soins médicaux									
	C-3 f) : Autres services									
	C-4 : Commerce de gros									
	C-4 a) : Vente en gros ou au détail									
	C-4 b) : Services de construction									
	C-5 : Commerce d'hébergement									
	C-5 a) : Hébergement commercial									
	C-5 b) : Hébergement résidentiel									
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool									
	C-6 a) : Restauration									
	C-6 b) : Débit d'alcool									
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport									
	C-7 a) : Service, réparation et transport									
	C-7 b) : Vente et location de véhicules									
	C-8 : Commerce de carburant									
	C-9 : Commerce de nature érotique									
<b>Public (P)</b>	P-1 : Public et institutionnel de voisinage									
	P-2 : Public et institutionnel de voisinage avec impacts									
	P-3 : Public et institutionnel régional									
	P-4 : Service public									
	P-5 : Conservation									
<b>Récréatif (R)</b>	R-1 : Récréation extérieure									
	R-1 a) : Activité récréative									
	R-1 b) : Activité nautique									
	R-2 : Récréation intérieure									

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE RB-204					SOU MIS AU PIIA OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	PROJET INTÉGRÉ OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>Industriel (I)</b>	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Industrie extractive								
<b>Agricole (A)</b>	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Chenil et pension								
<b>Autres</b>	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								
<b>NORMES D'IMPLANTATION ET DIMENSIONS</b>									
<b>Normes applicables à un bâtiment principal</b>	<b>Structure</b>								
	Isolée	X							
	Jumelée								
	En rangée								
	<b>Hauteur</b>								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)	4,5 / 11							
	<b>Dimension</b>								
	Largeur min. de la façade avant (m)								
	Bâtiment de 1 étage	7							
	Bâtiment de 2 étages et plus	6							
	Superficie d'implantation au sol min. (m <sup>2</sup> )								
	Bâtiment de 1 étage	70							
	Bâtiment de 2 étages et plus	60							
	<b>Implantation</b>								
	Marge de recul avant (m)	7,5							
	Marge de recul arrière (m)	8							
	Marge de recul latérale								
	Bâtiment isolé (m)	2							
	Bâtiment jumelé, unité d'extrémité (m)								
Bâtiment en rangée, unité d'extrémité (m)									
Somme des marges de recul latérale (m)	4								
<b>Nombre de logement et occupation au sol</b>									
Nombre de logement par bâtiment min./max.	1 / 1								
Rapports espace bâti / terrain max.	0,30								
<b>NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT</b>									
Superficie (m <sup>2</sup> )	540								
Profondeur (m)	30								
Largeur (m)	18								
Notes de renvois							Amendements		
							N° règlement	Date d'adoption	

**Zone Résidentielle basse densité RB-206**

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE RB-206					SOU MIS AU PIA	PROJET INTÉGRÉ	
		1	2	3	4	5	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>USAGES PERMIS</b>									
<b>Habitation (H)</b>	H-1 : Habitation 1 logement	X	X						
	H-2 : Habitation 2 logements								
	H-3 : Habitation 3 logements								
	H-4 : Habitation 4 logements et plus								
	H-5 : Habitation en commun								
	H-6 : Maison mobile								
<b>Commerces et services (C)</b>	C-1 : Commerce et service de voisinage								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de vente au détail								
	C-2 a) : Magasin d'alimentation								
	C-2 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services de garderie et CPE								
	C-3 e) : Services de soins médicaux								
	C-3 f) : Autres services								
	C-4 : Commerce de gros								
	C-4 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-4 b) : Services de construction								
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
C-6 b) : Débit d'alcool									
C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport									
C-7 a) : Service, réparation et transport									
C-7 b) : Vente et location de véhicules									
C-8 : Commerce de carburant									
C-9 : Commerce de nature érotique									
<b>Public (P)</b>	P-1 : Public et institutionnel de voisinage								
	P-2 : Public et institutionnel de voisinage avec impacts								
	P-3 : Public et institutionnel régional								
	P-4 : Service public								
	P-5 : Conservation								
<b>Récréatif (R)</b>	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE RB-206					SOU MIS AU PIIA OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	PROJET INTÉGRÉ OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>Industriel (I)</b>	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Industrie extractive								
<b>Agricole (A)</b>	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Chenil et pension								
<b>Autres</b>	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								
<b>NORMES D'IMPLANTATION ET DIMENSIONS</b>									
<b>Normes applicables à un bâtiment principal</b>	<b>Structure</b>								
	Isolée	X							
	Jumelée		X						
	En rangée								
	<b>Hauteur</b>								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 / 2						
	Hauteur min / max (m)	4,5 / 11	4,5 / 11						
	<b>Dimension</b>								
	Largeur min. de la façade avant (m)								
	Bâtiment de 1 étage	7	7						
	Bâtiment de 2 étages et plus	6	6						
	Superficie d'implantation au sol min. (m <sup>2</sup> )								
	Bâtiment de 1 étage	70	60						
	Bâtiment de 2 étages et plus	60	55						
	<b>Implantation</b>								
	Marge de recul avant (m)	7,5	7,5						
	Marge de recul arrière (m)	8	8						
	Marge de recul latérale								
	Bâtiment isolé (m)	2	2						
	Bâtiment jumelé, unité d'extrémité (m)								
Bâtiment en rangée, unité d'extrémité (m)									
Somme des marges de recul latérale (m)	4	4							
<b>Nombre de logement et occupation au sol</b>									
Nombre de logement par bâtiment min./max.	1 / 1	1 / 1							
Rapports espace bâti / terrain max.	0,30	0,30							
<b>NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT</b>									
Superficie (m <sup>2</sup> )	540	360							
Profondeur (m)	30	30							
Largeur (m)	18	12							
Notes de renvois						Amendements			
						N° règlement	Date d'adoption		

**Zone résidentielle moyenne densité RM-205**

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE RM-205					SOU MIS AU PIA		PROJET INTÉGRÉ	
		1	2	3	4	5	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>		
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8	
<b>USAGES PERMIS</b>										
<b>Habitation (H)</b>	H-1 : Habitation 1 logement	X								
	H-2 : Habitation 2 logements		X							
	H-3 : Habitation 3 logements		X							
	H-4 : Habitation 4 logements et plus			X	X					
	H-5 : Habitation en commun									
	H-6 : Maison mobile									
<b>Commerces et services (C)</b>	C-1 : Commerce et service de voisinage									
	C-1 a) : Magasin d'alimentation									
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail									
	C-2 : Commerce de vente au détail									
	C-2 a) : Magasin d'alimentation									
	C-2 b) : Autres établissements de vente au détail									
	C-3 : Service professionnel et personnel									
	C-3 a) : Services professionnels									
	C-3 b) : Services personnels non médicaux									
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers									
	C-3 d) : Services de garderie et CPE									
	C-3 e) : Services de soins médicaux									
	C-3 f) : Autres services									
	C-4 : Commerce de gros									
	C-4 a) : Vente en gros ou au détail									
	C-4 b) : Services de construction									
	C-5 : Commerce d'hébergement									
	C-5 a) : Hébergement commercial									
	C-5 b) : Hébergement résidentiel									
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool									
	C-6 a) : Restauration									
	C-6 b) : Débit d'alcool									
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport									
	C-7 a) : Service, réparation et transport									
	C-7 b) : Vente et location de véhicules									
	C-8 : Commerce de carburant									
	C-9 : Commerce de nature érotique									
<b>Public (P)</b>	P-1 : Public et institutionnel de voisinage									
	P-2 : Public et institutionnel de voisinage avec impacts									
	P-3 : Public et institutionnel régional									
	P-4 : Service public									
	P-5 : Conservation									
<b>Récréatif (R)</b>	R-1 : Récréation extérieure									
	R-1 a) : Activité récréative									
	R-1 b) : Activité nautique									
	R-2 : Récréation intérieure									

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE RM-205				SOU MIS AU PIAA OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	PROJET INTÉGRÉ OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>		
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>Industriel (I)</b>	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Industrie extractive								
<b>Agricole (A)</b>	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Chenil et pension								
<b>Autres</b>	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								
<b>NORMES D'IMPLANTATION ET DIMENSIONS</b>									
<b>Normes applicables à un bâtiment principal</b>	<b>Structure</b>								
	Isolée			X					
	Jumelée		X		X				
	En rangée	X <sup>(1)</sup>							
	<b>Hauteur</b>								
	Nombre d'étages min / max	2 / 2	2 / 2	2 / 3	2 / 3				
	Hauteur min / max (m)	6 / 11	6 / 11	6 / 14	6 / 14				
	<b>Dimension</b>								
	Largeur min. de la façade avant (m)								
	Bâtiment de 1 étage								
	Bâtiment de 2 étages et plus	5,4	7	9	9				
	Superficie d'implantation au sol min. (m <sup>2</sup> )								
	Bâtiment de 1 étage								
	Bâtiment de 2 étages et plus	45	55	70	70				
	<b>Implantation</b>								
	Marge de recul avant (m)	7,5	7,5	7,5	7,5				
	Marge de recul arrière (m)	8	8	8	8				
	Marge de recul latérale								
	Bâtiment isolé (m)			4					
	Bâtiment jumelé, unité d'extrémité (m)		2		4				
Bâtiment en rangée, unité d'extrémité (m)	2								
Somme des marges de recul latérale (m)	2	2	8	4					
<b>Nombre de logement et occupation au sol</b>									
Nombre de logement par bâtiment min./max.	1 / 1	2 / 3	4 / 6	4 / 6					
Rapports espace bâti / terrain max.	0,50	0,30	0,40	0,40					
<b>NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT</b>									
Superficie (m <sup>2</sup> )	(2)	500	700	700					
Profondeur (m)	30	30	30	30					
Largeur (m)	(3)	12	18	18					
<b>Notes de renvois</b>						<b>Amendements</b>			
(1) Un maximum de 4 unités en rangée est autorisé. (2) La superficie minimale exigée pour une unité centrale est de 230 m <sup>2</sup> . La superficie minimale exigée pour une unité d'extrémité est de 400 m <sup>2</sup> . (3) La largeur minimale exigée pour une unité centrale est de 5,4 m. La largeur minimale exigée pour une unité d'extrémité est de 6m.						<b>N° règlement</b>	<b>Date d'adoption</b>		

**Zone Résidentielle basse densité RB-207**

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE RB-207					SOU MIS AU P I A	PROJET INTÉGRÉ	
		1	2	3	4	5	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>USAGES PERMIS</b>									
<b>Habitation (H)</b>	H-1 : Habitation 1 logement	X	X						
	H-2 : Habitation 2 logements								
	H-3 : Habitation 3 logements								
	H-4 : Habitation 4 logements et plus								
	H-5 : Habitation en commun								
	H-6 : Maison mobile								
<b>Commerces et services (C)</b>	C-1 : Commerce et service de voisinage								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de vente au détail								
	C-2 a) : Magasin d'alimentation								
	C-2 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services de garderie et CPE								
	C-3 e) : Services de soins médicaux								
	C-3 f) : Autres services								
	C-4 : Commerce de gros								
	C-4 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-4 b) : Services de construction								
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
<b>Public (P)</b>	P-1 : Public et institutionnel de voisinage								
	P-2 : Public et institutionnel de voisinage avec impacts								
	P-3 : Public et institutionnel régional								
	P-4 : Service public								
	P-5 : Conservation								
<b>Récréatif (R)</b>	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE RB-207					SOU MIS AU PIA OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	PROJET INTÉGRÉ OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>Industriel (I)</b>	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Industrie extractive								
<b>Agricole (A)</b>	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Chenil et pension								
<b>Autres</b>	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								
<b>NORMES D'IMPLANTATION ET DIMENSIONS</b>									
<b>Normes applicables à un bâtiment principal</b>	<b>Structure</b>								
	Isolée	X							
	Jumelée		X						
	En rangée								
	<b>Hauteur</b>								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 / 2						
	Hauteur min / max (m)	4,5 / 11	4,5 / 11						
	<b>Dimension</b>								
	Largeur min. de la façade avant (m)								
	Bâtiment de 1 étage	7	7						
	Bâtiment de 2 étages et plus	6	6						
	Superficie d'implantation au sol min. (m <sup>2</sup> )								
	Bâtiment de 1 étage	70	60						
	Bâtiment de 2 étages et plus	60	55						
	<b>Implantation</b>								
	Marge de recul avant (m)	7,5	7,5						
	Marge de recul arrière (m)	8	8						
	Marge de recul latérale								
	Bâtiment isolé (m)	2	2						
	Bâtiment jumelé, unité d'extrémité (m)								
Bâtiment en rangée, unité d'extrémité (m)									
Somme des marges de recul latérale (m)	4	4							
<b>Nombre de logement et occupation au sol</b>									
Nombre de logement par bâtiment min./max.	1 / 1	1 / 1							
Rapports espace bâti / terrain max.	0,30	0,30							
<b>NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT</b>									
Superficie (m <sup>2</sup> )	540	360							
Profondeur (m)	30	30							
Largeur (m)	18	12							
Notes de renvois						Amendements			
						N° règlement	Date d'adoption		

**Zone Résidentielle basse densité RB-208**

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE RB-208					SOU MIS AU PIIA	PROJET INTÉGRÉ	
		1	2	3	4	5	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>USAGES PERMIS</b>									
<b>Habitation (H)</b>	H-1 : Habitation 1 logement	X	X						
	H-2 : Habitation 2 logements								
	H-3 : Habitation 3 logements								
	H-4 : Habitation 4 logements et plus								
	H-5 : Habitation en commun								
	H-6 : Maison mobile								
<b>Commerces et services (C)</b>	C-1 : Commerce et service de voisinage								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de vente au détail								
	C-2 a) : Magasin d'alimentation								
	C-2 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services de garderie et CPE								
	C-3 e) : Services de soins médicaux								
	C-3 f) : Autres services								
	C-4 : Commerce de gros								
	C-4 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-4 b) : Services de construction								
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
<b>Public (P)</b>	P-1 : Public et institutionnel de voisinage								
	P-2 : Public et institutionnel de voisinage avec impacts								
	P-3 : Public et institutionnel régional								
	P-4 : Service public								
	P-5 : Conservation								
<b>Récréatif (R)</b>	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE RB-208					SOU MIS AU PIIA OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	PROJET INTÉGRÉ OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>Industriel (I)</b>	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Industrie extractive								
<b>Agricole (A)</b>	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Chenil et pension								
<b>Autres</b>	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								
<b>NORMES D'IMPLANTATION ET DIMENSIONS</b>									
<b>Normes applicables à un bâtiment principal</b>	<b>Structure</b>								
	Isolée	X							
	Jumelée		X						
	En rangée								
	<b>Hauteur</b>								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 / 2						
	Hauteur min / max (m)	4,5 / 11	4,5 / 11						
	<b>Dimension</b>								
	Largeur min. de la façade avant (m)								
	Bâtiment de 1 étage	7	7						
	Bâtiment de 2 étages et plus	6	6						
	Superficie d'implantation au sol min. (m <sup>2</sup> )								
	Bâtiment de 1 étage	70	60						
	Bâtiment de 2 étages et plus	60	55						
	<b>Implantation</b>								
	Marge de recul avant (m)	7,5	7,5						
	Marge de recul arrière (m)	8	8						
	Marge de recul latérale								
	Bâtiment isolé (m)	2	2						
	Bâtiment jumelé, unité d'extrémité (m)								
Bâtiment en rangée, unité d'extrémité (m)									
Somme des marges de recul latérale (m)	4	4							
<b>Nombre de logement et occupation au sol</b>									
Nombre de logement par bâtiment min./max.	1 / 1	1 / 1							
Rapports espace bâti / terrain max.	0,30	0,30							
<b>NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT</b>									
Superficie (m <sup>2</sup> )	540	360							
Profondeur (m)	30	30							
Largeur (m)	18	12							
Notes de renvois						Amendements			
						N° règlement	Date d'adoption		

**Zone Résidentielle basse densité RB-209**

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE RB-209					SOU MIS AU PIIA	PROJET INTÉGRÉ	
		1	2	3	4	5	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>USAGES PERMIS</b>									
<b>Habitation (H)</b>	H-1 : Habitation 1 logement								
	H-2 : Habitation 2 logements	X							
	H-3 : Habitation 3 logements	X							
	H-4 : Habitation 4 logements et plus		X						
	H-5 : Habitation en commun								
	H-6 : Maison mobile								
<b>Commerces et services (C)</b>	C-1 : Commerce et service de voisinage								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de vente au détail								
	C-2 a) : Magasin d'alimentation								
	C-2 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services de garderie et CPE								
	C-3 e) : Services de soins médicaux								
	C-3 f) : Autres services								
	C-4 : Commerce de gros								
	C-4 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-4 b) : Services de construction								
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
<b>Public (P)</b>	P-1 : Public et institutionnel de voisinage								
	P-2 : Public et institutionnel de voisinage avec impacts								
	P-3 : Public et institutionnel régional								
	P-4 : Service public								
	P-5 : Conservation								
<b>Récréatif (R)</b>	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE RB-209					SOU MIS AU PIIA OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	PROJET INTÉGRÉ OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>Industriel (I)</b>	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Industrie extractive								
<b>Agricole (A)</b>	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Chenil et pension								
<b>Autres</b>	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								
<b>NORMES D'IMPLANTATION ET DIMENSIONS</b>									
<b>Normes applicables à un bâtiment principal</b>	<b>Structure</b>								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	En rangée								
	<b>Hauteur</b>								
	Nombre d'étages min / max	2 / 2	2 / 3						
	Hauteur min / max (m)	6 / 11	6 / 14						
	<b>Dimension</b>								
	Largeur min. de la façade avant (m)								
	Bâtiment de 1 étage								
	Bâtiment de 2 étages et plus	7,2	9						
	Superficie d'implantation au sol min. (m <sup>2</sup> )								
	Bâtiment de 1 étage								
	Bâtiment de 2 étages et plus	60	70						
	<b>Implantation</b>								
	Marge de recul avant (m)	7,5	7,5						
	Marge de recul arrière (m)	8	8						
	Marge de recul latérale								
	Bâtiment isolé (m)	2	4						
	Bâtiment jumelé, unité d'extrémité (m)								
Bâtiment en rangée, unité d'extrémité (m)									
Somme des marges de recul latérale (m)	4	8							
<b>Nombre de logement et occupation au sol</b>									
Nombre de logement par bâtiment min./max.	2 / 3	4 / 4							
Rapports espace bâti / terrain max.	0,30	0,30							
<b>NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT</b>									
Superficie (m <sup>2</sup> )	540	700							
Profondeur (m)	30	30							
Largeur (m)	18	18							
Notes de renvois						Amendements			
						N° règlement	Date d'adoption		

**Zone Résidentielle basse densité RB-210**

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE RB-210					SOU MIS AU PIA	PROJET INTÉGRÉ	
		1	2	3	4	5	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>USAGES PERMIS</b>									
<b>Habitation (H)</b>	H-1 : Habitation 1 logement	X	X						
	H-2 : Habitation 2 logements								
	H-3 : Habitation 3 logements								
	H-4 : Habitation 4 logements et plus								
	H-5 : Habitation en commun								
	H-6 : Maison mobile								
<b>Commerces et services (C)</b>	C-1 : Commerce et service de voisinage								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de vente au détail								
	C-2 a) : Magasin d'alimentation								
	C-2 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services de garderie et CPE								
	C-3 e) : Services de soins médicaux								
	C-3 f) : Autres services								
	C-4 : Commerce de gros								
	C-4 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-4 b) : Services de construction								
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
<b>Public (P)</b>	P-1 : Public et institutionnel de voisinage								
	P-2 : Public et institutionnel de voisinage avec impacts								
	P-3 : Public et institutionnel régional								
	P-4 : Service public								
	P-5 : Conservation								
<b>Récréatif (R)</b>	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE RB-210					SOU MIS AU PIA OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	PROJET INTÉGRÉ OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>Industriel (I)</b>	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Industrie extractive								
<b>Agricole (A)</b>	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Chenil et pension								
<b>Autres</b>	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								
<b>NORMES D'IMPLANTATION ET DIMENSIONS</b>									
<b>Normes applicables à un bâtiment principal</b>	<b>Structure</b>								
	Isolée	X							
	Jumelée		X						
	En rangée								
	<b>Hauteur</b>								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 / 2						
	Hauteur min / max (m)	4,5 / 11	4,5 / 11						
	<b>Dimension</b>								
	Largeur min. de la façade avant (m)								
	Bâtiment de 1 étage	7	7						
	Bâtiment de 2 étages et plus	6	6						
	Superficie d'implantation au sol min. (m <sup>2</sup> )								
	Bâtiment de 1 étage	70	60						
	Bâtiment de 2 étages et plus	60	55						
	<b>Implantation</b>								
	Marge de recul avant (m)	7,5	7,5						
	Marge de recul arrière (m)	8	8						
	Marge de recul latérale								
	Bâtiment isolé (m)	2	2						
	Bâtiment jumelé, unité d'extrémité (m)								
Bâtiment en rangée, unité d'extrémité (m)									
Somme des marges de recul latérale (m)	4	4							
<b>Nombre de logement et occupation au sol</b>									
Nombre de logement par bâtiment min./max.	1 / 1	1 / 1							
Rapports espace bâti / terrain max.	0,30	0,30							
<b>NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT</b>									
Superficie (m <sup>2</sup> )	540	360							
Profondeur (m)	30	30							
Largeur (m)	18	12							
Notes de renvois							Amendements		
							N° règlement	Date d'adoption	

**Zone Publique P-211**

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE P-211					SOU MIS AU PIA	PROJET INTÉGRÉ	
		1	2	3	4	5	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>USAGES PERMIS</b>									
<b>Habitation (H)</b>	H-1 : Habitation 1 logement								
	H-2 : Habitation 2 logements								
	H-3 : Habitation 3 logements								
	H-4 : Habitation 4 logements et plus								
	H-5 : Habitation en commun								
	H-6 : Maison mobile								
<b>Commerces et services (C)</b>	C-1 : Commerce et service de voisinage								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de vente au détail								
	C-2 a) : Magasin d'alimentation								
	C-2 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services de garderie et CPE								
	C-3 e) : Services de soins médicaux								
	C-3 f) : Autres services								
	C-4 : Commerce de gros								
	C-4 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-4 b) : Services de construction								
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
<b>Public (P)</b>	P-1 : Public et institutionnel de voisinage								
	P-2 : Public et institutionnel de voisinage avec impacts								
	P-3 : Public et institutionnel régional								
	P-4 : Service public								
	P-5 : Conservation	X							
<b>Récréatif (R)</b>	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative	X							
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE P-211					SOU MIS AU PIIA OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	PROJET INTÉGRÉ OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>Industriel (I)</b>	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Industrie extractive								
<b>Agricole (A)</b>	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Chenil et pension								
<b>Autres</b>	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								
<b>NORMES D'IMPLANTATION ET DIMENSIONS</b>									
<b>Normes applicables à un bâtiment principal</b>	<b>Structure</b>								
	Isolée	X							
	Jumelée								
	En rangée								
	<b>Hauteur</b>								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)	4,5 / 11							
	<b>Dimension</b>								
	Largeur min. de la façade avant (m)								
	Bâtiment de 1 étage								
	Bâtiment de 2 étages et plus								
	Superficie d'implantation au sol min. (m <sup>2</sup> )								
	Bâtiment de 1 étage								
	Bâtiment de 2 étages et plus								
	<b>Implantation</b>								
	Marge de recul avant (m)	7,5							
	Marge de recul arrière (m)	8							
	Marge de recul latérale								
	Bâtiment isolé (m)	3							
	Bâtiment jumelé, unité d'extrémité (m)								
Bâtiment en rangée, unité d'extrémité (m)									
Somme des marges de recul latérale (m)	6								
<b>Nombre de logement et occupation au sol</b>									
Nombre de logement par bâtiment min./max.									
Rapports espace bâti / terrain max.	0,30								
<b>NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT</b>									
Superficie (m <sup>2</sup> )									
Profondeur (m)									
Largeur (m)									
Notes de renvois							Amendements		
							N° règlement	Date d'adoption	

**Zone Résidentielle basse densité RB-212**

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE RB-212					SOU MIS AU PIA	PROJET INTÉGRÉ	
		1	2	3	4	5	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	8
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>USAGES PERMIS</b>									
<b>Habitation (H)</b>	H-1 : Habitation 1 logement	X	X						
	H-2 : Habitation 2 logements								
	H-3 : Habitation 3 logements								
	H-4 : Habitation 4 logements et plus								
	H-5 : Habitation en commun								
	H-6 : Maison mobile								
<b>Commerces et services (C)</b>	C-1 : Commerce et service de voisinage								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de vente au détail								
	C-2 a) : Magasin d'alimentation								
	C-2 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services de garderie et CPE								
	C-3 e) : Services de soins médicaux								
	C-3 f) : Autres services								
	C-4 : Commerce de gros								
	C-4 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-4 b) : Services de construction								
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
<b>Public (P)</b>	P-1 : Public et institutionnel de voisinage								
	P-2 : Public et institutionnel de voisinage avec impacts								
	P-3 : Public et institutionnel régional								
	P-4 : Service public								
	P-5 : Conservation								
<b>Récréatif (R)</b>	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE RB-212					SOU MIS AU PIA OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	PROJET INTÉGRÉ OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>Industriel (I)</b>	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Industrie extractive								
<b>Agricole (A)</b>	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Chenil et pension								
<b>Autres</b>	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								
<b>NORMES D'IMPLANTATION ET DIMENSIONS</b>									
<b>Normes applicables à un bâtiment principal</b>	<b>Structure</b>								
	Isolée	X							
	Jumelée		X						
	En rangée								
	<b>Hauteur</b>								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 / 2						
	Hauteur min / max (m)	4,5 / 11	4,5 / 11						
	<b>Dimension</b>								
	Largeur min. de la façade avant (m)								
	Bâtiment de 1 étage	7	7						
	Bâtiment de 2 étages et plus	6	6						
	Superficie d'implantation au sol min. (m <sup>2</sup> )								
	Bâtiment de 1 étage	70	60						
	Bâtiment de 2 étages et plus	60	55						
	<b>Implantation</b>								
	Marge de recul avant (m)	7,5	7,5						
	Marge de recul arrière (m)	8	8						
	Marge de recul latérale								
	Bâtiment isolé (m)	2	2						
	Bâtiment jumelé, unité d'extrémité (m)								
Bâtiment en rangée, unité d'extrémité (m)									
Somme des marges de recul latérale (m)	4	4							
<b>Nombre de logement et occupation au sol</b>									
Nombre de logement par bâtiment min./max.	1 / 1	1 / 1							
Rapports espace bâti / terrain max.	0,30	0,30							
<b>NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT</b>									
Superficie (m <sup>2</sup> )	540	360							
Profondeur (m)	30	30							
Largeur (m)	18	12							
Notes de renvois						Amendements			
						N° règlement	Date d'adoption		

**Zone Résidentielle basse densité RB-213**

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE RB-213					SOU MIS AU PIA	PROJET INTÉGRÉ	
		1	2	3	4	5	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>USAGES PERMIS</b>									
<b>Habitation (H)</b>	H-1 : Habitation 1 logement	X	X						
	H-2 : Habitation 2 logements								
	H-3 : Habitation 3 logements								
	H-4 : Habitation 4 logements et plus								
	H-5 : Habitation en commun								
	H-6 : Maison mobile								
<b>Commerces et services (C)</b>	C-1 : Commerce et service de voisinage								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de vente au détail								
	C-2 a) : Magasin d'alimentation								
	C-2 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services de garderie et CPE								
	C-3 e) : Services de soins médicaux								
	C-3 f) : Autres services								
	C-4 : Commerce de gros								
	C-4 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-4 b) : Services de construction								
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
<b>Public (P)</b>	P-1 : Public et institutionnel de voisinage								
	P-2 : Public et institutionnel de voisinage avec impacts								
	P-3 : Public et institutionnel régional								
	P-4 : Service public								
	P-5 : Conservation								
<b>Récréatif (R)</b>	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE RB-213					SOU MIS AU PIIA OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	PROJET INTÉGRÉ OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>Industriel (I)</b>	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Industrie extractive								
<b>Agricole (A)</b>	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Chenil et pension								
<b>Autres</b>	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								
<b>NORMES D'IMPLANTATION ET DIMENSIONS</b>									
<b>Normes applicables à un bâtiment principal</b>	<b>Structure</b>								
	Isolée	X							
	Jumelée		X						
	En rangée								
	<b>Hauteur</b>								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 / 2						
	Hauteur min / max (m)	4,5 / 11	4,5 / 11						
	<b>Dimension</b>								
	Largeur min. de la façade avant (m)								
	Bâtiment de 1 étage	7	7						
	Bâtiment de 2 étages et plus	6	6						
	Superficie d'implantation au sol min. (m <sup>2</sup> )								
	Bâtiment de 1 étage	70	60						
	Bâtiment de 2 étages et plus	60	55						
	<b>Implantation</b>								
	Marge de recul avant (m)	7,5	7,5						
	Marge de recul arrière (m)	8	8						
	Marge de recul latérale								
	Bâtiment isolé (m)	2	2						
	Bâtiment jumelé, unité d'extrémité (m)								
Bâtiment en rangée, unité d'extrémité (m)									
Somme des marges de recul latérale (m)	4	4							
<b>Nombre de logement et occupation au sol</b>									
Nombre de logement par bâtiment min./max.	1 / 1	1 / 1							
Rapports espace bâti / terrain max.	0,30	0,30							
<b>NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT</b>									
Superficie (m <sup>2</sup> )	540	360							
Profondeur (m)	30	30							
Largeur (m)	18	12							
Notes de renvois						Amendements			
						N° règlement	Date d'adoption		

**Zone résidentielle haute densité RH-214**

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE RH-214					SOU MIS AU PIIA	PROJET INTÉGRÉ	
		1	2	3	4	5	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	8
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>USAGES PERMIS</b>									
<b>Habitation (H)</b>	H-1 : Habitation 1 logement	X							
	H-2 : Habitation 2 logements		X						
	H-3 : Habitation 3 logements		X						
	H-4 : Habitation 4 logements et plus			X	X				
	H-5 : Habitation en commun								
	H-6 : Maison mobile								
<b>Commerces et services (C)</b>	C-1 : Commerce et service de voisinage								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de vente au détail								
	C-2 a) : Magasin d'alimentation								
	C-2 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services de garderie et CPE								
	C-3 e) : Services de soins médicaux								
	C-3 f) : Autres services								
	C-4 : Commerce de gros								
	C-4 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-4 b) : Services de construction								
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
<b>Public (P)</b>	P-1 : Public et institutionnel de voisinage								
	P-2 : Public et institutionnel de voisinage avec impacts								
	P-3 : Public et institutionnel régional								
	P-4 : Service public								
	P-5 : Conservation					X			
<b>Récréatif (R)</b>	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE RH-214					SOU MIS AU PIIA OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	PROJET INTÉGRÉ OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>Industriel (I)</b>	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Industrie extractive								
<b>Agricole (A)</b>	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Chenil et pension								
<b>Autres</b>	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								
<b>NORMES D'IMPLANTATION ET DIMENSIONS</b>									
<b>Normes applicables à un bâtiment principal</b>	<b>Structure</b>								
	Isolée			X		X			
	Jumelée		X		X				
	En rangée	X							
	<b>Hauteur</b>								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2	2 / 2	2 / 3	2 / 3	1 / 2			
	Hauteur min / max (m)	4,5 / 11	6 / 11	6 / 14	6 / 14	4,5 / 11			
	<b>Dimension</b>								
	Largeur min. de la façade avant (m)								
	Bâtiment de 1 étage								
	Bâtiment de 2 étages et plus	5,4	7	9	9				
	Superficie d'implantation au sol min. (m <sup>2</sup> )								
	Bâtiment de 1 étage								
	Bâtiment de 2 étages et plus	45	60	70	70				
	<b>Implantation</b>								
	Marge de recul avant (m)	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5			
	Marge de recul arrière (m)	8	8	8	8	8			
	Marge de recul latérale								
	Bâtiment isolé (m)			4		3			
	Bâtiment jumelé, unité d'extrémité (m)		2		4				
Bâtiment en rangée, unité d'extrémité (m)	2								
Somme des marges de recul latérale (m)	2	2	8	4	6				
<b>Nombre de logement et occupation au sol</b>									
Nombre de logement par bâtiment min./max.	1 / 1	2 / 3	4 / 8	4 / 4					
Rapports espace bâti / terrain max.	0,50	0,30	0,40	0,40	0,10				
<b>NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT</b>									
Superficie (m <sup>2</sup> )	(1)	360	900	700					
Profondeur (m)	30	30	30	30					
Largeur (m)	(2)	12	18	18					
<b>Notes de renvois</b>						<b>Amendements</b>			
(1) La superficie minimale exigée pour une unité centrale est de 230 m <sup>2</sup> . La superficie minimale exigée pour une unité d'extrémité est de 400 m <sup>2</sup> . (2) La largeur minimale exigée pour une unité centrale est de 5,4 m. La largeur minimale exigée pour une unité d'extrémité est de 6m.						<b>N° règlement</b>	<b>Date d'adoption</b>		

**Zone Réserve résidentielle X-215**

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE X-215					SOU MIS AU PIA		PROJET INTÉGRÉ	
		1	2	3	4	5	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>		
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8	
<b>USAGES PERMIS</b>										
<b>Habitation (H)</b>	H-1 : Habitation 1 logement									
	H-2 : Habitation 2 logements									
	H-3 : Habitation 3 logements									
	H-4 : Habitation 4 logements et plus									
	H-5 : Habitation en commun									
	H-6 : Maison mobile									
<b>Commerces et services (C)</b>	C-1 : Commerce et service de voisinage									
	C-1 a) : Magasin d'alimentation									
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail									
	C-2 : Commerce de vente au détail									
	C-2 a) : Magasin d'alimentation									
	C-2 b) : Autres établissements de vente au détail									
	C-3 : Service professionnel et personnel									
	C-3 a) : Services professionnels									
	C-3 b) : Services personnels non médicaux									
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers									
	C-3 d) : Services de garderie et CPE									
	C-3 e) : Services de soins médicaux									
	C-3 f) : Autres services									
	C-4 : Commerce de gros									
	C-4 a) : Vente en gros ou au détail									
	C-4 b) : Services de construction									
	C-5 : Commerce d'hébergement									
	C-5 a) : Hébergement commercial									
	C-5 b) : Hébergement résidentiel									
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool									
	C-6 a) : Restauration									
	C-6 b) : Débit d'alcool									
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport									
	C-7 a) : Service, réparation et transport									
	C-7 b) : Vente et location de véhicules									
	C-8 : Commerce de carburant									
	C-9 : Commerce de nature érotique									
<b>Public (P)</b>	P-1 : Public et institutionnel de voisinage									
	P-2 : Public et institutionnel de voisinage avec impacts									
	P-3 : Public et institutionnel régional									
	P-4 : Service public									
	P-5 : Conservation	X <sup>(1)</sup>								
<b>Récréatif (R)</b>	R-1 : Récréation extérieure									
	R-1 a) : Activité récréative									
	R-1 b) : Activité nautique									
	R-2 : Récréation intérieure									

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE X-215					SOU MIS AU PIA OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	PROJET INTÉGRÉ OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>Industriel (I)</b>	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Industrie extractive								
<b>Agricole (A)</b>	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Chenil et pension								
<b>Autres</b>	Usages spécifiquement autorisés	(1)(2)							
	Usages spécifiquement prohibés								
<b>NORMES D'IMPLANTATION ET DIMENSIONS</b>									
<b>Normes applicables à un bâtiment principal</b>	<b>Structure</b>								
	Isolée								
	Jumelée								
	En rangée								
	<b>Hauteur</b>								
	Nombre d'étages min / max								
	Hauteur min / max (m)								
	<b>Dimension</b>								
	Largeur min. de la façade avant (m)								
	Bâtiment de 1 étage								
	Bâtiment de 2 étages et plus								
	Superficie d'implantation au sol min. (m <sup>2</sup> )								
	Bâtiment de 1 étage								
	Bâtiment de 2 étages et plus								
	<b>Implantation</b>								
	Marge de recul avant (m)								
	Marge de recul arrière (m)								
	Marge de recul latérale								
	Bâtiment isolé (m)								
	Bâtiment jumelé, unité d'extrémité (m)								
Bâtiment en rangée, unité d'extrémité (m)									
Somme des marges de recul latérale (m)									
<b>Nombre de logement et occupation au sol</b>									
Nombre de logement par bâtiment min./max.									
Rapports espace bâti / terrain max.									
<b>NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT</b>									
Superficie (m <sup>2</sup> )	720								
Profondeur (m)	30								
Largeur (m)	24								
<b>Notes de renvois</b>							<b>Amendements</b>		
(1) Aucun bâtiment principal ne peut être implanté sur le lot. (2) Seules les activités ne nécessitant généralement pas de bâtiments importants et qui s'intègrent au milieu naturel ou urbain dans lesquels ils s'inscrivent, tels les parcs et terrains de jeux, les sentiers (pédestre, ski de fond, raquette, cyclable, équestre et motorisé), belvédères et sites d'observation, kiosques et structures d'accueil des visiteurs sont autorisés.							<b>N° règlement</b>	<b>Date d'adoption</b>	

**Zone Résidentielle basse densité RB-216**

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE RB-216					SOU MIS AU PIA	PROJET INTÉGRÉ	
		1	2	3	4	5	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>USAGES PERMIS</b>									
<b>Habitation (H)</b>	H-1 : Habitation 1 logement	X							
	H-2 : Habitation 2 logements								
	H-3 : Habitation 3 logements								
	H-4 : Habitation 4 logements et plus								
	H-5 : Habitation en commun								
	H-6 : Maison mobile								
<b>Commerces et services (C)</b>	C-1 : Commerce et service de voisinage								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de vente au détail								
	C-2 a) : Magasin d'alimentation								
	C-2 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services de garderie et CPE								
	C-3 e) : Services de soins médicaux								
	C-3 f) : Autres services								
	C-4 : Commerce de gros								
	C-4 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-4 b) : Services de construction								
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
C-7 b) : Vente et location de véhicules									
C-8 : Commerce de carburant									
C-9 : Commerce de nature érotique									
<b>Public (P)</b>	P-1 : Public et institutionnel de voisinage								
	P-2 : Public et institutionnel de voisinage avec impacts								
	P-3 : Public et institutionnel régional								
	P-4 : Service public								
	P-5 : Conservation								
<b>Récréatif (R)</b>	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE RB-216					SOU MIS AU PIA OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	PROJET INTÉGRÉ OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>Industriel (I)</b>	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Industrie extractive								
<b>Agricole (A)</b>	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Chenil et pension								
<b>Autres</b>	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								
<b>NORMES D'IMPLANTATION ET DIMENSIONS</b>									
<b>Normes applicables à un bâtiment principal</b>	<b>Structure</b>								
	Isolée	X							
	Jumelée								
	En rangée								
	<b>Hauteur</b>								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)	4,5 / 11							
	<b>Dimension</b>								
	Largeur min. de la façade avant (m)								
	Bâtiment de 1 étage	7							
	Bâtiment de 2 étages et plus	6							
	Superficie d'implantation au sol min. (m <sup>2</sup> )								
	Bâtiment de 1 étage	70							
	Bâtiment de 2 étages et plus	60							
	<b>Implantation</b>								
	Marge de recul avant (m)	7,5							
	Marge de recul arrière (m)	8							
	Marge de recul latérale								
	Bâtiment isolé (m)	2							
	Bâtiment jumelé, unité d'extrémité (m)								
Bâtiment en rangée, unité d'extrémité (m)									
Somme des marges de recul latérale (m)	4								
<b>Nombre de logement et occupation au sol</b>									
Nombre de logement par bâtiment min./max.	1 / 1								
Rapports espace bâti / terrain max.	0,30								
<b>NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT</b>									
Superficie (m <sup>2</sup> )	540								
Profondeur (m)	30								
Largeur (m)	18								
Notes de renvois							Amendements		
							N° règlement	Date d'adoption	

**Zone Résidentielle basse densité RB-217**

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE RB-217					SOU MIS AU PIA	PROJET INTÉGRÉ	
		1	2	3	4	5	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>USAGES PERMIS</b>									
<b>Habitation (H)</b>	H-1 : Habitation 1 logement	X							
	H-2 : Habitation 2 logements								
	H-3 : Habitation 3 logements								
	H-4 : Habitation 4 logements et plus								
	H-5 : Habitation en commun								
	H-6 : Maison mobile								
<b>Commerces et services (C)</b>	C-1 : Commerce et service de voisinage								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de vente au détail								
	C-2 a) : Magasin d'alimentation								
	C-2 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services de garderie et CPE								
	C-3 e) : Services de soins médicaux								
	C-3 f) : Autres services								
	C-4 : Commerce de gros								
	C-4 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-4 b) : Services de construction								
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
C-7 b) : Vente et location de véhicules									
C-8 : Commerce de carburant									
C-9 : Commerce de nature érotique									
<b>Public (P)</b>	P-1 : Public et institutionnel de voisinage								
	P-2 : Public et institutionnel de voisinage avec impacts								
	P-3 : Public et institutionnel régional								
	P-4 : Service public								
	P-5 : Conservation								
<b>Récréatif (R)</b>	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE RB-217					SOU MIS AU PIIA OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	PROJET INTÉGRÉ OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>Industriel (I)</b>	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Industrie extractive								
<b>Agricole (A)</b>	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Chenil et pension								
<b>Autres</b>	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								
<b>NORMES D'IMPLANTATION ET DIMENSIONS</b>									
<b>Normes applicables à un bâtiment principal</b>	<b>Structure</b>								
	Isolée	X							
	Jumelée								
	En rangée								
	<b>Hauteur</b>								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)	4,5 / 11							
	<b>Dimension</b>								
	Largeur min. de la façade avant (m)								
	Bâtiment de 1 étage	7							
	Bâtiment de 2 étages et plus	6							
	Superficie d'implantation au sol min. (m <sup>2</sup> )								
	Bâtiment de 1 étage	70							
	Bâtiment de 2 étages et plus	60							
	<b>Implantation</b>								
	Marge de recul avant (m)	7,5							
	Marge de recul arrière (m)	8							
	Marge de recul latérale								
	Bâtiment isolé (m)	2							
	Bâtiment jumelé, unité d'extrémité (m)								
Bâtiment en rangée, unité d'extrémité (m)									
Somme des marges de recul latérale (m)	4								
<b>Nombre de logement et occupation au sol</b>									
Nombre de logement par bâtiment min./max.	1 / 1								
Rapports espace bâti / terrain max.	0,30								
<b>NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT</b>									
Superficie (m <sup>2</sup> )	540								
Profondeur (m)	30								
Largeur (m)	18								
Notes de renvois							Amendements		
							N° règlement	Date d'adoption	

**Zone résidentielle haute densité RH-218**

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE RH-218					SOU MIS AU PIA		PROJET INTÉGRÉ	
		1	2	3	4	5	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>		
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8	
<b>USAGES PERMIS</b>										
<b>Habitation (H)</b>	H-1 : Habitation 1 logement	X								
	H-2 : Habitation 2 logements		X	X						
	H-3 : Habitation 3 logements		X	X						
	H-4 : Habitation 4 logements et plus				X					
	H-5 : Habitation en commun									
	H-6 : Maison mobile									
<b>Commerces et services (C)</b>	<b>C-1 : Commerce et service de voisinage</b>									
	C-1 a) : Magasin d'alimentation									
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail									
	<b>C-2 : Commerce de vente au détail</b>									
	C-2 a) : Magasin d'alimentation									
	C-2 b) : Autres établissements de vente au détail									
	<b>C-3 : Service professionnel et personnel</b>									
	C-3 a) : Services professionnels									
	C-3 b) : Services personnels non médicaux									
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers									
	C-3 d) : Services de garderie et CPE									
	C-3 e) : Services de soins médicaux									
	C-3 f) : Autres services									
	<b>C-4 : Commerce de gros</b>									
	C-4 a) : Vente en gros ou au détail									
	C-4 b) : Services de construction									
	<b>C-5 : Commerce d'hébergement</b>									
	C-5 a) : Hébergement commercial									
	C-5 b) : Hébergement résidentiel									
	<b>C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool</b>									
	C-6 a) : Restauration									
	C-6 b) : Débit d'alcool									
	<b>C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport</b>									
	C-7 a) : Service, réparation et transport									
	C-7 b) : Vente et location de véhicules									
	C-8 : Commerce de carburant									
	C-9 : Commerce de nature érotique									
<b>Public (P)</b>	P-1 : Public et institutionnel de voisinage									
	P-2 : Public et institutionnel de voisinage avec impacts									
	P-3 : Public et institutionnel régional									
	P-4 : Service public									
	P-5 : Conservation									
<b>Récréatif (R)</b>	<b>R-1 : Récréation extérieure</b>									
	R-1 a) : Activité récréative									
	R-1 b) : Activité nautique									
	R-2 : Récréation intérieure									

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE RH-218				SOU MIS AU PIA OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	PROJET INTÉGRÉ OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>		
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>Industriel (I)</b>	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Industrie extractive								
<b>Agricole (A)</b>	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Chenil et pension								
<b>Autres</b>	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								
<b>NORMES D'IMPLANTATION ET DIMENSIONS</b>									
<b>Normes applicables à un bâtiment principal</b>	<b>Structure</b>								
	Isolée		X		X				
	Jumelée	X		X					
	En rangée								
	<b>Hauteur</b>								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2	2 / 2	2 / 2	2 / 3				
	Hauteur min / max (m)	4,5 / 11	6 / 11	6 / 11	6 / 14				
	<b>Dimension</b>								
	Largeur min. de la façade avant (m)								
	Bâtiment de 1 étage	7							
	Bâtiment de 2 étages et plus	6	7,2	7	9				
	Superficie d'implantation au sol min. (m <sup>2</sup> )								
	Bâtiment de 1 étage	60							
	Bâtiment de 2 étages et plus	55	60	60	70				
	<b>Implantation</b>								
	Marge de recul avant (m)	7,5	7,5	7,5	7,5				
	Marge de recul arrière (m)	8	8	8	8				
	Marge de recul latérale								
	Bâtiment isolé (m)		2		4				
	Bâtiment jumelé, unité d'extrémité (m)	2		2					
Bâtiment en rangée, unité d'extrémité (m)									
Somme des marges de recul latérale (m)	2	4	2	8					
<b>Nombre de logement et occupation au sol</b>									
Nombre de logement par bâtiment min./max.	1 / 1	2 / 3	2 / 3	4 / 6					
Rapports espace bâti / terrain max.	0,30	0,30	0,30	0,40					
<b>NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT</b>									
Superficie (m <sup>2</sup> )	360	540	360	700					
Profondeur (m)	30	30	30	30					
Largeur (m)	12	18	12	18					
Notes de renvois						Amendements			
						N° règlement	Date d'adoption		

**Zone résidentielle haute densité RH-219**

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE RH-219					SOU MIS AU PIIA	PROJET INTÉGRÉ	
		1	2	3	4	5	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>USAGES PERMIS</b>									
<b>Habitation (H)</b>	H-1 : Habitation 1 logement								
	H-2 : Habitation 2 logements	X	X						
	H-3 : Habitation 3 logements	X	X						
	H-4 : Habitation 4 logements et plus			X					
	H-5 : Habitation en commun								
	H-6 : Maison mobile								
<b>Commerces et services (C)</b>	C-1 : Commerce et service de voisinage								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de vente au détail								
	C-2 a) : Magasin d'alimentation								
	C-2 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services de garderie et CPE								
	C-3 e) : Services de soins médicaux								
	C-3 f) : Autres services								
	C-4 : Commerce de gros								
	C-4 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-4 b) : Services de construction								
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
<b>Public (P)</b>	P-1 : Public et institutionnel de voisinage								
	P-2 : Public et institutionnel de voisinage avec impacts								
	P-3 : Public et institutionnel régional								
	P-4 : Service public								
	P-5 : Conservation								
<b>Récréatif (R)</b>	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE RH-219					SOU MIS AU PIIA OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	PROJET INTÉGRÉ OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>Industriel (I)</b>	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Industrie extractive								
<b>Agricole (A)</b>	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Chenil et pension								
<b>Autres</b>	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								
<b>NORMES D'IMPLANTATION ET DIMENSIONS</b>									
<b>Normes applicables à un bâtiment principal</b>	<b>Structure</b>								
	Isolée	X		X					
	Jumelée		X						
	En rangée								
	<b>Hauteur</b>								
	Nombre d'étages min / max	2 / 3	2 / 3	2 / 3					
	Hauteur min / max (m)	6 / 14	6 / 14	6 / 14					
	<b>Dimension</b>								
	Largeur min. de la façade avant (m)								
	Bâtiment de 1 étage								
	Bâtiment de 2 étages et plus	7,2	7,2	7,2					
	Superficie d'implantation au sol min. (m <sup>2</sup> )								
	Bâtiment de 1 étage								
	Bâtiment de 2 étages et plus	60	60						
	<b>Implantation</b>								
	Marge de recul avant (m)	7,5	7,5	7,5					
	Marge de recul arrière (m)	8	8	8					
	Marge de recul latérale								
	Bâtiment isolé (m)	2		4					
	Bâtiment jumelé, unité d'extrémité (m)		2						
Bâtiment en rangée, unité d'extrémité (m)									
Somme des marges de recul latérale (m)	4	2	8						
<b>Nombre de logement et occupation au sol</b>									
Nombre de logement par bâtiment min./max.	2 / 3	2 / 3	4 / 16						
Rapports espace bâti / terrain max.	0,30	0,30	0,40						
<b>NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT</b>									
Superficie (m <sup>2</sup> )	540	540	1080						
Profondeur (m)	30	30	60						
Largeur (m)	18	18	18						
Notes de renvois						Amendements			
						N° règlement	Date d'adoption		

**Zone Publique P-220**

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE P-220					SOU MIS AU PIA		PROJET INTÉGRÉ	
		1	2	3	4	5	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>		
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8	
<b>USAGES PERMIS</b>										
<b>Habitation (H)</b>	H-1 : Habitation 1 logement									
	H-2 : Habitation 2 logements									
	H-3 : Habitation 3 logements									
	H-4 : Habitation 4 logements et plus									
	H-5 : Habitation en commun									
	H-6 : Maison mobile									
<b>Commerces et services (C)</b>	C-1 : Commerce et service de voisinage									
	C-1 a) : Magasin d'alimentation									
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail									
	C-2 : Commerce de vente au détail									
	C-2 a) : Magasin d'alimentation									
	C-2 b) : Autres établissements de vente au détail									
	C-3 : Service professionnel et personnel									
	C-3 a) : Services professionnels									
	C-3 b) : Services personnels non médicaux									
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers									
	C-3 d) : Services de garderie et CPE									
	C-3 e) : Services de soins médicaux									
	C-3 f) : Autres services									
	C-4 : Commerce de gros									
	C-4 a) : Vente en gros ou au détail									
	C-4 b) : Services de construction									
	C-5 : Commerce d'hébergement									
	C-5 a) : Hébergement commercial									
	C-5 b) : Hébergement résidentiel									
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool									
	C-6 a) : Restauration									
	C-6 b) : Débit d'alcool									
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport									
	C-7 a) : Service, réparation et transport									
	C-7 b) : Vente et location de véhicules									
	C-8 : Commerce de carburant									
	C-9 : Commerce de nature érotique									
<b>Public (P)</b>	P-1 : Public et institutionnel de voisinage									
	P-2 : Public et institutionnel de voisinage avec impacts	X								
	P-3 : Public et institutionnel régional									
	P-4 : Service public									
	P-5 : Conservation									
<b>Récréatif (R)</b>	R-1 : Récréation extérieure									
	R-1 a) : Activité récréative									
	R-1 b) : Activité nautique									
	R-2 : Récréation intérieure									

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE P-220					SOU MIS AU PIIA OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	PROJET INTÉGRÉ OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>Industriel (I)</b>	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Industrie extractive								
<b>Agricole (A)</b>	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Chenil et pension								
<b>Autres</b>	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								
<b>NORMES D'IMPLANTATION ET DIMENSIONS</b>									
<b>Normes applicables à un bâtiment principal</b>	<b>Structure</b>								
	Isolée	X							
	Jumelée								
	En rangée								
	<b>Hauteur</b>								
	Nombre d'étages min / max	1 / 3							
	Hauteur min / max (m)	4,5 / 14							
	<b>Dimension</b>								
	Largeur min. de la façade avant (m)								
	Bâtiment de 1 étage	7							
	Bâtiment de 2 étages et plus	6							
	Superficie d'implantation au sol min. (m <sup>2</sup> )								
	Bâtiment de 1 étage	70							
	Bâtiment de 2 étages et plus	60							
	<b>Implantation</b>								
	Marge de recul avant (m)	7,5							
	Marge de recul arrière (m)	8							
	Marge de recul latérale								
	Bâtiment isolé (m)	3							
	Bâtiment jumelé, unité d'extrémité (m)								
Bâtiment en rangée, unité d'extrémité (m)									
Somme des marges de recul latérale (m)	6								
<b>Nombre de logement et occupation au sol</b>									
Nombre de logement par bâtiment min./max.									
Rapports espace bâti / terrain max.	0,40								
<b>NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT</b>									
Superficie (m <sup>2</sup> )									
Profondeur (m)									
Largeur (m)									
Notes de renvois							Amendements		
							N° règlement	Date d'adoption	

**Zone Résidentielle basse densité RB-221**

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE RB-221					SOU MIS AU PIA	PROJET INTÉGRÉ	
		1	2	3	4	5	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>USAGES PERMIS</b>									
<b>Habitation (H)</b>	H-1 : Habitation 1 logement								
	H-2 : Habitation 2 logements	X							
	H-3 : Habitation 3 logements	X							
	H-4 : Habitation 4 logements et plus		X						
	H-5 : Habitation en commun								
	H-6 : Maison mobile								
<b>Commerces et services (C)</b>	C-1 : Commerce et service de voisinage								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de vente au détail								
	C-2 a) : Magasin d'alimentation								
	C-2 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services de garderie et CPE								
	C-3 e) : Services de soins médicaux								
	C-3 f) : Autres services								
	C-4 : Commerce de gros								
	C-4 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-4 b) : Services de construction								
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
<b>Public (P)</b>	P-1 : Public et institutionnel de voisinage								
	P-2 : Public et institutionnel de voisinage avec impacts								
	P-3 : Public et institutionnel régional								
	P-4 : Service public								
	P-5 : Conservation								
<b>Récréatif (R)</b>	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE RB-221					SOU MIS AU PIA OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	PROJET INTÉGRÉ OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>Industriel (I)</b>	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Industrie extractive								
<b>Agricole (A)</b>	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Chenil et pension								
<b>Autres</b>	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								
<b>NORMES D'IMPLANTATION ET DIMENSIONS</b>									
<b>Normes applicables à un bâtiment principal</b>	<b>Structure</b>								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	En rangée								
	<b>Hauteur</b>								
	Nombre d'étages min / max	2 / 2	2 / 3						
	Hauteur min / max (m)	6 / 11	6 / 14						
	<b>Dimension</b>								
	Largeur min. de la façade avant (m)								
	Bâtiment de 1 étage								
	Bâtiment de 2 étages et plus	7,2	9						
	Superficie d'implantation au sol min. (m <sup>2</sup> )								
	Bâtiment de 1 étage								
	Bâtiment de 2 étages et plus	60	70						
	<b>Implantation</b>								
	Marge de recul avant (m)	7,5	7,5						
	Marge de recul arrière (m)	8	8						
	Marge de recul latérale								
	Bâtiment isolé (m)	2	4						
	Bâtiment jumelé, unité d'extrémité (m)								
Bâtiment en rangée, unité d'extrémité (m)									
Somme des marges de recul latérale (m)	4	8							
<b>Nombre de logement et occupation au sol</b>									
Nombre de logement par bâtiment min./max.	2 / 3	4 / 6							
Rapports espace bâti / terrain max.	0,30	0,40							
<b>NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT</b>									
Superficie (m <sup>2</sup> )	540	700							
Profondeur (m)	30	30							
Largeur (m)	18	18							
Notes de renvois						Amendements			
						N° règlement	Date d'adoption		

**Zone Commerciale C-222**

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE C-222					SOU MIS AU PIA	PROJET INTÉGRÉ	
		1	2	3	4	5	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>USAGES PERMIS</b>									
<b>Habitation (H)</b>	H-1 : Habitation 1 logement								
	H-2 : Habitation 2 logements								
	H-3 : Habitation 3 logements								
	H-4 : Habitation 4 logements et plus								
	H-5 : Habitation en commun								
	H-6 : Maison mobile								
<b>Commerces et services (C)</b>	C-1 : Commerce et service de voisinage								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation	X	X	X					
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail	X	X	X					
	C-2 : Commerce de vente au détail								
	C-2 a) : Magasin d'alimentation	X	X	X					
	C-2 b) : Autres établissements de vente au détail	X	X	X					
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels	X	X	X					
	C-3 b) : Services personnels non médicaux	X	X	X					
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers	X	X	X					
	C-3 d) : Services de garderie et CPE	X	X	X					
	C-3 e) : Services de soins médicaux	X	X	X					
	C-3 f) : Autres services	X	X	X					
	C-4 : Commerce de gros								
	C-4 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-4 b) : Services de construction								
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial	X							
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration	X	X	X					
	C-6 b) : Débit d'alcool	X	X	X					
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport	X							
	C-7 b) : Vente et location de véhicules	X							
	C-8 : Commerce de carburant	X							
	C-9 : Commerce de nature érotique								
<b>Public (P)</b>	P-1 : Public et institutionnel de voisinage	X							
	P-2 : Public et institutionnel de voisinage avec impacts	X							
	P-3 : Public et institutionnel régional	X							
	P-4 : Service public								
	P-5 : Conservation								
<b>Récréatif (R)</b>	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure	X							

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE C-222					SOU MIS AU PIIA	PROJET INTÉGRÉ	
		1	2	3	4	5	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>Industriel (I)</b>	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Industrie extractive								
<b>Agricole (A)</b>	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Chenil et pension								
<b>Autres</b>	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								
<b>NORMES D'IMPLANTATION ET DIMENSIONS</b>									
<b>Normes applicables à un bâtiment principal</b>	<b>Structure</b>								
	Isolée	X							
	Jumelée		X						
	En rangée			X					
	<b>Hauteur</b>								
	Nombre d'étages min / max	1 / 3	1 / 3	1 / 3					
	Hauteur min / max (m)	4,5 / 14	4,5 / 14	4,5 / 14					
	<b>Dimension</b>								
	Largeur min. de la façade avant (m)								
	Bâtiment de 1 étage	9	9	9					
	Bâtiment de 2 étages et plus	7	7	7					
	Superficie d'implantation au sol min. (m <sup>2</sup> )								
	Bâtiment de 1 étage	70	70	70					
	Bâtiment de 2 étages et plus	60	60	60					
	<b>Implantation</b>								
	Marge de recul avant (m)	7,5	7,5	7,5					
	Marge de recul arrière (m)	5	5	5					
	Marge de recul latérale								
	Bâtiment isolé (m)	4							
	Bâtiment jumelé, unité d'extrémité (m)		4						
Bâtiment en rangée, unité d'extrémité (m)			4						
Somme des marges de recul latérale (m)	8								
<b>Nombre de logement et occupation au sol</b>									
Nombre de logement par bâtiment min./max.									
Rapports espace bâti / terrain max.	0,50	0,50	0,50						
<b>NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT</b>									
Superficie (m <sup>2</sup> )		720	720	210					
Profondeur (m)		30	30	30					
Largeur (m)		24	24	7					
Notes de renvois						Amendements			
						N° règlement	Date d'adoption		

**Zone Commerciale C-223**

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE C-223					SOU MIS AU PIA	PROJET INTÉGRÉ	
		1	2	3	4	5	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>USAGES PERMIS</b>									
<b>Habitation (H)</b>	H-1 : Habitation 1 logement								
	H-2 : Habitation 2 logements								
	H-3 : Habitation 3 logements								
	H-4 : Habitation 4 logements et plus								
	H-5 : Habitation en commun								
	H-6 : Maison mobile								
<b>Commerces et services (C)</b>	C-1 : Commerce et service de voisinage								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation	X	X	X					
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail	X	X	X					
	C-2 : Commerce de vente au détail								
	C-2 a) : Magasin d'alimentation	X	X	X					
	C-2 b) : Autres établissements de vente au détail	X	X	X					
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels	X	X	X					
	C-3 b) : Services personnels non médicaux	X	X	X					
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers	X	X	X					
	C-3 d) : Services de garderie et CPE	X	X	X					
	C-3 e) : Services de soins médicaux	X	X	X					
	C-3 f) : Autres services	X	X	X					
	C-4 : Commerce de gros								
	C-4 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-4 b) : Services de construction								
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial	X							
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration	X	X	X					
	C-6 b) : Débit d'alcool	X	X	X					
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport	X							
	C-7 b) : Vente et location de véhicules	X							
	C-8 : Commerce de carburant	X							
	C-9 : Commerce de nature érotique								
<b>Public (P)</b>	P-1 : Public et institutionnel de voisinage	X							
	P-2 : Public et institutionnel de voisinage avec impacts	X							
	P-3 : Public et institutionnel régional	X							
	P-4 : Service public								
	P-5 : Conservation								
<b>Récréatif (R)</b>	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure	X	X						

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE C-223					SOU MIS AU PIAA		PROJET INTÉGRÉ	
		1	2	3	4	5	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>		
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8	
<b>Industriel (I)</b>	I-1 : Industrie légère									
	I-2 : Industrie lourde									
	I-3 : Industrie extractive									
<b>Agricole (A)</b>	A-1 : Élevage									
	A-2 : Culture du sol									
	A-3 : Chenil et pension									
<b>Autres</b>	Usages spécifiquement autorisés	(2)								
	Usages spécifiquement prohibés									
<b>NORMES D'IMPLANTATION ET DIMENSIONS</b>										
<b>Normes applicables à un bâtiment principal</b>	<b>Structure</b>									
	Isolée	X								
	Jumelée		X							
	En rangée			X						
	<b>Hauteur</b>									
	Nombre d'étages min / max	1 / 3	1 / 3	1 / 3						
	Hauteur min / max (m)	4,5 / 14	4,5 / 14	4,5 / 14						
	<b>Dimension</b>									
	Largeur min. de la façade avant (m)									
	Bâtiment de 1 étage	9	9	9						
	Bâtiment de 2 étages et plus	7	7	7						
	Superficie d'implantation au sol min. (m <sup>2</sup> )									
	Bâtiment de 1 étage	70	70	70						
	Bâtiment de 2 étages et plus	60	60	60						
	<b>Implantation</b>									
	Marge de recul avant (m)	7,5	7,5	7,5						
	Marge de recul arrière (m)	5	5	5						
	Marge de recul latérale									
	Bâtiment isolé (m)	3								
	Bâtiment jumelé, unité d'extrémité (m)		3							
Bâtiment en rangée, unité d'extrémité (m)			3							
Somme des marges de recul latérale (m)	6									
<b>Nombre de logement et occupation au sol</b>										
Nombre de logement par bâtiment min./max.										
Rapports espace bâti / terrain max.	0,50	0,50	0,50							
<b>NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT</b>										
Superficie (m <sup>2</sup> )	710 <sup>(1)</sup>	710	210							
Profondeur (m)	30	30	30							
Largeur (m)	24 <sup>(1)</sup>	24	7							
<b>Notes de renvois</b>						<b>Amendements</b>				
(1) Spécifiquement pour l'usage C-7 b) 1) « Vente, location de véhicule de promenade », la superficie minimale exigée est de 1 800 m <sup>2</sup> et la largeur minimale exigée est de 25 m.						<b>N° règlement</b>	<b>Date d'adoption</b>			
(2) L'usage « Garage municipal » est spécifiquement autorisé.										

Zone Mixte M-224

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE M-224 <sup>(1)</sup>					SOU MIS AU PIA		PROJET INTEGRE	
		1	2	3	4	5	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>		
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8	
<b>USAGES PERMIS</b>										
<b>Habitation (H)</b>	H-1 : Habitation 1 logement									
	H-2 : Habitation 2 logements									
	H-3 : Habitation 3 logements									
	H-4 : Habitation 4 logements et plus	X								
	H-5 : Habitation en commun									
	H-6 : Maison mobile									
<b>Commerces et services (C)</b>	C-1 : Commerce et service de voisinage									
	C-1 a) : Magasin d'alimentation	X								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail	X								
	C-2 : Commerce de vente au détail									
	C-2 a) : Magasin d'alimentation									
	C-2 b) : Autres établissements de vente au détail									
	C-3 : Service professionnel et personnel									
	C-3 a) : Services professionnels	X								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux	X								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers	X								
	C-3 d) : Services de garderie et CPE	X								
	C-3 e) : Services de soins médicaux	X								
	C-3 f) : Autres services	X								
	C-4 : Commerce de gros									
	C-4 a) : Vente en gros ou au détail		X <sup>(2)</sup>							
	C-4 b) : Services de construction									
	C-5 : Commerce d'hébergement									
	C-5 a) : Hébergement commercial									
	C-5 b) : Hébergement résidentiel									
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool									
	C-6 a) : Restauration	X								
	C-6 b) : Débit d'alcool									
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport									
	C-7 a) : Service, réparation et transport									
	C-7 b) : Vente et location de véhicules									
	C-8 : Commerce de carburant									
C-9 : Commerce de nature érotique										
<b>Public (P)</b>	P-1 : Public et institutionnel de voisinage									
	P-2 : Public et institutionnel de voisinage avec impacts									
	P-3 : Public et institutionnel régional									
	P-4 : Service public									
	P-5 : Conservation									
<b>Récréatif (R)</b>	R-1 : Récréation extérieure									
	R-1 a) : Activité récréative									
	R-1 b) : Activité nautique									
	R-2 : Récréation intérieure									

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE M-224 <sup>(1)</sup>					SOUIS AU PIAA OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	PROJET INTEGRE OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>Industriel (I)</b>	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Industrie extractive								
<b>Agricole (A)</b>	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Chenil et pension								
<b>Autres</b>	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								
<b>NORMES D'IMPLANTATION ET DIMENSIONS</b>									
<b>Normes applicables à un bâtiment principal</b>	<b>Structure</b>								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	En rangée								
	<b>Hauteur</b>								
	Nombre d'étages min / max	1 / 4	1 / 3						
	Hauteur min / max (m)	4,5 / 14	4,5 / 14						
	<b>Dimension</b>								
	Largeur min. de la façade avant (m)								
	Bâtiment de 1 étage	9	9						
	Bâtiment de 2 étages et plus	7	7						
	Superficie d'implantation au sol min. (m <sup>2</sup> )								
	Bâtiment de 1 étage	70	70						
	Bâtiment de 2 étages et plus	60	60						
	<b>Implantation</b>								
	Marge de recul avant (m)	7,5	7,5						
	Marge de recul arrière (m)	8	5						
	Marge de recul latérale								
	Bâtiment isolé (m)	4	4						
	Bâtiment jumelé, unité d'extrémité (m)								
Bâtiment en rangée, unité d'extrémité (m)									
Somme des marges de recul latérale (m)	8	8							
<b>Nombre de logement et occupation au sol</b>									
Nombre de logement par bâtiment min./max.	4 / 10								
Rapports espace bâti / terrain max.	0,30	0,30							
<b>NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT</b>									
Superficie (m <sup>2</sup> )	125m <sup>2</sup> / unité de log.	720							
Profondeur (m)	30	30							
Largeur (m)	35	24							
<b>Notes de renvois</b>						<b>Amendements</b>			
(1) Voir article 11.2.12 du règlement de zonage pour les dispositions spécifiques à l'affichage.						<b>N° règlement</b>	<b>Date d'adoption</b>		
(2) Les usages « Quincaillerie et équipements divers » et « Vente de bois, de matériaux de construction, matériaux de récupération, de produits de béton » sont spécifiquement autorisés et ils sont contingentés à un dans la zone.							317-01	11-06-2026	

**Zone Récréative REC-225**

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE REC-225 <sup>(1)</sup>					SOU MIS AU PIA	PROJET INTÉGRÉ	
		1	2	3	4	5	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>USAGES PERMIS</b>									
<b>Habitation (H)</b>	H-1 : Habitation 1 logement								
	H-2 : Habitation 2 logements								
	H-3 : Habitation 3 logements								
	H-4 : Habitation 4 logements et plus								
	H-5 : Habitation en commun								
	H-6 : Maison mobile								
<b>Commerces et services (C)</b>	C-1 : Commerce et service de voisinage								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de vente au détail								
	C-2 a) : Magasin d'alimentation								
	C-2 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services de garderie et CPE								
	C-3 e) : Services de soins médicaux								
	C-3 f) : Autres services								
	C-4 : Commerce de gros								
	C-4 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-4 b) : Services de construction								
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
<b>Public (P)</b>	P-1 : Public et institutionnel de voisinage								
	P-2 : Public et institutionnel de voisinage avec impacts								
	P-3 : Public et institutionnel régional								
	P-4 : Service public								
	P-5 : Conservation	X							
<b>Récréatif (R)</b>	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE REC-225 <sup>(1)</sup>					SOU MIS AU PIAA OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>		PROJET INTÉGRÉ OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	
		1	2	3	4	5	6	7	8	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8	
<b>Industriel (I)</b>	I-1 : Industrie légère									
	I-2 : Industrie lourde									
	I-3 : Industrie extractive									
<b>Agricole (A)</b>	A-1 : Élevage									
	A-2 : Culture du sol									
	A-3 : Chenil et pension									
<b>Autres</b>	Usages spécifiquement autorisés									
	Usages spécifiquement prohibés									
<b>NORMES D'IMPLANTATION ET DIMENSIONS</b>										
<b>Normes applicables à un bâtiment principal</b>	<b>Structure</b>									
	Isolée	X								
	Jumelée									
	En rangée									
	<b>Hauteur</b>									
	Nombre d'étages min / max	1 /								
	Hauteur min / max (m)									
	<b>Dimension</b>									
	Largeur min. de la façade avant (m)									
	Bâtiment de 1 étage									
	Bâtiment de 2 étages et plus									
	Superficie d'implantation au sol min. (m <sup>2</sup> )									
	Bâtiment de 1 étage									
	Bâtiment de 2 étages et plus									
	<b>Implantation</b>									
	Marge de recul avant (m)									
	Marge de recul arrière (m)									
	Marge de recul latérale									
	Bâtiment isolé (m)									
	Bâtiment jumelé, unité d'extrémité (m)									
Bâtiment en rangée, unité d'extrémité (m)										
Somme des marges de recul latérale (m)										
<b>Nombre de logement et occupation au sol</b>										
Nombre de logement par bâtiment min./max.										
Rapports espace bâti / terrain max.	0,20									
<b>NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT</b>										
Superficie (m <sup>2</sup> )										
Profondeur (m)										
Largeur (m)										
<b>Notes de renvois</b>						<b>Amendements</b>				
(1) Voir article 11.2.12 du règlement de zonage pour les dispositions spécifiques à l'affichage.						<b>N° règlement</b>	<b>Date d'adoption</b>			

**Zone Canal de Soulanges CS-226**

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE CS-226					SOU MIS AU PIA	PROJET INTÉGRÉ	
		1	2	3	4	5	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>USAGES PERMIS</b>									
<b>Habitation (H)</b>	H-1 : Habitation 1 logement								
	H-2 : Habitation 2 logements								
	H-3 : Habitation 3 logements								
	H-4 : Habitation 4 logements et plus								
	H-5 : Habitation en commun								
	H-6 : Maison mobile								
<b>Commerces et services (C)</b>	C-1 : Commerce et service de voisinage								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de vente au détail								
	C-2 a) : Magasin d'alimentation								
	C-2 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services de garderie et CPE								
	C-3 e) : Services de soins médicaux								
	C-3 f) : Autres services								
	C-4 : Commerce de gros								
	C-4 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-4 b) : Services de construction								
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
<b>Public (P)</b>	P-1 : Public et institutionnel de voisinage								
	P-2 : Public et institutionnel de voisinage avec impacts								
	P-3 : Public et institutionnel régional								
	P-4 : Service public								
	P-5 : Conservation	X							
<b>Récréatif (R)</b>	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE CS-226					SOU MIS AU PIA OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	PROJET INTÉGRÉ OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>Industriel (I)</b>	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Industrie extractive								
<b>Agricole (A)</b>	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Chenil et pension								
<b>Autres</b>	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								
<b>NORMES D'IMPLANTATION ET DIMENSIONS</b>									
<b>Normes applicables à un bâtiment principal</b>	<b>Structure</b>								
	Isolée	X							
	Jumelée								
	En rangée								
	<b>Hauteur</b>								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)	4,5 /							
	<b>Dimension</b>								
	Largeur min. de la façade avant (m)								
	Bâtiment de 1 étage								
	Bâtiment de 2 étages et plus								
	Superficie d'implantation au sol min. (m <sup>2</sup> )								
	Bâtiment de 1 étage								
	Bâtiment de 2 étages et plus								
	<b>Implantation</b>								
	Marge de recul avant (m)	7,5 <sup>(1)</sup>							
	Marge de recul arrière (m)	8							
	Marge de recul latérale								
	Bâtiment isolé (m)	3							
	Bâtiment jumelé, unité d'extrémité (m)								
Bâtiment en rangée, unité d'extrémité (m)									
Somme des marges de recul latérale (m)	6								
<b>Nombre de logement et occupation au sol</b>									
Nombre de logement par bâtiment min./max.									
Rapports espace bâti / terrain max.	0,10								
<b>NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT</b>									
Superficie (m <sup>2</sup> )									
Profondeur (m)									
Largeur (m)									
<b>Notes de renvois</b>							<b>Amendements</b>		
(1) La marge de recul avant donnant sur le chemin du Fleuve doit être établie selon la moyenne calculée des marges de recul avant des terrains adjacents déjà construits sans jamais être inférieure à 3 m.							<b>N° règlement</b>	<b>Date d'adoption</b>	

**Zone Résidentielle haute densité RH-227**

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE RH-227					SOU MIS AU PIA		PROJET INTÉGRÉ	
		1	2	3	4	5	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>		
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8	
<b>USAGES PERMIS</b>										
<b>Habitation (H)</b>	H-1 : Habitation 1 logement	X								
	H-2 : Habitation 2 logements		X							
	H-3 : Habitation 3 logements		X							
	H-4 : Habitation 4 logements et plus			X						
	H-5 : Habitation en commun			X						
	H-6 : Maison mobile									
<b>Commerces et services (C)</b>	C-1 : Commerce et service de voisinage									
	C-1 a) : Magasin d'alimentation									
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail									
	C-2 : Commerce de vente au détail									
	C-2 a) : Magasin d'alimentation									
	C-2 b) : Autres établissements de vente au détail									
	C-3 : Service professionnel et personnel									
	C-3 a) : Services professionnels									
	C-3 b) : Services personnels non médicaux									
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers									
	C-3 d) : Services de garderie et CPE									
	C-3 e) : Services de soins médicaux									
	C-3 f) : Autres services									
	C-4 : Commerce de gros									
	C-4 a) : Vente en gros ou au détail									
	C-4 b) : Services de construction									
	C-5 : Commerce d'hébergement									
	C-5 a) : Hébergement commercial									
	C-5 b) : Hébergement résidentiel									
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool									
	C-6 a) : Restauration									
	C-6 b) : Débit d'alcool									
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport									
	C-7 a) : Service, réparation et transport									
	C-7 b) : Vente et location de véhicules									
	C-8 : Commerce de carburant									
	C-9 : Commerce de nature érotique									
<b>Public (P)</b>	P-1 : Public et institutionnel de voisinage									
	P-2 : Public et institutionnel de voisinage avec impacts									
	P-3 : Public et institutionnel régional									
	P-4 : Service public									
	P-5 : Conservation									
<b>Récréatif (R)</b>	R-1 : Récréation extérieure									
	R-1 a) : Activité récréative									
	R-1 b) : Activité nautique									
	R-2 : Récréation intérieure									

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE RH-227					SOU MIS AU PIA OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	PROJET INTÉGRÉ OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>Industriel (I)</b>	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Industrie extractive								
<b>Agricole (A)</b>	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Chenil et pension								
<b>Autres</b>	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								
<b>NORMES D'IMPLANTATION ET DIMENSIONS</b>									
<b>Normes applicables à un bâtiment principal</b>	<b>Structure</b>								
	Isolée	X	X	X					
	Jumelée								
	En rangée								
	<b>Hauteur</b>								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2	2 / 2	2 / 3					
	Hauteur min / max (m)	4,5 / 11	6 / 11	6 / 14					
	<b>Dimension</b>								
	Largeur min. de la façade avant (m)								
	Bâtiment de 1 étage	7							
	Bâtiment de 2 étages et plus	6	7,2	9					
	Superficie d'implantation au sol min. (m <sup>2</sup> )								
	Bâtiment de 1 étage	70							
	Bâtiment de 2 étages et plus	60	60	70					
	<b>Implantation</b>								
	Marge de recul avant (m)	7,5	7,5	7,5					
	Marge de recul arrière (m)	8	8	8					
	Marge de recul latérale								
	Bâtiment isolé (m)	2	2	4					
	Bâtiment jumelé, unité d'extrémité (m)								
Bâtiment en rangée, unité d'extrémité (m)									
Somme des marges de recul latérale (m)	4	4	8						
<b>Nombre de logement et occupation au sol</b>									
Nombre de logement par bâtiment min./max.	1 / 1	2 / 3	4 / 8						
Rapports espace bâti / terrain max.	0,30	0,30	0,40						
<b>NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT</b>									
Superficie (m <sup>2</sup> )	540	540	700						
Profondeur (m)	30	30	30						
Largeur (m)	18	18	18						
Notes de renvois						Amendements			
						N° règlement	Date d'adoption		

**Zone Résidentielle basse densité RB-228**

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE RB-228					SOU MIS AU PIA		PROJET INTÉGRÉ	
		1	2	3	4	5	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>		
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8	
<b>USAGES PERMIS</b>										
<b>Habitation (H)</b>	H-1 : Habitation 1 logement	X								
	H-2 : Habitation 2 logements		X							
	H-3 : Habitation 3 logements		X							
	H-4 : Habitation 4 logements et plus									
	H-5 : Habitation en commun									
	H-6 : Maison mobile									
<b>Commerces et services (C)</b>	C-1 : Commerce et service de voisinage									
	C-1 a) : Magasin d'alimentation									
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail									
	C-2 : Commerce de vente au détail									
	C-2 a) : Magasin d'alimentation									
	C-2 b) : Autres établissements de vente au détail									
	C-3 : Service professionnel et personnel									
	C-3 a) : Services professionnels									
	C-3 b) : Services personnels non médicaux									
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers									
	C-3 d) : Services de garderie et CPE									
	C-3 e) : Services de soins médicaux									
	C-3 f) : Autres services									
	C-4 : Commerce de gros									
	C-4 a) : Vente en gros ou au détail									
	C-4 b) : Services de construction									
	C-5 : Commerce d'hébergement									
	C-5 a) : Hébergement commercial									
	C-5 b) : Hébergement résidentiel									
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool									
	C-6 a) : Restauration									
	C-6 b) : Débit d'alcool									
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport									
	C-7 a) : Service, réparation et transport									
	C-7 b) : Vente et location de véhicules									
	C-8 : Commerce de carburant									
	C-9 : Commerce de nature érotique									
<b>Public (P)</b>	P-1 : Public et institutionnel de voisinage									
	P-2 : Public et institutionnel de voisinage avec impacts									
	P-3 : Public et institutionnel régional									
	P-4 : Service public									
	P-5 : Conservation									
<b>Récréatif (R)</b>	R-1 : Récréation extérieure									
	R-1 a) : Activité récréative									
	R-1 b) : Activité nautique									
	R-2 : Récréation intérieure									

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE RB-228					SOU MIS AU PIA OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	PROJET INTÉGRÉ OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>Industriel (I)</b>	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Industrie extractive								
<b>Agricole (A)</b>	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Chenil et pension								
<b>Autres</b>	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								
<b>NORMES D'IMPLANTATION ET DIMENSIONS</b>									
<b>Normes applicables à un bâtiment principal</b>	<b>Structure</b>								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	En rangée								
	<b>Hauteur</b>								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2	2 / 2						
	Hauteur min / max (m)	4,5 / 11	6 / 11						
	<b>Dimension</b>								
	Largeur min. de la façade avant (m)								
	Bâtiment de 1 étage	7							
	Bâtiment de 2 étages et plus	6	7,2						
	Superficie d'implantation au sol min. (m <sup>2</sup> )								
	Bâtiment de 1 étage	70							
	Bâtiment de 2 étages et plus	60	60						
	<b>Implantation</b>								
	Marge de recul avant (m)	7,5	7,5						
	Marge de recul arrière (m)	8	8						
	Marge de recul latérale								
	Bâtiment isolé (m)	2	2						
	Bâtiment jumelé, unité d'extrémité (m)								
Bâtiment en rangée, unité d'extrémité (m)									
Somme des marges de recul latérale (m)	4	4							
<b>Nombre de logement et occupation au sol</b>									
Nombre de logement par bâtiment min./max.	1 / 1	2 / 3							
Rapports espace bâti / terrain max.	0,30	0,30							
<b>NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT</b>									
Superficie (m <sup>2</sup> )	540	540							
Profondeur (m)	30	30							
Largeur (m)	18	18							
Notes de renvois						Amendements			
						N° règlement	Date d'adoption		

Zone Mixte M-229

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE M-229					SOU MIS AU PIA		PROJET INTÉGRÉ	
		1	2	3	4	5	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>		
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8	
<b>USAGES PERMIS</b>										
<b>Habitation (H)</b>	H-1 : Habitation 1 logement									
	H-2 : Habitation 2 logements									
	H-3 : Habitation 3 logements									
	H-4 : Habitation 4 logements et plus	X								
	H-5 : Habitation en commun									
	H-6 : Maison mobile									
<b>Commerces et services (C)</b>	C-1 : Commerce et service de voisinage									
	C-1 a) : Magasin d'alimentation		X							
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail	X	X							
	C-2 : Commerce de vente au détail									
	C-2 a) : Magasin d'alimentation									
	C-2 b) : Autres établissements de vente au détail									
	C-3 : Service professionnel et personnel									
	C-3 a) : Services professionnels	X		X						
	C-3 b) : Services personnels non médicaux									
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers									
	C-3 d) : Services de garderie et CPE									
	C-3 e) : Services de soins médicaux	X		X						
	C-3 f) : Autres services	X		X						
	C-4 : Commerce de gros									
	C-4 a) : Vente en gros ou au détail									
	C-4 b) : Services de construction									
	C-5 : Commerce d'hébergement									
	C-5 a) : Hébergement commercial									
	C-5 b) : Hébergement résidentiel									
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool									
	C-6 a) : Restauration									
	C-6 b) : Débit d'alcool									
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport									
	C-7 a) : Service, réparation et transport									
	C-7 b) : Vente et location de véhicules									
	C-8 : Commerce de carburant									
	C-9 : Commerce de nature érotique									
<b>Public (P)</b>	P-1 : Public et institutionnel de voisinage			X						
	P-2 : Public et institutionnel de voisinage avec impacts			X						
	P-3 : Public et institutionnel régional									
	P-4 : Service public									
	P-5 : Conservation									
<b>Récréatif (R)</b>	R-1 : Récréation extérieure									
	R-1 a) : Activité récréative			X						
	R-1 b) : Activité nautique									
	R-2 : Récréation intérieure	X		X						

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE M-229					SOU MIS AU PIA OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	PROJET INTÉGRÉ OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>Industriel (I)</b>	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Industrie extractive								
<b>Agricole (A)</b>	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Chenil et pension								
<b>Autres</b>	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								
<b>NORMES D'IMPLANTATION ET DIMENSIONS</b>									
<b>Normes applicables à un bâtiment principal</b>	<b>Structure</b>								
	Isolée	X	X	X					
	Jumelée								
	En rangée								
	<b>Hauteur</b>								
	Nombre d'étages min / max	1 / 3	2 / 3	1 / 3					
	Hauteur min / max (m)	4,5 / 14	6 / 14	4,5 / 14					
	<b>Dimension</b>								
	Largeur min. de la façade avant (m)								
	Bâtiment de 1 étage	7		7					
	Bâtiment de 2 étages et plus	6	7,2	6					
	Superficie d'implantation au sol min. (m <sup>2</sup> )								
	Bâtiment de 1 étage	70		70					
	Bâtiment de 2 étages et plus	60	60	60					
	<b>Implantation</b>								
	Marge de recul avant (m)	7,5	7,5	7,5					
	Marge de recul arrière (m)	8	8	8					
	Marge de recul latérale								
	Bâtiment isolé (m)	2	2	2					
	Bâtiment jumelé, unité d'extrémité (m)								
Bâtiment en rangée, unité d'extrémité (m)									
Somme des marges de recul latérale (m)	4	4	4						
<b>Nombre de logement et occupation au sol</b>									
Nombre de logement par bâtiment min./max.	4 / 4								
Rapports espace bâti / terrain max.	0,30	0,30	0,50						
<b>NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT</b>									
Superficie (m <sup>2</sup> )	540	540	540						
Profondeur (m)	30	30	30						
Largeur (m)	18	18	18						
Notes de renvois							Amendements		
							N° règlement	Date d'adoption	

**Zone Récréative REC-230**

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE REC-230					SOU MIS AU PIA		PROJET INTÉGRÉ	
		1	2	3	4	5	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>		
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8	
<b>USAGES PERMIS</b>										
<b>Habitation (H)</b>	H-1 : Habitation 1 logement									
	H-2 : Habitation 2 logements									
	H-3 : Habitation 3 logements									
	H-4 : Habitation 4 logements et plus									
	H-5 : Habitation en commun									
	H-6 : Maison mobile									
<b>Commerces et services (C)</b>	C-1 : Commerce et service de voisinage									
	C-1 a) : Magasin d'alimentation									
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail									
	C-2 : Commerce de vente au détail									
	C-2 a) : Magasin d'alimentation									
	C-2 b) : Autres établissements de vente au détail									
	C-3 : Service professionnel et personnel									
	C-3 a) : Services professionnels									
	C-3 b) : Services personnels non médicaux									
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers									
	C-3 d) : Services de garderie et CPE									
	C-3 e) : Services de soins médicaux									
	C-3 f) : Autres services									
	C-4 : Commerce de gros									
	C-4 a) : Vente en gros ou au détail									
	C-4 b) : Services de construction									
	C-5 : Commerce d'hébergement									
	C-5 a) : Hébergement commercial									
	C-5 b) : Hébergement résidentiel									
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool									
	C-6 a) : Restauration									
	C-6 b) : Débit d'alcool									
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport									
	C-7 a) : Service, réparation et transport									
	C-7 b) : Vente et location de véhicules									
	C-8 : Commerce de carburant									
	C-9 : Commerce de nature érotique									
<b>Public (P)</b>	P-1 : Public et institutionnel de voisinage									
	P-2 : Public et institutionnel de voisinage avec impacts									
	P-3 : Public et institutionnel régional									
	P-4 : Service public									
	P-5 : Conservation	X								
<b>Récréatif (R)</b>	R-1 : Récréation extérieure									
	R-1 a) : Activité récréative									
	R-1 b) : Activité nautique									
	R-2 : Récréation intérieure									

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE REC-230					SOU MIS AU PIIA OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	PROJET INTÉGRÉ OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>Industriel (I)</b>	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Industrie extractive								
<b>Agricole (A)</b>	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Chenil et pension								
<b>Autres</b>	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								
<b>NORMES D'IMPLANTATION ET DIMENSIONS</b>									
<b>Normes applicables à un bâtiment principal</b>	<b>Structure</b>								
	Isolée	X							
	Jumelée								
	En rangée								
	<b>Hauteur</b>								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)	4,5 / 11							
	<b>Dimension</b>								
	Largeur min. de la façade avant (m)								
	Bâtiment de 1 étage								
	Bâtiment de 2 étages et plus								
	Superficie d'implantation au sol min. (m <sup>2</sup> )								
	Bâtiment de 1 étage								
	Bâtiment de 2 étages et plus								
	<b>Implantation</b>								
	Marge de recul avant (m)								
	Marge de recul arrière (m)								
	Marge de recul latérale								
	Bâtiment isolé (m)								
	Bâtiment jumelé, unité d'extrémité (m)								
Bâtiment en rangée, unité d'extrémité (m)									
Somme des marges de recul latérale (m)									
<b>Nombre de logement et occupation au sol</b>									
Nombre de logement par bâtiment min./max.									
Rapports espace bâti / terrain max.	0,30								
<b>NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT</b>									
Superficie (m <sup>2</sup> )									
Profondeur (m)									
Largeur (m)									
Notes de renvois							Amendements		
							N° règlement	Date d'adoption	

**Zone Récréative REC-231**

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE REC-231					SOU MIS AU PIA		PROJET INTÉGRÉ	
		1	2	3	4	5	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>		
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8	
<b>USAGES PERMIS</b>										
<b>Habitation (H)</b>	H-1 : Habitation 1 logement									
	H-2 : Habitation 2 logements									
	H-3 : Habitation 3 logements									
	H-4 : Habitation 4 logements et plus									
	H-5 : Habitation en commun									
	H-6 : Maison mobile									
<b>Commerces et services (C)</b>	C-1 : Commerce et service de voisinage									
	C-1 a) : Magasin d'alimentation									
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail									
	C-2 : Commerce de vente au détail									
	C-2 a) : Magasin d'alimentation									
	C-2 b) : Autres établissements de vente au détail									
	C-3 : Service professionnel et personnel									
	C-3 a) : Services professionnels									
	C-3 b) : Services personnels non médicaux									
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers									
	C-3 d) : Services de garderie et CPE									
	C-3 e) : Services de soins médicaux									
	C-3 f) : Autres services									
	C-4 : Commerce de gros									
	C-4 a) : Vente en gros ou au détail									
	C-4 b) : Services de construction									
	C-5 : Commerce d'hébergement									
	C-5 a) : Hébergement commercial									
	C-5 b) : Hébergement résidentiel									
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool									
	C-6 a) : Restauration									
	C-6 b) : Débit d'alcool									
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport									
	C-7 a) : Service, réparation et transport									
	C-7 b) : Vente et location de véhicules									
	C-8 : Commerce de carburant									
	C-9 : Commerce de nature érotique									
<b>Public (P)</b>	P-1 : Public et institutionnel de voisinage									
	P-2 : Public et institutionnel de voisinage avec impacts									
	P-3 : Public et institutionnel régional									
	P-4 : Service public									
	P-5 : Conservation	X								
<b>Récréatif (R)</b>	R-1 : Récréation extérieure									
	R-1 a) : Activité récréative									
	R-1 b) : Activité nautique									
	R-2 : Récréation intérieure									

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE REC-231					SOU MIS AU PIIA OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	PROJET INTÉGRÉ OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>Industriel (I)</b>	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Industrie extractive								
<b>Agricole (A)</b>	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Chenil et pension								
<b>Autres</b>	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								
<b>NORMES D'IMPLANTATION ET DIMENSIONS</b>									
<b>Normes applicables à un bâtiment principal</b>	<b>Structure</b>								
	Isolée	X							
	Jumelée								
	En rangée								
	<b>Hauteur</b>								
	Nombre d'étages min / max	1 /							
	Hauteur min / max (m)	4,5 /							
	<b>Dimension</b>								
	Largeur min. de la façade avant (m)								
	Bâtiment de 1 étage								
	Bâtiment de 2 étages et plus								
	Superficie d'implantation au sol min. (m <sup>2</sup> )								
	Bâtiment de 1 étage								
	Bâtiment de 2 étages et plus								
	<b>Implantation</b>								
	Marge de recul avant (m)								
	Marge de recul arrière (m)								
	Marge de recul latérale								
	Bâtiment isolé (m)								
	Bâtiment jumelé, unité d'extrémité (m)								
Bâtiment en rangée, unité d'extrémité (m)									
Somme des marges de recul latérale (m)									
<b>Nombre de logement et occupation au sol</b>									
Nombre de logement par bâtiment min./max.									
Rapports espace bâti / terrain max.	0,20								
<b>NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT</b>									
Superficie (m <sup>2</sup> )									
Profondeur (m)									
Largeur (m)									
Notes de renvois							Amendements		
							N° règlement	Date d'adoption	

**Zone Publique P-232**

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE P-232					SOU MIS AU PIA		PROJET INTÉGRÉ	
		1	2	3	4	5	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>		
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8	
<b>USAGES PERMIS</b>										
<b>Habitation (H)</b>	H-1 : Habitation 1 logement	X <sup>(1)</sup>								
	H-2 : Habitation 2 logements		X <sup>(1)</sup>							
	H-3 : Habitation 3 logements									
	H-4 : Habitation 4 logements et plus									
	H-5 : Habitation en commun									
	H-6 : Maison mobile									
<b>Commerces et services (C)</b>	C-1 : Commerce et service de voisinage									
	C-1 a) : Magasin d'alimentation									
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail									
	C-2 : Commerce de vente au détail									
	C-2 a) : Magasin d'alimentation	X	X	X						
	C-2 b) : Autres établissements de vente au détail	X	X	X						
	C-3 : Service professionnel et personnel									
	C-3 a) : Services professionnels									
	C-3 b) : Services personnels non médicaux									
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers									
	C-3 d) : Services de garderie et CPE									
	C-3 e) : Services de soins médicaux									
	C-3 f) : Autres services									
	C-4 : Commerce de gros									
	C-4 a) : Vente en gros ou au détail									
	C-4 b) : Services de construction									
	C-5 : Commerce d'hébergement									
	C-5 a) : Hébergement commercial									
	C-5 b) : Hébergement résidentiel									
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool									
	C-6 a) : Restauration	X	X	X						
	C-6 b) : Débit d'alcool									
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport									
	C-7 a) : Service, réparation et transport									
	C-7 b) : Vente et location de véhicules									
	C-8 : Commerce de carburant									
	C-9 : Commerce de nature érotique									
<b>Public (P)</b>	P-1 : Public et institutionnel de voisinage				X					
	P-2 : Public et institutionnel de voisinage avec impacts									
	P-3 : Public et institutionnel régional				X					
	P-4 : Service public				X					
	P-5 : Conservation									
<b>Récréatif (R)</b>	R-1 : Récréation extérieure									
	R-1 a) : Activité récréative									
	R-1 b) : Activité nautique									
	R-2 : Récréation intérieure									

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE P-232					SOU MIS AU PIAA OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	PROJET INTÉGRÉ OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>Industriel (I)</b>	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Industrie extractive								
<b>Agricole (A)</b>	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Chenil et pension								
<b>Autres</b>	Usages spécifiquement autorisés				(2)				
	Usages spécifiquement prohibés								
<b>NORMES D'IMPLANTATION ET DIMENSIONS</b>									
<b>Normes applicables à un bâtiment principal</b>	<b>Structure</b>								
	Isolée	X	X	X	X				
	Jumelée								
	En rangée								
	<b>Hauteur</b>								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2				
	Hauteur min / max (m)	4,5 / 11	4,5 / 11	4,5 / 11	4,5 / 11				
	<b>Dimension</b>								
	Largeur min. de la façade avant (m)								
	Bâtiment de 1 étage	7	7	7					
	Bâtiment de 2 étages et plus	6	7,2	6					
	Superficie d'implantation au sol min. (m <sup>2</sup> )								
	Bâtiment de 1 étage	70	70	70					
	Bâtiment de 2 étages et plus	60	60	60					
	<b>Implantation</b>								
	Marge de recul avant (m)	7,5	7,5	7,5	7,5				
	Marge de recul arrière (m)	8	8	8	8				
	Marge de recul latérale								
	Bâtiment isolé (m)	2	2	3	3				
	Bâtiment jumelé, unité d'extrémité (m)								
Bâtiment en rangée, unité d'extrémité (m)									
Somme des marges de recul latérale (m)	4	4	6	6					
<b>Nombre de logement et occupation au sol</b>									
Nombre de logement par bâtiment min./max.	1 / 1	2 / 2							
Rapports espace bâti / terrain max.	0,30	0,30	0,40	0,40					
<b>NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT</b>									
Superficie (m <sup>2</sup> )	540	540	540						
Profondeur (m)	30	30	30						
Largeur (m)	18	18	18						
<b>Notes de renvois</b>						<b>Amendements</b>			
(1) Seul un usage présent en date du 18 novembre 2024 est autorisé. (2) L'usage « Hôtel » est spécifiquement autorisé dans le cas de la conversion d'une église existante en date du 20 janvier 2025.						<b>N° règlement</b>	<b>Date d'adoption</b>		

**Zone Résidentielle basse densité RB-233**

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE RB-233					SOU MIS AU P I A		PROJ ET INTÉGRÉ	
		1	2	3	4	5	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>		
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8	
<b>USAGES PERMIS</b>										
<b>Habitation (H)</b>	H-1 : Habitation 1 logement	X								
	H-2 : Habitation 2 logements		X							
	H-3 : Habitation 3 logements		X							
	H-4 : Habitation 4 logements et plus									
	H-5 : Habitation en commun									
	H-6 : Maison mobile									
<b>Commerces et services (C)</b>	C-1 : Commerce et service de voisinage									
	C-1 a) : Magasin d'alimentation									
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail									
	C-2 : Commerce de vente au détail									
	C-2 a) : Magasin d'alimentation									
	C-2 b) : Autres établissements de vente au détail									
	C-3 : Service professionnel et personnel									
	C-3 a) : Services professionnels									
	C-3 b) : Services personnels non médicaux									
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers									
	C-3 d) : Services de garderie et CPE									
	C-3 e) : Services de soins médicaux									
	C-3 f) : Autres services									
	C-4 : Commerce de gros									
	C-4 a) : Vente en gros ou au détail									
	C-4 b) : Services de construction									
	C-5 : Commerce d'hébergement									
	C-5 a) : Hébergement commercial									
	C-5 b) : Hébergement résidentiel									
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool									
	C-6 a) : Restauration									
	C-6 b) : Débit d'alcool									
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport									
	C-7 a) : Service, réparation et transport									
	C-7 b) : Vente et location de véhicules									
	C-8 : Commerce de carburant									
	C-9 : Commerce de nature érotique									
<b>Public (P)</b>	P-1 : Public et institutionnel de voisinage									
	P-2 : Public et institutionnel de voisinage avec impacts									
	P-3 : Public et institutionnel régional									
	P-4 : Service public									
	P-5 : Conservation									
<b>Récréatif (R)</b>	R-1 : Récréation extérieure									
	R-1 a) : Activité récréative									
	R-1 b) : Activité nautique									
	R-2 : Récréation intérieure									

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE RB-233					SOU MIS AU PIIA OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	PROJET INTÉGRÉ OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>Industriel (I)</b>	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Industrie extractive								
<b>Agricole (A)</b>	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Chenil et pension								
<b>Autres</b>	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								
<b>NORMES D'IMPLANTATION ET DIMENSIONS</b>									
<b>Normes applicables à un bâtiment principal</b>	<b>Structure</b>								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	En rangée								
	<b>Hauteur</b>								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2	2 / 2						
	Hauteur min / max (m)	4,5 / 11	6 / 11						
	<b>Dimension</b>								
	Largeur min. de la façade avant (m)								
	Bâtiment de 1 étage	7							
	Bâtiment de 2 étages et plus	6	7,2						
	Superficie d'implantation au sol min. (m <sup>2</sup> )								
	Bâtiment de 1 étage	70							
	Bâtiment de 2 étages et plus	60	60						
	<b>Implantation</b>								
	Marge de recul avant (m)	7,5	7,5						
	Marge de recul arrière (m)	8	8						
	Marge de recul latérale								
	Bâtiment isolé (m)	2	2						
	Bâtiment jumelé, unité d'extrémité (m)								
Bâtiment en rangée, unité d'extrémité (m)									
Somme des marges de recul latérale (m)	4	4							
<b>Nombre de logement et occupation au sol</b>									
Nombre de logement par bâtiment min./max.	1 / 1	2 / 3							
Rapports espace bâti / terrain max.	0,30	0,30							
<b>NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT</b>									
Superficie (m <sup>2</sup> )	540	540							
Profondeur (m)	30	30							
Largeur (m)	18	18							
Notes de renvois						Amendements			
						N° règlement	Date d'adoption		

**Zone Résidentielle basse densité RB-234**

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE RB-234					SOU MIS AU PIIA		PROJET INTÉGRÉ	
		1	2	3	4	5	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>		
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8	
<b>USAGES PERMIS</b>										
<b>Habitation (H)</b>	H-1 : Habitation 1 logement	X								
	H-2 : Habitation 2 logements		X							
	H-3 : Habitation 3 logements		X							
	H-4 : Habitation 4 logements et plus									
	H-5 : Habitation en commun									
	H-6 : Maison mobile									
<b>Commerces et services (C)</b>	C-1 : Commerce et service de voisinage									
	C-1 a) : Magasin d'alimentation									
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail									
	C-2 : Commerce de vente au détail									
	C-2 a) : Magasin d'alimentation									
	C-2 b) : Autres établissements de vente au détail									
	C-3 : Service professionnel et personnel									
	C-3 a) : Services professionnels									
	C-3 b) : Services personnels non médicaux									
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers									
	C-3 d) : Services de garderie et CPE									
	C-3 e) : Services de soins médicaux									
	C-3 f) : Autres services									
	C-4 : Commerce de gros									
	C-4 a) : Vente en gros ou au détail									
	C-4 b) : Services de construction									
	C-5 : Commerce d'hébergement									
	C-5 a) : Hébergement commercial									
	C-5 b) : Hébergement résidentiel									
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool									
	C-6 a) : Restauration									
	C-6 b) : Débit d'alcool									
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport									
	C-7 a) : Service, réparation et transport									
	C-7 b) : Vente et location de véhicules									
	C-8 : Commerce de carburant									
	C-9 : Commerce de nature érotique									
<b>Public (P)</b>	P-1 : Public et institutionnel de voisinage									
	P-2 : Public et institutionnel de voisinage avec impacts									
	P-3 : Public et institutionnel régional									
	P-4 : Service public									
	P-5 : Conservation									
<b>Récréatif (R)</b>	R-1 : Récréation extérieure									
	R-1 a) : Activité récréative									
	R-1 b) : Activité nautique									
	R-2 : Récréation intérieure									

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE RB-234					SOU MIS AU PIA OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	PROJET INTÉGRÉ OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>Industriel (I)</b>	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Industrie extractive								
<b>Agricole (A)</b>	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Chenil et pension								
<b>Autres</b>	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								
<b>NORMES D'IMPLANTATION ET DIMENSIONS</b>									
<b>Normes applicables à un bâtiment principal</b>	<b>Structure</b>								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	En rangée								
	<b>Hauteur</b>								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2	2 / 2						
	Hauteur min / max (m)	4,5 / 11	6 / 11						
	<b>Dimension</b>								
	Largeur min. de la façade avant (m)								
	Bâtiment de 1 étage	7							
	Bâtiment de 2 étages et plus	6	7,2						
	Superficie d'implantation au sol min. (m <sup>2</sup> )								
	Bâtiment de 1 étage	70							
	Bâtiment de 2 étages et plus	60	60						
	<b>Implantation</b>								
	Marge de recul avant (m)	7,5	7,5						
	Marge de recul arrière (m)	8	8						
	Marge de recul latérale								
	Bâtiment isolé (m)	2	2						
	Bâtiment jumelé, unité d'extrémité (m)								
Bâtiment en rangée, unité d'extrémité (m)									
Somme des marges de recul latérale (m)	4	4							
<b>Nombre de logement et occupation au sol</b>									
Nombre de logement par bâtiment min./max.	1 / 1	2 / 3							
Rapports espace bâti / terrain max.	0,30	0,30							
<b>NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT</b>									
Superficie (m <sup>2</sup> )	540	540							
Profondeur (m)	30	30							
Largeur (m)	18	18							
Notes de renvois						Amendements			
						N° règlement	Date d'adoption		

Zone Mixte M-235

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE M-235					SOU MIS AU PIA		PROJET INTEGRE	
		1	2	3	4	5	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>		
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8	
<b>USAGES PERMIS</b>										
<b>Habitation (H)</b>	H-1 : Habitation 1 logement	X								
	H-2 : Habitation 2 logements									
	H-3 : Habitation 3 logements		X							
	H-4 : Habitation 4 logements et plus									
	H-5 : Habitation en commun									
	H-6 : Maison mobile									
<b>Commerces et services (C)</b>	C-1 : Commerce et service de voisinage									
	C-1 a) : Magasin d'alimentation									
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail									
	C-2 : Commerce de vente au détail									
	C-2 a) : Magasin d'alimentation									
	C-2 b) : Autres établissements de vente au détail									
	C-3 : Service professionnel et personnel									
	C-3 a) : Services professionnels	X	X							
	C-3 b) : Services personnels non médicaux									
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers	X	X							
	C-3 d) : Services de garderie et CPE	X	X							
	C-3 e) : Services de soins médicaux	X	X							
	C-3 f) : Autres services									
	C-4 : Commerce de gros									
	C-4 a) : Vente en gros ou au détail									
	C-4 b) : Services de construction									
	C-5 : Commerce d'hébergement									
	C-5 a) : Hébergement commercial									
	C-5 b) : Hébergement résidentiel									
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool									
	C-6 a) : Restauration	X								
C-6 b) : Débit d'alcool										
C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport										
C-7 a) : Service, réparation et transport										
C-7 b) : Vente et location de véhicules										
C-8 : Commerce de carburant										
C-9 : Commerce de nature érotique										
<b>Public (P)</b>	P-1 : Public et institutionnel de voisinage									
	P-2 : Public et institutionnel de voisinage avec impacts									
	P-3 : Public et institutionnel régional									
	P-4 : Service public									
	P-5 : Conservation									
<b>Récréatif (R)</b>	R-1 : Récréation extérieure									
	R-1 a) : Activité récréative			X <sup>(1)</sup>						
	R-1 b) : Activité nautique									
	R-2 : Récréation intérieure		X							

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE M-235					SOU MIS AU PIA OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	PROJET INTEGRE OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>Industriel (I)</b>	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Industrie extractive								
<b>Agricole (A)</b>	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Chenil et pension								
<b>Autres</b>	Usages spécifiquement autorisés	(2)							
	Usages spécifiquement prohibés								
<b>NORMES D'IMPLANTATION ET DIMENSIONS</b>									
<b>Normes applicables à un bâtiment principal</b>	<b>Structure</b>								
	Isolée	X	X	X					
	Jumelée								
	En rangée								
	<b>Hauteur</b>								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 / 2	1 / 2					
	Hauteur min / max (m)	4,5 / 11	4,5 / 11	4,5 / 11					
	<b>Dimension</b>								
	Largeur min. de la façade avant (m)								
	Bâtiment de 1 étage	7	7	7					
	Bâtiment de 2 étages et plus	6	6	6					
	Superficie d'implantation au sol min. (m <sup>2</sup> )								
	Bâtiment de 1 étage	70	70	70					
	Bâtiment de 2 étages et plus	60	60	60					
	<b>Implantation</b>								
	Marge de recul avant (m)	7,5	7,5	7,5					
	Marge de recul arrière (m)	8	8	8					
	Marge de recul latérale								
	Bâtiment isolé (m)	2	2	2					
	Bâtiment jumelé, unité d'extrémité (m)								
Bâtiment en rangée, unité d'extrémité (m)									
Somme des marges de recul latérale (m)	4	4	4						
<b>Nombre de logement et occupation au sol</b>									
Nombre de logement par bâtiment min./max.	1 / 1	3 / 3							
Rapports espace bâti / terrain max.	0,30	0,30	0,50						
<b>NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT</b>									
Superficie (m <sup>2</sup> )	540	540	540						
Profondeur (m)	30	30	30						
Largeur (m)	18	18	18						
<b>Notes de renvois</b>						<b>Amendements</b>			
(1) L'usage de marina est autorisé, mais l'usage ne doit pas inclure d'activité d'entretien mécanique ni de vente de produits pétroliers. (2) L'usage C-5 b) 1) Gîte touristique est spécifiquement autorisé.						<b>N° règlement</b>	<b>Date d'adoption</b>		
						317-1			

**Zone Résidentielle haute densité RH-236**

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE RH-236					SOU MIS AU PIA		PROJET INTEGRE	
		1	2	3	4	5	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>		
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8	
<b>USAGES PERMIS</b>										
<b>Habitation (H)</b>	H-1 : Habitation 1 logement									
	H-2 : Habitation 2 logements									
	H-3 : Habitation 3 logements									
	H-4 : Habitation 4 logements et plus	X								
	H-5 : Habitation en commun									
	H-6 : Maison mobile									
<b>Commerces et services (C)</b>	C-1 : Commerce et service de voisinage									
	C-1 a) : Magasin d'alimentation									
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail									
	C-2 : Commerce de vente au détail									
	C-2 a) : Magasin d'alimentation									
	C-2 b) : Autres établissements de vente au détail									
	C-3 : Service professionnel et personnel									
	C-3 a) : Services professionnels									
	C-3 b) : Services personnels non médicaux									
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers									
	C-3 d) : Services de garderie et CPE									
	C-3 e) : Services de soins médicaux									
	C-3 f) : Autres services									
	C-4 : Commerce de gros									
	C-4 a) : Vente en gros ou au détail									
	C-4 b) : Services de construction									
	C-5 : Commerce d'hébergement									
	C-5 a) : Hébergement commercial									
	C-5 b) : Hébergement résidentiel									
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool									
	C-6 a) : Restauration									
	C-6 b) : Débit d'alcool									
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport									
	C-7 a) : Service, réparation et transport									
	C-7 b) : Vente et location de véhicules									
	C-8 : Commerce de carburant									
	C-9 : Commerce de nature érotique									
<b>Public (P)</b>	P-1 : Public et institutionnel de voisinage									
	P-2 : Public et institutionnel de voisinage avec impacts									
	P-3 : Public et institutionnel régional									
	P-4 : Service public									
	P-5 : Conservation									
<b>Récréatif (R)</b>	R-1 : Récréation extérieure									
	R-1 a) : Activité récréative									
	R-1 b) : Activité nautique									
	R-2 : Récréation intérieure									

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE RH-236					SOU MIS AU PIIA OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	PROJET INTEGRE OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>Industriel (I)</b>	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Industrie extractive								
<b>Agricole (A)</b>	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Chenil et pension								
<b>Autres</b>	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								
<b>NORMES D'IMPLANTATION ET DIMENSIONS</b>									
<b>Normes applicables à un bâtiment principal</b>	<b>Structure</b>								
	Isolée	X							
	Jumelée								
	En rangée								
	<b>Hauteur</b>								
	Nombre d'étages min / max	2 / 3							
	Hauteur min / max (m)	6 / 14							
	<b>Dimension</b>								
	Largeur min. de la façade avant (m)								
	Bâtiment de 1 étage								
	Bâtiment de 2 étages et plus	9							
	Superficie d'implantation au sol min. (m <sup>2</sup> )								
	Bâtiment de 1 étage								
	Bâtiment de 2 étages et plus	70							
	<b>Implantation</b>								
	Marge de recul avant (m)	7,5							
	Marge de recul arrière (m)	8							
	Marge de recul latérale								
	Bâtiment isolé (m)	4							
	Bâtiment jumelé, unité d'extrémité (m)								
Bâtiment en rangée, unité d'extrémité (m)									
Somme des marges de recul latérale (m)	8								
<b>Nombre de logement et occupation au sol</b>									
Nombre de logement par bâtiment min./max.	4 / 6								
Rapports espace bâti / terrain max.	0,40								
<b>NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT</b>									
Superficie (m <sup>2</sup> )	700								
Profondeur (m)	30								
Largeur (m)	18								
Notes de renvois							Amendements		
							N° règlement	Date d'adoption	
							317-01	11-06-2026	

**Zone Réserve résidentielle X-237**

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE X-237 <sup>(3)</sup>					SOU MIS AU PIA		PROJET INTÉGRÉ	
		1	2	3	4	5	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>		
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8	
<b>USAGES PERMIS</b>										
<b>Habitation (H)</b>	H-1 : Habitation 1 logement									
	H-2 : Habitation 2 logements									
	H-3 : Habitation 3 logements									
	H-4 : Habitation 4 logements et plus									
	H-5 : Habitation en commun									
	H-6 : Maison mobile									
<b>Commerces et services (C)</b>	C-1 : Commerce et service de voisinage									
	C-1 a) : Magasin d'alimentation									
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail									
	C-2 : Commerce de vente au détail									
	C-2 a) : Magasin d'alimentation									
	C-2 b) : Autres établissements de vente au détail									
	C-3 : Service professionnel et personnel									
	C-3 a) : Services professionnels									
	C-3 b) : Services personnels non médicaux									
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers									
	C-3 d) : Services de garderie et CPE									
	C-3 e) : Services de soins médicaux									
	C-3 f) : Autres services									
	C-4 : Commerce de gros									
	C-4 a) : Vente en gros ou au détail									
	C-4 b) : Services de construction									
	C-5 : Commerce d'hébergement									
	C-5 a) : Hébergement commercial									
	C-5 b) : Hébergement résidentiel									
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool									
	C-6 a) : Restauration									
	C-6 b) : Débit d'alcool									
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport									
	C-7 a) : Service, réparation et transport									
	C-7 b) : Vente et location de véhicules									
	C-8 : Commerce de carburant									
	C-9 : Commerce de nature érotique									
<b>Public (P)</b>	P-1 : Public et institutionnel de voisinage									
	P-2 : Public et institutionnel de voisinage avec impacts									
	P-3 : Public et institutionnel régional									
	P-4 : Service public									
	P-5 : Conservation	X <sup>(1)</sup>								
<b>Récréatif (R)</b>	R-1 : Récréation extérieure									
	R-1 a) : Activité récréative									
	R-1 b) : Activité nautique									
	R-2 : Récréation intérieure									

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE X-237 <sup>(3)</sup>					SOUIS AU PIA OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	PROJET INTÉGRÉ OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>Industriel (I)</b>	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Industrie extractive								
<b>Agricole (A)</b>	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Chenil et pension								
<b>Autres</b>	Usages spécifiquement autorisés		(1)(2)						
	Usages spécifiquement prohibés								
<b>NORMES D'IMPLANTATION ET DIMENSIONS</b>									
<b>Normes applicables à un bâtiment principal</b>	<b>Structure</b>								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	En rangée								
	<b>Hauteur</b>								
	Nombre d'étages min / max	1 /	1 / 2						
	Hauteur min / max (m)	4,5 /	4,5 / 11						
	<b>Dimension</b>								
	Largeur min. de la façade avant (m)								
	Bâtiment de 1 étage								
	Bâtiment de 2 étages et plus								
	Superficie d'implantation au sol min. (m <sup>2</sup> )								
	Bâtiment de 1 étage								
	Bâtiment de 2 étages et plus								
	<b>Implantation</b>								
	Marge de recul avant (m)		7,5						
	Marge de recul arrière (m)		8						
	Marge de recul latérale								
	Bâtiment isolé (m)		3						
	Bâtiment jumelé, unité d'extrémité (m)								
Bâtiment en rangée, unité d'extrémité (m)									
Somme des marges de recul latérale (m)		6							
<b>Nombre de logement et occupation au sol</b>									
Nombre de logement par bâtiment min./max.									
Rapports espace bâti / terrain max.	0,10	0,40							
<b>NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT</b>									
Superficie (m <sup>2</sup> )									
Profondeur (m)									
Largeur (m)									
<b>Notes de renvois</b>							<b>Amendements</b>		
<p>(1) Aucun bâtiment principal ne peut être implanté sur le lot.</p> <p>(2) Seules les activités ne nécessitant généralement pas de bâtiments importants et qui s'intègrent au milieu naturel ou urbain dans lesquels ils s'inscrivent, tels les parcs et terrains de jeux, les sentiers (pédestre, ski de fond, raquette, cyclable, équestre et motorisé), belvédères et sites d'observation, kiosques et structures d'accueil des visiteurs sont autorisés.</p> <p>(3) Voir article 11.2.12 du règlement de zonage pour les dispositions spécifiques à l'affichage.</p>							<b>N° règlement</b>	<b>Date d'adoption</b>	

**Zone Canal de Soulanges CS-238**

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE CS-238					SOU MIS AU PIA	PROJET INTÉGRÉ	
		1	2	3	4	5	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>USAGES PERMIS</b>									
<b>Habitation (H)</b>	H-1 : Habitation 1 logement								
	H-2 : Habitation 2 logements								
	H-3 : Habitation 3 logements								
	H-4 : Habitation 4 logements et plus								
	H-5 : Habitation en commun								
	H-6 : Maison mobile								
<b>Commerces et services (C)</b>	C-1 : Commerce et service de voisinage								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de vente au détail								
	C-2 a) : Magasin d'alimentation								
	C-2 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services de garderie et CPE								
	C-3 e) : Services de soins médicaux								
	C-3 f) : Autres services								
	C-4 : Commerce de gros								
	C-4 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-4 b) : Services de construction								
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
<b>Public (P)</b>	P-1 : Public et institutionnel de voisinage								
	P-2 : Public et institutionnel de voisinage avec impacts								
	P-3 : Public et institutionnel régional								
	P-4 : Service public								
	P-5 : Conservation	X							
<b>Récréatif (R)</b>	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative								
	R-1 b) : Activité nautique								
	R-2 : Récréation intérieure								

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE CS-238					SOU MIS AU PIIA OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	PROJET INTÉGRÉ OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>Industriel (I)</b>	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Industrie extractive								
<b>Agricole (A)</b>	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Chenil et pension								
<b>Autres</b>	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								
<b>NORMES D'IMPLANTATION ET DIMENSIONS</b>									
<b>Normes applicables à un bâtiment principal</b>	<b>Structure</b>								
	Isolée	X							
	Jumelée								
	En rangée								
	<b>Hauteur</b>								
	Nombre d'étages min / max	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)	4,5 /							
	<b>Dimension</b>								
	Largeur min. de la façade avant (m)								
	Bâtiment de 1 étage								
	Bâtiment de 2 étages et plus								
	Superficie d'implantation au sol min. (m <sup>2</sup> )								
	Bâtiment de 1 étage								
	Bâtiment de 2 étages et plus								
	<b>Implantation</b>								
	Marge de recul avant (m)	7,5							
	Marge de recul arrière (m)	8							
	Marge de recul latérale								
	Bâtiment isolé (m)	3							
	Bâtiment jumelé, unité d'extrémité (m)								
Bâtiment en rangée, unité d'extrémité (m)									
Somme des marges de recul latérale (m)	6								
<b>Nombre de logement et occupation au sol</b>									
Nombre de logement par bâtiment min./max.									
Rapports espace bâti / terrain max.	0,10								
<b>NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT</b>									
Superficie (m <sup>2</sup> )									
Profondeur (m)									
Largeur (m)									
Notes de renvois							Amendements		
							N° règlement	Date d'adoption	

**Zone Récréative REC-239**

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE REC-239 <sup>(1)</sup>					SOU MIS AU PIA		PROJET INTÉGRÉ	
		1	2	3	4	5	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>		
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8	
<b>USAGES PERMIS</b>										
<b>Habitation (H)</b>	H-1 : Habitation 1 logement									
	H-2 : Habitation 2 logements									
	H-3 : Habitation 3 logements									
	H-4 : Habitation 4 logements et plus									
	H-5 : Habitation en commun									
	H-6 : Maison mobile									
<b>Commerces et services (C)</b>	C-1 : Commerce et service de voisinage									
	C-1 a) : Magasin d'alimentation									
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail									
	C-2 : Commerce de vente au détail									
	C-2 a) : Magasin d'alimentation									
	C-2 b) : Autres établissements de vente au détail									
	C-3 : Service professionnel et personnel									
	C-3 a) : Services professionnels									
	C-3 b) : Services personnels non médicaux									
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers									
	C-3 d) : Services de garderie et CPE									
	C-3 e) : Services de soins médicaux									
	C-3 f) : Autres services									
	C-4 : Commerce de gros									
	C-4 a) : Vente en gros ou au détail									
	C-4 b) : Services de construction									
	C-5 : Commerce d'hébergement									
	C-5 a) : Hébergement commercial									
	C-5 b) : Hébergement résidentiel									
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool									
	C-6 a) : Restauration									
	C-6 b) : Débit d'alcool									
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport									
	C-7 a) : Service, réparation et transport									
	C-7 b) : Vente et location de véhicules									
	C-8 : Commerce de carburant									
	C-9 : Commerce de nature érotique									
<b>Public (P)</b>	P-1 : Public et institutionnel de voisinage									
	P-2 : Public et institutionnel de voisinage avec impacts									
	P-3 : Public et institutionnel régional									
	P-4 : Service public									
	P-5 : Conservation	X								
<b>Récréatif (R)</b>	R-1 : Récréation extérieure									
	R-1 a) : Activité récréative									
	R-1 b) : Activité nautique									
	R-2 : Récréation intérieure									

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE REC-239 <sup>(1)</sup>					SOU MIS AU PIAA OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>		PROJET INTÉGRÉ OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	
		1	2	3	4	5	6	7	8	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8	
<b>Industriel (I)</b>	I-1 : Industrie légère									
	I-2 : Industrie lourde									
	I-3 : Industrie extractive									
<b>Agricole (A)</b>	A-1 : Élevage									
	A-2 : Culture du sol									
	A-3 : Chenil et pension									
<b>Autres</b>	Usages spécifiquement autorisés									
	Usages spécifiquement prohibés									
<b>NORMES D'IMPLANTATION ET DIMENSIONS</b>										
<b>Normes applicables à un bâtiment principal</b>	<b>Structure</b>									
	Isolée	X								
	Jumelée									
	En rangée									
	<b>Hauteur</b>									
	Nombre d'étages min / max	1 /								
	Hauteur min / max (m)									
	<b>Dimension</b>									
	Largeur min. de la façade avant (m)									
	Bâtiment de 1 étage									
	Bâtiment de 2 étages et plus									
	Superficie d'implantation au sol min. (m <sup>2</sup> )									
	Bâtiment de 1 étage									
	Bâtiment de 2 étages et plus									
	<b>Implantation</b>									
	Marge de recul avant (m)									
	Marge de recul arrière (m)									
	Marge de recul latérale									
	Bâtiment isolé (m)									
	Bâtiment jumelé, unité d'extrémité (m)									
Bâtiment en rangée, unité d'extrémité (m)										
Somme des marges de recul latérale (m)										
<b>Nombre de logement et occupation au sol</b>										
Nombre de logement par bâtiment min./max.										
Rapports espace bâti / terrain max.	0,20									
<b>NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT</b>										
Superficie (m <sup>2</sup> )										
Profondeur (m)										
Largeur (m)										
<b>Notes de renvois</b>						<b>Amendements</b>				
(1) Voir article 11.2.12 du règlement de zonage pour les dispositions spécifiques à l'affichage.						<b>N° règlement</b>	<b>Date d'adoption</b>			

**Zone Lac Saint-François L-240**

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE L-240					SOU MIS AU PIA	PROJET INTÉGRÉ	
		1	2	3	4	5	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>USAGES PERMIS</b>									
<b>Habitation (H)</b>	H-1 : Habitation 1 logement								
	H-2 : Habitation 2 logements								
	H-3 : Habitation 3 logements								
	H-4 : Habitation 4 logements et plus								
	H-5 : Habitation en commun								
	H-6 : Maison mobile								
<b>Commerces et services (C)</b>	C-1 : Commerce et service de voisinage								
	C-1 a) : Magasin d'alimentation								
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-2 : Commerce de vente au détail								
	C-2 a) : Magasin d'alimentation								
	C-2 b) : Autres établissements de vente au détail								
	C-3 : Service professionnel et personnel								
	C-3 a) : Services professionnels								
	C-3 b) : Services personnels non médicaux								
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers								
	C-3 d) : Services de garderie et CPE								
	C-3 e) : Services de soins médicaux								
	C-3 f) : Autres services								
	C-4 : Commerce de gros								
	C-4 a) : Vente en gros ou au détail								
	C-4 b) : Services de construction								
	C-5 : Commerce d'hébergement								
	C-5 a) : Hébergement commercial								
	C-5 b) : Hébergement résidentiel								
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool								
	C-6 a) : Restauration								
	C-6 b) : Débit d'alcool								
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport								
	C-7 a) : Service, réparation et transport								
	C-7 b) : Vente et location de véhicules								
	C-8 : Commerce de carburant								
	C-9 : Commerce de nature érotique								
<b>Public (P)</b>	P-1 : Public et institutionnel de voisinage								
	P-2 : Public et institutionnel de voisinage avec impacts								
	P-3 : Public et institutionnel régional								
	P-4 : Service public								
	P-5 : Conservation	X							
<b>Récréatif (R)</b>	R-1 : Récréation extérieure								
	R-1 a) : Activité récréative		X						
	R-1 b) : Activité nautique		X						
	R-2 : Récréation intérieure								

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE L-240					SOU MIS AU PIAA OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>		PROJET INTÉGRÉ OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8	
<b>Industriel (I)</b>	I-1 : Industrie légère									
	I-2 : Industrie lourde									
	I-3 : Industrie extractive									
<b>Agricole (A)</b>	A-1 : Élevage									
	A-2 : Culture du sol									
	A-3 : Chenil et pension									
<b>Autres</b>	Usages spécifiquement autorisés									
	Usages spécifiquement prohibés									
<b>NORMES D'IMPLANTATION ET DIMENSIONS</b>										
<b>Normes applicables à un bâtiment principal</b>	<b>Structure</b>									
	Isolée	X	X <sup>(1)</sup>							
	Jumelée									
	En rangée									
	<b>Hauteur</b>									
	Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)									
	<b>Dimension</b>									
	Largeur min. de la façade avant (m)									
	Bâtiment de 1 étage									
	Bâtiment de 2 étages et plus									
	Superficie d'implantation au sol min. (m <sup>2</sup> )									
	Bâtiment de 1 étage									
	Bâtiment de 2 étages et plus									
	<b>Implantation</b>									
	Marge de recul avant (m)									
	Marge de recul arrière (m)									
	Marge de recul latérale									
	Bâtiment isolé (m)									
	Bâtiment jumelé, unité d'extrémité (m)									
Bâtiment en rangée, unité d'extrémité (m)										
Somme des marges de recul latérale (m)										
<b>Nombre de logement et occupation au sol</b>										
Nombre de logement par bâtiment min./max.										
Rapports espace bâti / terrain max.	0,05	0,05								
<b>NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT</b>										
Superficie (m <sup>2</sup> )										
Profondeur (m)										
Largeur (m)										
<b>Notes de renvois</b>							<b>Amendements</b>			
(1) Seuls les bâtiments de type abri ou refuge ainsi que les bâtiments sanitaires sont autorisés pour les activités récréatives.							<b>N° règlement</b>	<b>Date d'adoption</b>		

**Zone Récréative REC-241**

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE REC-241					SOU MIS AU PIA		PROJET INTÉGRÉ	
		1	2	3	4	5	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>		
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8	
<b>USAGES PERMIS</b>										
<b>Habitation (H)</b>	H-1 : Habitation 1 logement									
	H-2 : Habitation 2 logements									
	H-3 : Habitation 3 logements									
	H-4 : Habitation 4 logements et plus									
	H-5 : Habitation en commun									
	H-6 : Maison mobile									
<b>Commerces et services (C)</b>	C-1 : Commerce et service de voisinage									
	C-1 a) : Magasin d'alimentation									
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail									
	C-2 : Commerce de vente au détail									
	C-2 a) : Magasin d'alimentation									
	C-2 b) : Autres établissements de vente au détail									
	C-3 : Service professionnel et personnel									
	C-3 a) : Services professionnels									
	C-3 b) : Services personnels non médicaux									
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers									
	C-3 d) : Services de garderie et CPE									
	C-3 e) : Services de soins médicaux									
	C-3 f) : Autres services									
	C-4 : Commerce de gros									
	C-4 a) : Vente en gros ou au détail									
	C-4 b) : Services de construction									
	C-5 : Commerce d'hébergement									
	C-5 a) : Hébergement commercial									
	C-5 b) : Hébergement résidentiel									
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool									
	C-6 a) : Restauration									
	C-6 b) : Débit d'alcool									
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport									
	C-7 a) : Service, réparation et transport									
	C-7 b) : Vente et location de véhicules									
	C-8 : Commerce de carburant									
	C-9 : Commerce de nature érotique									
<b>Public (P)</b>	P-1 : Public et institutionnel de voisinage									
	P-2 : Public et institutionnel de voisinage avec impacts									
	P-3 : Public et institutionnel régional									
	P-4 : Service public									
	P-5 : Conservation	X								
<b>Récréatif (R)</b>	R-1 : Récréation extérieure									
	R-1 a) : Activité récréative		X							
	R-1 b) : Activité nautique		X							
	R-2 : Récréation intérieure									

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE REC-241					SOU MIS AU PIIA OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	PROJET INTÉGRÉ OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>Industriel (I)</b>	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Industrie extractive								
<b>Agricole (A)</b>	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Chenil et pension								
<b>Autres</b>	Usages spécifiquement autorisés								
	Usages spécifiquement prohibés								
<b>NORMES D'IMPLANTATION ET DIMENSIONS</b>									
<b>Normes applicables à un bâtiment principal</b>	<b>Structure</b>								
	Isolée	X	X						
	Jumelée								
	En rangée								
	<b>Hauteur</b>								
	Nombre d'étages min / max	1 /	1 /						
	Hauteur min / max (m)								
	<b>Dimension</b>								
	Largeur min. de la façade avant (m)								
	Bâtiment de 1 étage								
	Bâtiment de 2 étages et plus								
	Superficie d'implantation au sol min. (m <sup>2</sup> )								
	Bâtiment de 1 étage								
	Bâtiment de 2 étages et plus								
	<b>Implantation</b>								
	Marge de recul avant (m)								
	Marge de recul arrière (m)								
	Marge de recul latérale								
	Bâtiment isolé (m)								
	Bâtiment jumelé, unité d'extrémité (m)								
Bâtiment en rangée, unité d'extrémité (m)									
Somme des marges de recul latérale (m)									
<b>Nombre de logement et occupation au sol</b>									
Nombre de logement par bâtiment min./max.									
Rapports espace bâti / terrain max.									
<b>NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT</b>									
Superficie (m <sup>2</sup> )									
Profondeur (m)									
Largeur (m)									
Notes de renvois							Amendements		
							N° règlement	Date d'adoption	

Zone Insulaire Ile-242

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE ILE-242					SOU MIS AU PIA		PROJET INTÉGRÉ	
		1	2	3	4	5	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>		
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8	
<b>USAGES PERMIS</b>										
<b>Habitation (H)</b>	H-1 : Habitation 1 logement									
	H-2 : Habitation 2 logements									
	H-3 : Habitation 3 logements									
	H-4 : Habitation 4 logements et plus									
	H-5 : Habitation en commun									
	H-6 : Maison mobile									
<b>Commerces et services (C)</b>	C-1 : Commerce et service de voisinage									
	C-1 a) : Magasin d'alimentation									
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail									
	C-2 : Commerce de vente au détail									
	C-2 a) : Magasin d'alimentation									
	C-2 b) : Autres établissements de vente au détail									
	C-3 : Service professionnel et personnel									
	C-3 a) : Services professionnels									
	C-3 b) : Services personnels non médicaux									
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers									
	C-3 d) : Services de garderie et CPE									
	C-3 e) : Services de soins médicaux									
	C-3 f) : Autres services									
	C-4 : Commerce de gros									
	C-4 a) : Vente en gros ou au détail									
	C-4 b) : Services de construction									
	C-5 : Commerce d'hébergement									
	C-5 a) : Hébergement commercial									
	C-5 b) : Hébergement résidentiel									
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool									
	C-6 a) : Restauration									
	C-6 b) : Débit d'alcool									
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport									
	C-7 a) : Service, réparation et transport									
	C-7 b) : Vente et location de véhicules									
	C-8 : Commerce de carburant									
	C-9 : Commerce de nature érotique									
<b>Public (P)</b>	P-1 : Public et institutionnel de voisinage									
	P-2 : Public et institutionnel de voisinage avec impacts									
	P-3 : Public et institutionnel régional									
	P-4 : Service public									
	P-5 : Conservation	X								
<b>Récréatif (R)</b>	R-1 : Récréation extérieure									
	R-1 a) : Activité récréative									
	R-1 b) : Activité nautique		X <sup>(1)</sup>							
	R-2 : Récréation intérieure									

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE ILE-242					SOU MIS AU PIAA OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>		PROJET INTÉGRÉ OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8	
<b>Industriel (I)</b>	I-1 : Industrie légère									
	I-2 : Industrie lourde									
	I-3 : Industrie extractive									
<b>Agricole (A)</b>	A-1 : Élevage									
	A-2 : Culture du sol									
	A-3 : Chenil et pension									
<b>Autres</b>	Usages spécifiquement autorisés									
	Usages spécifiquement prohibés									
<b>NORMES D'IMPLANTATION ET DIMENSIONS</b>										
<b>Normes applicables à un bâtiment principal</b>	<b>Structure</b>									
	Isolée	X	X <sup>(2)</sup>							
	Jumelée									
	En rangée									
	<b>Hauteur</b>									
	Nombre d'étages min / max	1 / 2	1 / 2							
	Hauteur min / max (m)	3 / 10	3 / 10							
	<b>Dimension</b>									
	Largeur min. de la façade avant (m)									
	Bâtiment de 1 étage									
	Bâtiment de 2 étages et plus									
	Superficie d'implantation au sol min. (m <sup>2</sup> )									
	Bâtiment de 1 étage									
	Bâtiment de 2 étages et plus									
	<b>Implantation</b>									
	Marge de recul avant (m)									
	Marge de recul arrière (m)									
	Marge de recul latérale									
	Bâtiment isolé (m)									
	Bâtiment jumelé, unité d'extrémité (m)									
Bâtiment en rangée, unité d'extrémité (m)										
Somme des marges de recul latérale (m)										
<b>Nombre de logement et occupation au sol</b>										
Nombre de logement par bâtiment min./max.										
Rapports espace bâti / terrain max.	0,10	0,10								
<b>NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT</b>										
Superficie (m <sup>2</sup> )										
Profondeur (m)										
Largeur (m)										
<b>Notes de renvois</b>							<b>Amendements</b>			
(1) L'ouverture de l'île au public ne doit pas être permise tant qu'un système adéquat de collecte des déchets et de fourniture de services sanitaires n'auront été installés. (2) Seuls les bâtiments de type abri ou refuge ainsi que les bâtiments sanitaires sont autorisés pour les activités récréatives.							<b>N° règlement</b>	<b>Date d'adoption</b>		

**Zone Réserve résidentielle X-243**

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE X-243					SOU MIS AU PIA		PROJET INTÉGRÉ	
		1	2	3	4	5	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>		
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8	
<b>USAGES PERMIS</b>										
<b>Habitation (H)</b>	H-1 : Habitation 1 logement									
	H-2 : Habitation 2 logements									
	H-3 : Habitation 3 logements									
	H-4 : Habitation 4 logements et plus									
	H-5 : Habitation en commun									
	H-6 : Maison mobile									
<b>Commerces et services (C)</b>	C-1 : Commerce et service de voisinage									
	C-1 a) : Magasin d'alimentation									
	C-1 b) : Autres établissements de vente au détail									
	C-2 : Commerce de vente au détail									
	C-2 a) : Magasin d'alimentation									
	C-2 b) : Autres établissements de vente au détail									
	C-3 : Service professionnel et personnel									
	C-3 a) : Services professionnels									
	C-3 b) : Services personnels non médicaux									
	C-3 c) : Services financiers et immobiliers									
	C-3 d) : Services de garderie et CPE									
	C-3 e) : Services de soins médicaux									
	C-3 f) : Autres services									
	C-4 : Commerce de gros									
	C-4 a) : Vente en gros ou au détail									
	C-4 b) : Services de construction									
	C-5 : Commerce d'hébergement									
	C-5 a) : Hébergement commercial									
	C-5 b) : Hébergement résidentiel									
	C-6 : Commerce de restauration et débit d'alcool									
	C-6 a) : Restauration									
	C-6 b) : Débit d'alcool									
	C-7 : Commerce lié aux véhicules motorisés et au transport									
	C-7 a) : Service, réparation et transport									
	C-7 b) : Vente et location de véhicules									
	C-8 : Commerce de carburant									
	C-9 : Commerce de nature érotique									
<b>Public (P)</b>	P-1 : Public et institutionnel de voisinage									
	P-2 : Public et institutionnel de voisinage avec impacts									
	P-3 : Public et institutionnel régional									
	P-4 : Service public									
	P-5 : Conservation	X <sup>(1)</sup>								
<b>Récréatif (R)</b>	R-1 : Récréation extérieure									
	R-1 a) : Activité récréative									
	R-1 b) : Activité nautique									
	R-2 : Récréation intérieure									

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS		ZONE X-243					SOU MIS AU PIAA OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	PROJET INTÉGRÉ OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>	
Numéro de colonne		1	2	3	4	5	6	7	8
<b>Industriel (I)</b>	I-1 : Industrie légère								
	I-2 : Industrie lourde								
	I-3 : Industrie extractive								
<b>Agricole (A)</b>	A-1 : Élevage								
	A-2 : Culture du sol								
	A-3 : Chenil et pension								
<b>Autres</b>	Usages spécifiquement autorisés	(1)(2)							
	Usages spécifiquement prohibés								
<b>NORMES D'IMPLANTATION ET DIMENSIONS</b>									
<b>Normes applicables à un bâtiment principal</b>	<b>Structure</b>								
	Isolée								
	Jumelée								
	En rangée								
	<b>Hauteur</b>								
	Nombre d'étages min / max								
	Hauteur min / max (m)								
	<b>Dimension</b>								
	Largeur min. de la façade avant (m)								
	Bâtiment de 1 étage								
	Bâtiment de 2 étages et plus								
	Superficie d'implantation au sol min. (m <sup>2</sup> )								
	Bâtiment de 1 étage								
	Bâtiment de 2 étages et plus								
	<b>Implantation</b>								
	Marge de recul avant (m)								
	Marge de recul arrière (m)								
	Marge de recul latérale								
	Bâtiment isolé (m)								
	Bâtiment jumelé, unité d'extrémité (m)								
Bâtiment en rangée, unité d'extrémité (m)									
Somme des marges de recul latérale (m)									
<b>Nombre de logement et occupation au sol</b>									
Nombre de logement par bâtiment min./max.									
Rapports espace bâti / terrain max.									
<b>NORMES RELATIVES AU LOTISSEMENT</b>									
Superficie (m <sup>2</sup> )	720								
Profondeur (m)	30								
Largeur (m)	24								
<b>Notes de renvois</b>							<b>Amendements</b>		
(1) Aucun bâtiment principal ne peut être implanté sur le lot. (2) Seules les activités ne nécessitant généralement pas de bâtiments importants et qui s'intègrent au milieu naturel ou urbain dans lesquels ils s'inscrivent, tels les parcs et terrains de jeux, les sentiers (pédestre, ski de fond, raquette, cyclable, équestre et motorisé), belvédères et sites d'observation, kiosques et structures d'accueil des visiteurs sont autorisés.							<b>N° règlement</b>	<b>Date d'adoption</b>	